

Exportations, croissance et lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

Avril, 2003

Cette étude a été réalisée par l'équipe de recherche du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), qui est composée comme suit :

Dr Elie Justin OUEDRAOGO, Directeur Exécutif ;
 Dr Abdoulaye ZONON, expert en macroéconomie ;
 Dr Seglaro Abel SOME, expert en économie des institutions ;
 Dr Basga Emile DIALLA, expert en sociologie ;
 Dr Victor SANOU, expert en communication.

Avec l'appui d'un stagiaire du Département Macroéconomie, M. Jean SAWADOGO.

Nous remercions tous les membres de l'équipe de personnes ressources dont les noms suivent qui ont appuyé cette étude :

Dr Kassoum ZERBO, Maître-Assistant à l'UFR/SEG ;
 M. Joachim KONE, Conseiller à l'APIPAC ;
 M. Jules TRAORE à l'APIPAC ;
 M. Ibrahim B. DAH à la Direction Générale des Impôts ;
 M. Tidjani BARRY, au CNL/RA ;
 Mme Florence ZONGO à la CCIA-BF ;
 M. Justin KAGAMBEGA au SEP/ONAC ;
 M. Antoine TRAORE à la BCEAO ;
 M. Yacouba BARRY, Directeur Général du CBMP ;
 M. Dieudonné B. KINI au MEDEV/DGEP/DPSSI ;
 M. Issa ZAN à la Direction Générale des Douanes ;
 M. Moussa Roch KABORE à la DEP du Ministère des Finances et du Budget ;
 M. Ambroise KAFANDO au STC/PDES ;
 M. Emèdètèmin NONFODI à la Commission de l'UEMOA ;
 M. Augustin ZAGRE, Directeur commercial de la SOFITEX.

Nous remercions également les membres du Comité de lecture :

Pr. Souleymane SOULAMA, Agrégé en économie, Directeur de l'UFR/SEG à l'Université de Ouagadougou ;
 Pr. Jean-Claude BERTHELEMY, Agrégé en économie à l'Université Paris I ;
 M. Pierre C. DAMIBA, Consultant international ;
 M. Alain R. COEFFE, économiste.

Nos remerciements vont enfin aux membres du Comité Technique et du Conseil d'Orientation du CAPES.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AN	: Assemblée Nationale
APEFEL B	: Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes du Burkina
APEGA	: Association Professionnelle des Exportateurs de la Gomme Arabique
ASE	: Autorisation Spéciale d'Exportation
ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ASI	: Autorisation Spéciale d'Importation
ASIE	: Association des Importateurs et Exportateurs de Produits Crus du Burkina
BACB	: Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BC	: Balance Commerciale
BCB	: Banque Commerciale du Burkina
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIB	: Banque Internationale du Burkina
BICIA B	: Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat du Burkina
CAF	: Coût Assurance Frêt
CCI	: Centre de Commerce International
CCIA B	: Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina
CGP	: Caisse Générale de Péréquation
CEPEX	: Centre de Promotion des Exportations
CNCE	: Centre National de Commerce Extérieur
CNCA	: Caisse Nationale du Crédit Agricole
CNPEFL	: Comité National Pour la Promotion des Exportations de Fruits et
CNSF	: Centre National des Semences Forestières
CNUCED	: Conférence des Nations Unies Pour le Commerce et le Développement
COB	: Conseil des Oléagineux du Burkina
COMTRADE	: United Nation Commodity Trade Statistics Data Base
CRD	: Coûts en Ressources Domestiques
COMSTABEX	: Cadre des Obligations Mutuelles du Système de Stabilisation des Exportations
CIRDI	: Centre International de Règlements des Différends Industriels
CRPA	: Centre Régional de la Production Agricole
CSEI	: Conseil Supérieur de l'Exportation et de l'Investissement
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPPA	: Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DANIDA	: Danish International Development Agency
DIT	: Division International du Travail
DSAP	: Direction des Statistiques Agropastorales
FAMEX	: Fonds d'Accès au Marché d'Exportation
FEDEB	: Fédération des Eleveurs et Exportateurs du Burkina
FILSA	: Filature du Sahel
FOB	: Free On Board
FOPRODEX	: Fonds de Promotion des Exportations
HACCP	: Hazad Analysis Critical Control Points
IAP	: Instrument Automatisé de Prévision
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
INVEST	: Investissements

ISO	: International Standard Organisation
JITAP	: Jointed Integrated Technical Assistance Program
MCE	: Modèle à correction d'erreurs
MCIA	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
NPK	: Azote phosphore potassium
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONAC	: Office National du Commerce Extérieur
ORAN	: Organisation Régionale Africaine de Normalisation
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissement Public
PM	: Premier Ministère
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SGBB	: Société Générale de Banque au Burkina
SGS	: Société Générale de Surveillance
SIM	: Système d'Information des Marchés
SN CITEC	: Société Nouvelle CITEC
SOCOPA	: Société de Conditionnement des Produits Agricoles
SOFITEX	: Société Burkinabè des Fibres et Textiles
SOFIVAR	: Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide
SONABEL	: Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SOPRADEX	: Société de Production Agricole et d'Exportation
SOPROFA	: Société de Promotion des Filières Agricoles
SOS EXPORT	: Bureau d'Intervention Rapide à l'Exportation
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TEF	: Termes de l'Echange Factoriel
TROPEX	: Tropical Product Exportation
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
TUPP	: Taxe Unique sur les Produits Pétroliers
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNPCB	: Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

Table des matières

Introduction générale	11
I. SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	15
1. Situation macroéconomique du Burkina et exportations.....	15
1.1 Evolution des exportations globales du Burkina	15
1.2 La balance commerciale du Burkina	16
1.3 Exportations, déficit du compte courant et capacité d'endettement.....	17
1.4 Evolution des termes de l'échange	18
2. Problématique du développement des exportations	19
L'échange inégal.....	20
2.1 Le commerce extérieur, la croissance et la réduction de la pauvreté	22
2.1.1. Pays plus intégrés	23
2.1.2 Pays moins intégrés	23
2.2 Pauvreté et cultures d'exportation au Burkina	24
II. LES EXPORTATIONS DU BURKINA : STRUCTURE, EVOLUTION ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT	26
1. L'impact des exportations sur la croissance du PIB du Burkina : une vérification empirique	27
1.1 Méthode	27
1.2 Résultats.....	27
1.3 Interprétation	28
1.3.1 L'impact de l'investissement sur la croissance	28
Moyenne	28
1.3.2 L'impact de la main- d'œuvre sur la croissance.....	28
1.3.3 L'impact des exportations sur la croissance	29
2. Les exportations du Burkina.....	30
2.1 Structure de l'économie et structure des exportations.....	30
2.1.1 La structure de l'économie	31
2.1.2 La structure des exportations.....	32
2.2 Evolution des exportations du Burkina	36
2.3 Concentration des exportations burkinabè	38
2.4 Apparition de nouveaux produits porteurs : l'exemple de la gomme arabique.....	39
2.5 Problématique de la transformation des produits burkinabè à l'exportation.....	41
3. Production de coton et sécurité alimentaire.....	43
3.1 Culture du coton et dégradation de l'environnement	43
3.2 Relation entre production de coton et production de céréales.....	44
3.2.1 Utilisation d'engrais dans les cultures céréalières	44
3.2.2 Acquisition de matériels agricoles plus modernes	44
3.2.3 Adoption de variétés plus productives comme dans le cas du maïs hybride.....	44
3.2.4 Corrélation entre culture du maïs et culture du coton	45
3.2.5 Relation économétrique.....	46
3.2.6 Implication du résultat	47
3.3 Le coton comme produit-phare de la monétarisation de l'économie au Burkina.....	47
4. L'élevage : une opportunité à saisir.....	50
4.1 La faiblesse des ressources financières	50
4.2 Le paradoxe de la structure des revenus des paysans	52
4.3 La promotion des exportations de viande.....	53

III. POLITIQUES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AU BURKINA FASO	55
1. Les politiques d'exportation	55
Politiques de taux de change	56
1.1 Les textes réglementaires des exportations et de la promotion du commerce au Burkina	57
1.1.1 Le régime général des importations et des exportations	57
1.1.2 Le code et le tarif des douanes	57
1.1.3 Le code des investissements	58
1.1.4 Le régime des entreprises d'exportation	58
1.2 Mesures d'accompagnement	58
2. La compétitivité des exportations burkinabè	59
2.1 La compétitivité des produits d'exportation burkinabè	61
2.2 Le problème des coûts et de la qualité	62
2.2.1 Le problème des coûts	62
Pays	63
2.2.2 Le problème de la qualité	65
3. La promotion des exportations au Burkina Faso	67
3.1 Les autorités publiques et le soutien aux exportations	67
3.1.1 Les politiques énoncées	67
3.1.2 Les politiques pratiquées	68
3.1.2.1 Au niveau de la filière fruits et légumes	68
3.1.2.2 La filière bétail et viande	69
3.1.2.3 La filière gomme arabique	69
3.1.2.4 La filière oléagineux	69
3.1.3 Le désengagement de l'Etat et la stratégie de promotion des exportations	69
3.1.4 Exemples de soutien actif de certains Etats aux exportations	72
3.2 Le problème de l'organisation	73
3.2.1 Les organisations d'appui aux exportateurs	73
3.2.1.1 L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC)	73
3.2.1.2 La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA)	74
3.2.2 Les structures et organisations au niveau des filières	75
3.2.2.1 L'expérience de la filière coton	75
3.2.2.2 Les autres filières	78
3.3 Le problème de la formation et du renforcement des capacités	80
3.4 Le problème des coûts	80
3.5 Compétitivité-qualité et approche institutionnelle	81
Conclusions et recommandations	84
Conclusions	84
Recommandations	85
Au niveau institutionnel	85
Par filière	86
Filière coton	86
Filière bétail-viande	86
Filière gomme arabique	87
Filière oléagineux	87
Au niveau transversal	87
Electricité	87
Les hydrocarbures	88
Le coût du transport	88

Le remboursement de certaines taxes	88
REFERENCES	84
ANNEXE 1	93
A) Analyse de la stationnarité des variables.....	93
B) Cointégration	93
C) Les déterminants du PIB au Burkina.....	94
ANNEXE 2 : Relation économétrique entre maïs et coton	95

Liste des tableaux

Tableau 0.1 : Ratio Exportations (FOB)/PIB (de 1998 à 2002) pour les pays de l'UEMOA .	13
Tableau 0.2 : Ratio Exportations+Importations/PIB (de 1994 à 1999) pour les pays de l'UEMOA	13
Tableau 1.1 : Indices de la pauvreté selon le groupe socioéconomique	25
Tableau 2.1 : Résultats condensés de la régression	27
Tableau 2.2 Investissement total réel, en % du PIB réel	28
Tableau 2.3 : Evolution de la répartition du PIB selon les secteurs (en %)	31
Tableau 2.4 : Exportations moyennes du Burkina de 1992 à 2001	36
Tableau 2.5 : Evolution de l'indice de concentration des exportations du Burkina	38
Tableau 2.6 : Comparaison des indices de concentration des exportations du Burkina avec d'autres pays pour 1992.....	39
Tableau 2.7 : Relation économétrique entre maïs et coton.....	46
Tableau 2.8: Part commercialisée de certaines cultures au Burkina	48
Tableau 2.9 : Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon le groupe socioéconomique (1998).....	48
Tableau 2.10 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture selon le groupe socio-économique du chef de ménage.....	49
Tableau 2.11 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture.....	49
Tableau 2.12: Evolution des dépenses d'investissements publics de 1991 à 1998 (en millions de francs CFA).....	51
Tableau 3.1 Les mesures de libéralisation des échanges.....	56
Tableau 3.2 : Compétitivité de certains produits d'exportation du Burkina	61
Tableau 3.3 : Comparaison de quelques coûts de facteurs entre le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali.....	63

Liste des figures

Figure 1.1 : Evolution des exportations (FOB) du Burkina	16
Figure 1.2 : Evolution des exportations, des importations et de la balance commerciale (BC)	17
Figure 1.3 : Evolution des indices des importations, des exportations et des termes de l' échange au Burkina Faso (base 1985)	19
Figure 1.4 : Croissance du PIB par habitant années 1990 à 2000 en PPA(1985)	22
Figure 1.5 : Croissance des pays intégrés	23
Figure 1.6 : Croissance des salaires selon le groupe de pays (entre 1980 et 1990).....	23
Figure 2.1 : Structure du PIB du Burkina (moyenne 1992-2001)	32
Figure 2.2 : Répartition des exportations par produit de 1992 à 2001	34
Figure 2.3 : Evolution des principaux produits exportés.....	37
Figure 2.4 : Rendements du mil, maïs et sorgho dans le CRPA des Hauts-Bassins	45
Figure 2.5 : Rendements du sorgho, mil et maïs dans le CRPA du Nord	45
Figure 2.6 : Evolution de la production de maïs et de coton	46
Figure 2.7 : Répartition des dépenses publiques d'investissements du secteur agropastoral	52
Figure 2.8 : Répartition du PIB agropastoral.....	52
Figure 2.9 : Répartition des revenus des agriculteurs vivriers	52

Liste des encadrés

Encadré 1.1 : L'échange inégal	20
Encadré 1.2 : Croissance appauvrissante.....	21
Encadré 1.3 : Le mal hollandais	21
Encadré 2.1 : Effet théorique du commerce sur la croissance.....	29
Encadré 2.2 : Qu'est-ce qu'un avantage comparatif ?.....	33
Encadré 2.3 : Culture de coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne : l'exemple du Burkina.....	47
Encadré 3.1 : Le concept de compétitivité	59
Encadré 3.2 : La qualité du coton burkinabè	65
Encadré 3.3 : Le projet JITAP au Burkina	71
Encadré 3.4 : Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)	73
Encadré 3.5 : Le Trade Point	74
Encadré 3.6 : Le financement du coton	77
Encadré 3.7 : L'expérience de la SOPROFA	78
Encadré 3.8 : Expérience difficile de transformation par la SOCOPA	79
Encadré 3.9 : FASONORM.....	82

Introduction générale

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, le Burkina connaît une amélioration de sa performance macroéconomique comparativement à la période précédente marquée par une morosité économique. De 1994 à 1999, le taux de croissance réel du PIB a été de l'ordre de 5% en moyenne contre environ 3% sur la période 1980-93. En 2000, le pays a de nouveau connu un taux de croissance faible de 2,2%, ce qui se traduit cette année, par une croissance par tête négative (-0,2%). Mais au cours des deux années suivantes, le pays a renoué avec des taux de croissance plus importants se situant au-delà du taux de croissance démographique : on a enregistré alors des taux de croissance par tête positifs du même niveau que ceux des années comprises entre 1994 et 1999.

Malgré cette relative performance, on constate une persistance de la pauvreté: entre 1994 et 1998, la proportion de pauvres dans la population a connu une légère hausse (44,3% contre 45,3%).

La lutte contre la pauvreté est alors devenue un des objectifs primordiaux de la politique du gouvernement du Burkina Faso. Cela s'est traduit par la mise en place d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à travers un processus participatif qui a réuni des acteurs issus de toutes les couches de la population. Ce document-cadre est maintenant la référence qui a balisé le terrain pour toutes les politiques économiques et sociales du pays.

Un consensus se dégage aujourd'hui sur les politiques de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau des autorités burkinabè, des bailleurs de fonds que des analystes : sans croissance économique, il ne peut y avoir de politiques efficaces d'éradication de la pauvreté. C'est pourquoi le premier axe de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Burkina est : « accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ». C'est en effet, l'augmentation des richesses d'un pays qui permet de dégager le surplus nécessaire au financement des projets en faveur des pauvres, par des canaux appropriés de redistribution des revenus. Pour freiner l'augmentation de la pauvreté, une étude du PNUD et du ministère de l'Economie et des Finances (2000)¹ a estimé à 3,8% le taux de croissance annuel du PIB requis. Dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, le gouvernement estime que la condition pour accompagner les stratégies de réduction de la pauvreté est une croissance du PIB comprise entre 7% et 8%. En dehors de l'année 2000, les taux de croissance observés ont été jusque-là supérieurs au niveau donné par le PNUD, mais néanmoins inférieurs aux attentes du gouvernement.

La croissance seule ne suffit pas; elle doit non seulement s'inscrire dans la durée, mais aussi être suffisamment forte pour avoir un effet de redistribution important sur les couches les plus pauvres de la population. L'étude du PNUD indique que l'objectif de réduction de 50% de la pauvreté des ménages à l'horizon 2015 implique un rythme annuel de création de richesses par habitant compris entre 1,4 et 1,6%.

¹ Voir Lachaud, 2001. *Dynamique de la pauvreté au Burkina : Rapport de synthèse*, PNUD/ Ministère de l'Economie et des Finances

Pour un objectif de croissance soutenue de l'économie, tous les facteurs contribuant à sa hausse doivent être explorés et leur mise en œuvre envisagée.

Une étude sur la compétitivité de l'économie burkinabè réalisée par la Banque Mondiale², en collaboration avec les autorités du pays, donnait déjà les piliers de la croissance du Burkina ainsi que ses leviers. Concernant les piliers de la croissance, des exemples peuvent être cités: il s'agit entre autres, des ressources agricoles, animales, minières et des services. Compte tenu des contraintes structurelles qui handicapent la mise en œuvre de politiques saines et optimales, de même que celle de la gestion et de la réorientation stratégiques de ces ressources, il est difficile de jouer pleinement sur certaines d'entre elles. C'est pourquoi cette étude indique les leviers sur lesquels il faut agir pour accroître ou renforcer la croissance. Plusieurs mesures sont préconisées et on peut citer entre autres, le développement des ressources humaines, des infrastructures, du secteur minier, la gestion des ressources naturelles, la mise en place de politiques macroéconomiques saines, la redéfinition du rôle de l'Etat et des réformes institutionnelles et une meilleure insertion du Burkina dans le marché mondial.

Chacun de ses leviers nécessite une analyse approfondie, mais nous avons choisi de nous focaliser sur le dernier, à savoir la meilleure insertion du Burkina dans la mondialisation à travers l'analyse des exportations, en relation avec la croissance du PIB. Plusieurs raisons militent en faveur d'une telle investigation dont les plus importantes sont: la faible performance des exportations du pays comparativement aux autres pays de la sous-région et le fait que celles-ci constituent un facteur important de croissance.

Parmi les pays de l'UEMOA, le Burkina est celui qui exporte le moins par rapport à son volume de richesses (tableau 0.1). Plusieurs études estiment que c'est le pays le plus fermé de la zone si l'on tient compte simultanément des importations et des exportations (tableau 0.2). Cependant, le problème se pose moins au niveau des importations que des exportations. Le tableau 0.1 indique que le ratio exportations sur PIB du pays durant ces cinq dernières années est faible et ne cesse de décliner: de 12,8% d'exportations par rapport au volume des richesses en 1998, on est passé à 8,8% en 2002, soit une baisse de 4 points. Cela veut dire que la capacité d'exportation du pays s'est amoindrie alors qu'elle était déjà faible. Dans la même période c'est-à-dire entre 1998 et 2002, la moyenne des pays de l'UEMOA se situait autour de 29% (figure 0.1), soit plus du double de la performance du Burkina. Des pays sahéliens comme le Mali et le Niger qui ont à peu près la même envergure que le Burkina sont nettement dans une meilleure posture. Le Mali avait un taux d'exportation de 19% en 1998 et ce taux a évolué à plus de 26% en 2002; le Niger quant à lui, est passé de 17,5% à 15,1%, soit une baisse de 2 points. Malgré cela, sa performance est meilleure à celle du Burkina.

² Sirima B.; D. Bambara; N. Paré; K. Savadogo (1999): *Burkina Faso: compétitivité et croissance économique; orientations, stratégies et actions*. Banque Mondiale et Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou, Mai 1999

Tableau 0.1 : Ratio Exportations (FOB)/PIB (de 1998 à 2002) pour les pays de l'UEMOA

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
Bénin	17,7	17,7	10,6	10,0	9,1	13,02
Burkina	12,8	10,0	8,9	9,0	8,8	9,9
Côte d'Ivoire	25,1	24,9	25,7	25,4		25,27
Guinée-Bissau	13,0	22,8	28,8	31,7	23,4	23,94
Mali	19,0	19,6	20,5	24,2	26,5	21,96
Niger	17,5	15,8	17,1	14,9	15,1	16,08
Sénégal	20,8	21,6	21,0	21,0	20,2	20,92
Togo	29,7	27,4	30,0	31,6	31,2	29,98
UEMOA	27,9	28,2	27,1	27,2		27,6

Source : UEMOA (2002), rapport sur la surveillance multilatérale

Tableau 0.2 : Ratio Exportations+Importations/PIB (de 1994 à 1999) pour les pays de l'UEMOA

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Moyenne
Bénin	61,20	63,69	59,81	58,44	55,38	52,38	58,48
Burkina Faso	39,47	41,28	39,46	38,90	44,91	40,71	40,79
Mali	65,87	57,35	55,79	62,87	58,68	60,95	60,25
Niger	43,41	41,47	40,41	40,43	44,09	38,35	41,36
Sénégal	76,50	74,63	73,94	73,65	71,61	70,33	73,44
Togo	64,80	69,85	70,08	74,15	75,11	70,35	70,72
Côte d'Ivoire	76,03	76,85	86,00	83,76	80,65	81,84	80,86
Guinée-Bissau	50,76	46,78	42,31	60,88	49,64	69,57	53,32

Source : World Bank Africa Data Base CD-ROM (2001)

La capacité d'un pays à exporter est un indicateur de son dynamisme interne et de son insertion dans le marché international. Autrement dit, les exportations permettent à un pays de dépasser le cadre étroit de son marché pour évoluer vers des marchés plus porteurs et pourvoyeurs de devises. La contre-performance du Burkina indique-t-elle que le pays manque de dynamisme?

L'exportation des produits constitue un problème intégré ayant de nombreuses ramifications et les causes d'un manque de dynamisme dans ce domaine peuvent être nombreuses. Elles peuvent se situer aussi bien au niveau de la chaîne de l'exportation qu'au niveau d'une défaillance des politiques organisant ou réglementant le secteur. Il faut donc lever ces obstacles pour permettre aux exportations d'atteindre leur niveau optimal.

Le but principal de cette étude est d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation à travers l'analyse de :

- l'impact des exportations sur la croissance aussi bien à court terme qu'à long terme ;
- de la structure et de l'évolution des exportations au Burkina ;
- de quelques secteurs- clés des exportations au Burkina ;
- de l'impact de la culture de coton sur la réduction de la pauvreté;
- de la politique et des stratégies des exportations au Burkina.

Elle vise, par ailleurs, à proposer des solutions de renforcement des capacités du secteur des exportations au Burkina.

La réalisation de cette étude a suivi une méthodologie basée sur étude documentaire, des interviews et l'analyse des données. L'équipe du CAPES a, par ailleurs, bénéficié de l'appui d'un groupe de personnes-ressources.

S'agissant de l'étude documentaire, un grand nombre de documents relatifs au thème traité a été consulté au niveau de plusieurs départements ministériels. Les sites Internet de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), du Centre du Commerce International, de la Banque Mondiale, de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) ont été consultés.

Le groupe de personnes ressources était composé de représentants des départements ministériels impliqués dans les filières d'exportation, des acteurs des principales filières, de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat (CCIA-B), de l'Office National du Commerce Extérieur, de l'Université et de certaines institutions sous-régionales comme la BCEAO, l'UEMOA. Ce groupe a permis de reformuler l'étude vers les préoccupations opérationnelles qui pourront éventuellement rendre le document plus utile. Il a également participé à la critique et à l'enrichissement du document au cours d'une série de rencontres.

Les données utilisées dans le cadre de cette étude proviennent de plusieurs sources : la base de données de la Banque Mondiale sur l'Afrique pour ce qui concerne les données sur l'estimation de l'impact des exportations sur le PIB, de la Direction des Statistiques Agropastorales (DSAP) et du Système d'Information des Marchés (SIM) pour l'analyse de l'impact de la culture de coton et enfin, de l'INSD, de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP), de la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour les autres données.

Enfin, un grand nombre d'acteurs impliqués dans le secteur des exportations a été interviewé³. Il s'agit de responsables administratifs des ministères et d'acteurs des principales filières d'exportation.

L'étude se présente en trois grandes parties :

la première partie analyse la situation macroéconomique du Burkina et la problématique du développement des exportations.

La deuxième partie traite de l'impact des exportations sur le PIB et l'évolution de la structure des exportations du Burkina. Elle étudie également les liens entre la production du coton et la sécurité alimentaire de même que le problème du développement de la filière bétail-viande par les exportations.

La troisième aborde les politiques d'exportation et le problème de la compétitivité des filières d'exportation au Burkina, la problématique de la promotion des exportations au Burkina et fait une analyse institutionnelle des structures de promotion et d'encadrement.

Enfin, l'étude propose un ensemble de recommandations pour la promotion des exportations.

³ Voir la liste en annexe

I. SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA ET PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Cette première partie analyse la situation macroéconomique du Burkina en relation avec les exportations pour mieux comprendre les interactions de cette question avec les problèmes de gestion économique du pays. Elle examine aussi la question de la problématique du développement des exportations afin de dégager une vue d'ensemble des opportunités et des contraintes que pose une orientation économique tournée vers les exportations.

1. Situation macroéconomique du Burkina et exportations

La faiblesse des exportations du Burkina (en 2002, elles ne représentaient que 8,8% de son PIB contre une moyenne de 27,9% pour les pays de l'UEMOA) a des conséquences sur un certain nombre d'indicateurs économiques comme la balance commerciale, le compte courant ainsi que la détérioration des termes de l'échange. Examinons d'abord l'évolution des exportations globales du pays avant de revenir sur les conséquences de celle-ci.

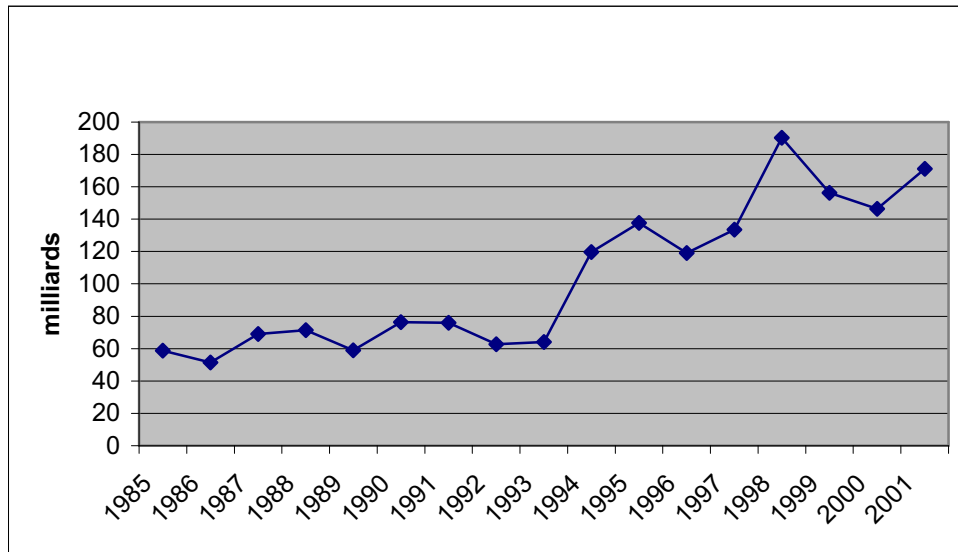
1.1 Evolution des exportations globales du Burkina

Lorsqu'on suit l'évolution des exportations, on constate que sa progression a été contrastée et variable selon les périodes concernées (figure 1.1). Entre 1985 et 1993, les exportations du Burkina ont globalement fluctué autour de 65 milliards de francs CFA. On peut considérer que la période était caractérisée par une surévaluation⁴ du franc CFA, ce qui a été dommageable pour les exportations, qui étaient alors relativement plus chères que les produits concurrents venant d'autres zones monétaires.

C'est ainsi que la dévaluation du F.CFA de 50% en 1994 a donné une relative compétitivité aux exportations du pays. En effet, les exportations vont connaître à partir de ce moment, une reprise assez importante. En une année (1993 à 1994), les exportations vont croître de 87% et à un taux moyen annuel de 7% entre 1995 et 2001. La dévaluation semble donc tenir ses promesses de reprise des exportations qui vont désormais croître à un rythme moins grand mais assez soutenu.

⁴ Traoré Antoine (2002) : *Calcul du taux de change effectif réel et estimation de son niveau d'équilibre : une application au Burkina*, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest/Direction Nationale pour le Burkina, Document de travail n° CO2/02

Figure 1.1 : Evolution des exportations (FOB) du Burkina



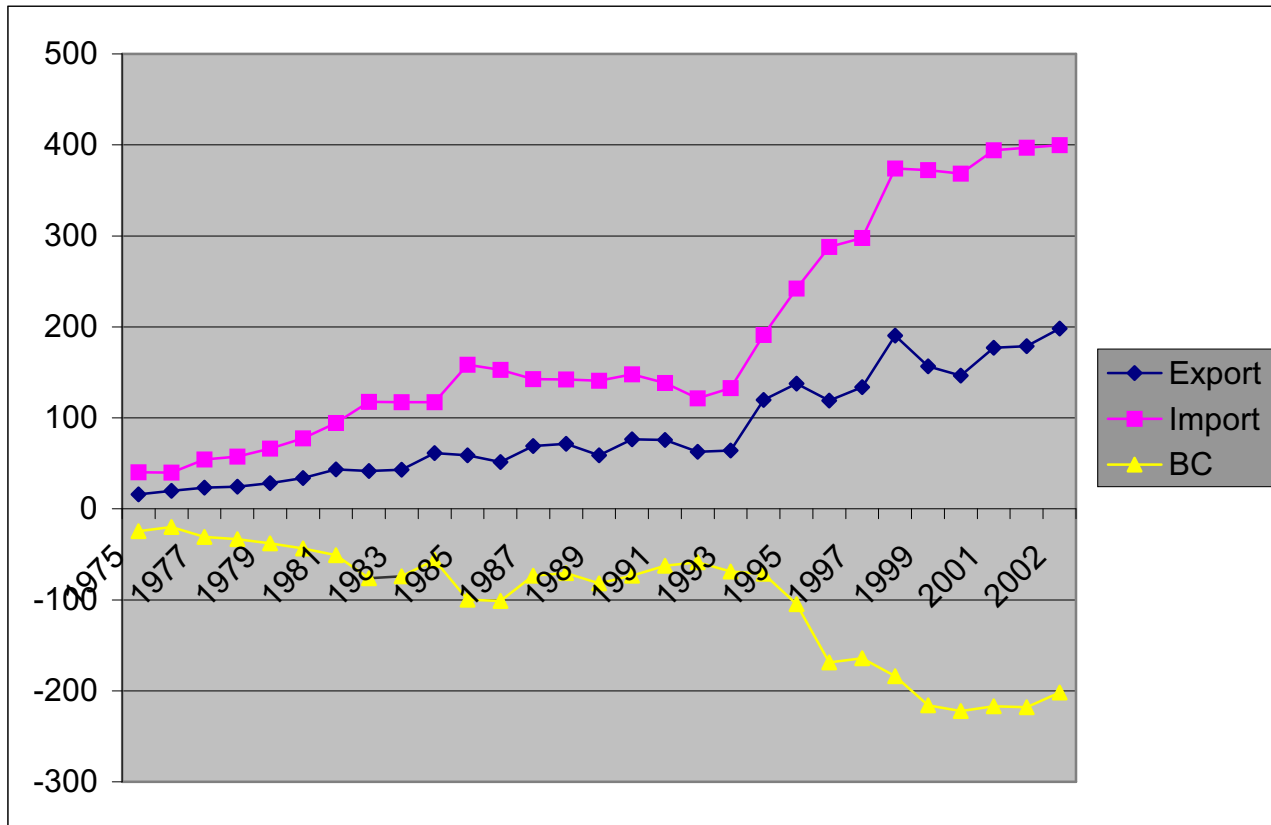
source : IAP

1.2 La balance commerciale du Burkina

Depuis les indépendances, la balance commerciale du Burkina a toujours été déficitaire. La figure 1.2 donne son évolution, de 1975 à nos jours. Le déficit de la balance commerciale qui était de 24 milliards de francs CFA en 1975 est passé en un quart de siècle, c'est-à-dire dans les années 2000, à plus de 200 milliards de francs CFA, soit plus d'un septuplement du déficit. Le rythme du déficit a évolué dans le sens inverse de celui des importations sans que les exportations puissent infléchir la tendance. La courbe du déficit est pratiquement symétrique à celle des importations. Une balance commerciale déficitaire pour un pays en voie de développement n'est pas en soi un problème majeur. Cela est courant puisque ce type de pays importe pour faire face à certains impératifs de développement. Mais cette tendance doit s'infléchir à un certain moment, ce qui n'est pas le cas du Burkina.

On distingue trois phases dans l'évolution du déficit commercial du Burkina : de 1975 à 1986, on a assisté à un accroissement rapide du déficit au rythme moyen annuel de 12,5%. Mais à partir de 1986, il y a eu une stagnation voire un resserrement du déficit jusqu'en 1995 ; à partir de cet intervalle de temps, le déficit n'a progressé qu'au rythme de 0,3%. Cependant à partir de 1995 jusqu'en 2002, le déficit recommence à se creuser à un taux plus élevé mais inférieur à celui des années 1975 : le taux moyen de progression a été de 7,5%. Il faut toutefois noter que ces trois dernières années, le déficit a presque stagné à cause d'une légère hausse des exportations et une stagnation des importations.

Figure 1.2 : Evolution des exportations, des importations et de la balance commerciale (BC)



source :IAP

1. 3 Exportations, déficit du compte courant et capacité d'endettement

Dans les règles d'une gestion macroéconomique prudente, la capacité d'endettement d'un pays est souvent indexée au volume de ces exportations. Un pays sera surendetté si son ratio endettement sur exportations dépasse 200%⁵, c'est-à-dire que sa dette ne doit pas être deux fois supérieure à ses exportations. Les praticiens considèrent souvent qu'une bonne règle pour que ce ratio soit cohérent avec la soutenabilité de la dette (et donc éviter le défaut de rééchelonnement) est de ne pas dépasser cette norme. Dans le cas de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), il est prévu qu'à son point d'achèvement, la valeur présente nette du ratio dette/exportations doit tomber dans une fourchette de 200-250% ou en-dessous.

Si un pays est au-delà de la limite de 200%, il y a alors des risques de cessation de paiement ou de difficultés de rééchelonnement de la dette en cas de chocs externes ou internes. Une telle situation ne fait que compliquer la situation du pays avec l'accumulation d'arriérés de paiement que cela implique. La capacité de négociation d'un pays en matière de ressources financières sera d'autant plus grande que le pays a un volume d'exportation plus important. Concernant le Burkina, une grande partie des investissements publics est justement financée par ces ressources étrangères alors que l'investissement est un des déterminants essentiels de la croissance. Des investissements supplémentaires sont toujours nécessaires pour doper ou maintenir un certain niveau de croissance. En redynamisant les exportations, on

⁵ Agenor Pierre Richard (2000) : *L'économie de l'ajustement et de la croissance*, Academic Press

augmente la capacité du pays à accroître ses ressources en devises mais aussi la croissance par effet d'entraînement.

La maîtrise du déficit du compte courant est aussi un objectif majeur de la gestion macroéconomique moderne. Un déficit élevé (au-delà de 5% du PIB) peut mettre un pays dans une situation précaire en matière de réserves de change. Le déficit du compte courant peut être amélioré, en réduisant le déficit de la balance commerciale par une hausse des exportations et/ou une réduction ou une maîtrise des importations. Eu égard aux tendances lourdes de l'économie burkinabè, il est plus facile de chercher à augmenter les exportations qu'à réduire les importations.

La maîtrise du déficit du compte courant fait également partie des critères de convergence de l'UEMOA et jusque-là, le Burkina, avec 14,5% en 2002 n'a pas réussi à atteindre le taux imposé (13,7%).

1.4 Evolution des termes de l'échange

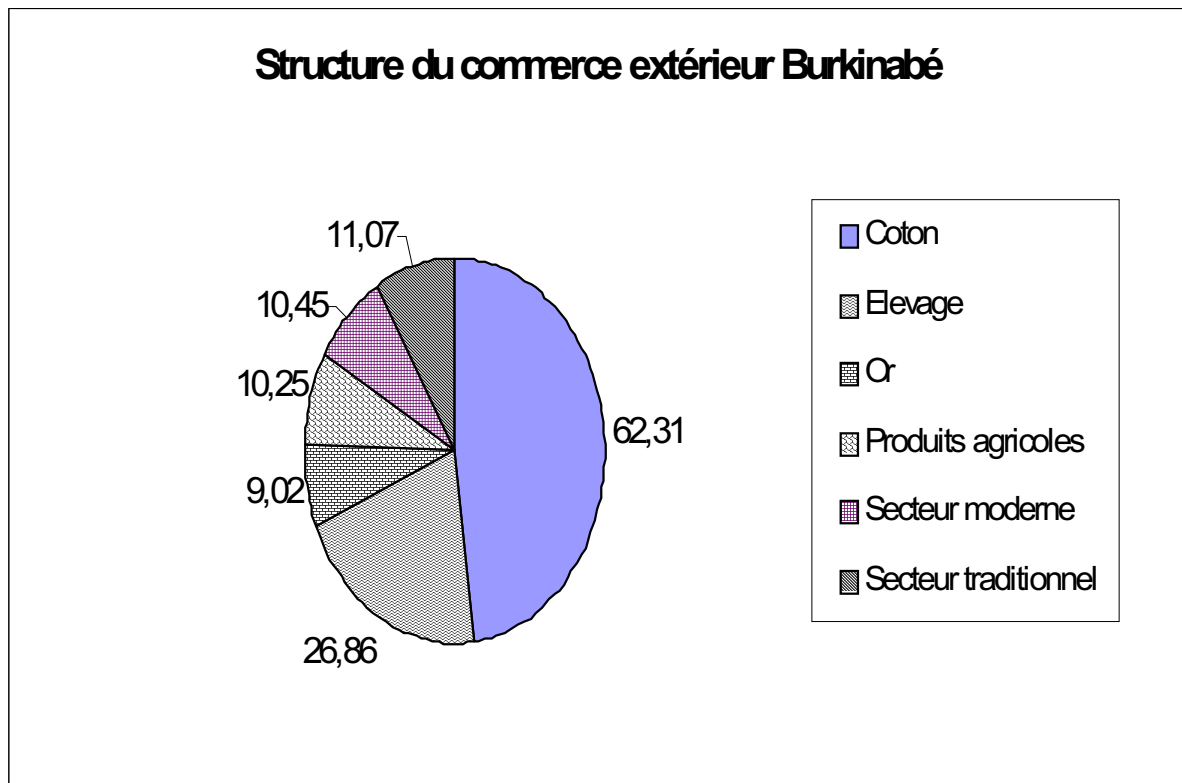
Les effets des échanges extérieurs sur les producteurs, les consommateurs et le bien-être dans un pays dépendent fortement des rapports des prix internationaux qui s'établissent. C'est pour cette raison qu'il est judicieux de s'intéresser aux termes de l'échange, c'est-à-dire le rapport entre le prix des exportations et ceux des importations.

L'analyse de la variation des termes de l'échange doit être faite avec prudence parce qu'il n'est qu'un indicateur partiel des conditions de l'échange international. Une détérioration des termes de l'échange peut par exemple signifier une meilleure compétitivité-prix si elle s'accompagne d'une augmentation du solde en volume : c'est probablement le cas si la baisse des prix relatifs des produits exportés résulte de gains de productivité nationaux.

L'évolution des termes de l'échange au Burkina traduit relativement bien les gains monétaires puisque l'on n'a pas enregistré des gains importants de productivité dans les différents secteurs d'exportation.

Ainsi entre 1985 et 2002, on note une tendance globale à la dégradation de ces termes de l'échange (figure 1.3). Cependant, pour cette période, on remarque deux grandes phases dans cette tendance à la dégradation. Entre 1985 et 1992, les termes de l'échange sont restés stables, autour de 100%, c'est-à-dire que les exportations apportaient autant de valeur que les importations. A partir de 1993, on assiste à une chute; de 1993 à 1994, la chute s'accroît alors que les exportations du pays croissent de 87% en valeur ; en terme réel, elles apportent 20% moins de valeur. A partir de 1994, on constate une baisse moyenne annuelle des termes de l'échange de presque 1,2% et l'accumulation des différentes baisses entre 1994 et 2001 atteint 9,5%.

Figure 1.3 : Evolution des indices des importations, des exportations et des termes de l'échange au Burkina Faso (base 1985)



Source :IAP

2. Problématique du développement des exportations

Certains courants de l'économie du développement ont régulièrement mis en avant dans les années 1960-1970 que l'insertion d'un pays en développement dans le commerce international caractérisé par la division internationale du travail ne pouvait que compliquer sa situation économique. La raison en était qu'il serait victime d'un échange inégal (voir encadré 1.1). Les partisans de ses courants proposaient plutôt comme stratégie, le développement autocentré basé sur l'industrie lourde et l'import-substitution.

Encadré 1.1 : L'échange inégal

L'échange inégal

Cette théorie tire ses sources de l'idéologie marxiste basée sur la valeur travail qui est la quantité de travail socialement nécessaire pour la production d'un bien. Partant de la différence de productivité entre pays, elle avance l'idée selon laquelle il y a échange inégal quand un pays utilise plus de travail pour produire les biens exportés que les autres pays n'en utilisent pour produire les biens qu'ils reçoivent en échange. Cette théorie fut approfondie par Argiri E. (1969). Il soutient que les travailleurs des pays en voie de développement sont exploités. Sa démonstration part des Termes de l'Echange Factoriel (TEF) qui sont égaux au rapport entre la quantité de travail pour la production d'une unité d'un bien dans une nation et la quantité de travail pour la production d'une unité du même bien dans la nation partenaire. A partir du moment où ce rapport est différent de l'unité, il y a échange inégal : derrière les quantités de marchandises, il y a des quantités de travail différentes qui s'échangent. Il y aurait donc exploitation des travailleurs qui fournissent plus de travail pour des valeurs de marchandises égales.

Cette théorie fut très critiquée ; plusieurs auteurs pensent que la comparaison faite dans le cadre de l'échange inégal est normative et subjective. En effet, une approche positive consisterait plutôt à voir et à comparer pour les pays partenaires, les gains de l'échange, c'est-à-dire l'économie du facteur travail qui résulte des échanges. Lorsqu'on se demande si l'échange est profitable, on ne devrait pas comparer le travail domestique pour produire les biens exportés au travail étranger incorporé dans les biens importés. Il faudrait plutôt comparer la quantité de travail utilisée pour produire les importations avec la quantité de travail qui serait nécessaire pour produire les mêmes importations. Grâce à l'échange, les consommateurs d'un pays peuvent obtenir un bien pour moins d'heures de travail qu'il aurait fallu pour produire ce même bien.

Source : Argiri E. (1969) ,

Le succès de certains pays de l'Asie du Sud-Est, comme la Corée du Sud, Taïwan ou Singapour, couramment appelés « Les dragons » est venu en partie infirmer toutes ces théories qui soutenaient qu'il ne pouvait y avoir de développement à la périphérie dans la division internationale du travail telle qu'elle. L'analyse des politiques mises en place par ces pays indique qu'ils ont mis un accent particulier sur les exportations. De façon systématique, ils ont essayé d'occuper toutes les « niches » que le marché international offrait. Ces pays ont appliqué ainsi la stratégie dite d'export-substitution.

Cependant, même dans le courant libéral, il y a des approches qui nuançaient les gains probables du commerce extérieur sur les pays. Certains auteurs ont analysé des thèses relatives à la dégradation des termes de l'échange⁶, à la croissance appauvrissante et au « mal hollandais » (voir encadré 1.2 et 1.3) qui sont les risques que courent certains pays dans le développement de leurs exportations.

⁶ Un rapport du CEPAL (Commission Economique pour l'Amérique latine-ONU) en 1949 a vulgarisé ce concept

*Encadré 1.2 : Croissance appauvrissante***Croissance appauvrissante**

La croissance de certains secteurs d'exportation peut mettre une économie nationale en difficulté. C'est le cas de la croissance dite appauvrissante qui repose sur le fait qu'une amélioration de la capacité d'offre de certains produits existants déjà exportés, tend à faire baisser leurs prix sur les marchés mondiaux. Si le pays dépend fortement des exportations pour sa croissance, il s'ensuit une dégradation des termes de l'échange qui le conduit à une situation délicate.

Il peut sembler absurde qu'un pays connaisse une expansion qui conduise à une détérioration de sa situation économique. Mais, c'est le cas actuellement de plusieurs pays du Tiers-Monde qui raisonnent tous individuellement sur le profit qu'ils peuvent tirer du commerce international avec leurs produits agricoles sans tenir compte du fait que cela pourrait avoir un effet négatif sur les prix au niveau du marché international.

Il est probable qu'une croissance appauvrissante survienne dans un pays :

1. si sa croissance économique comporte une tendance systématique à favoriser le secteur des biens d'exportation ;
2. si la demande des biens d'exportation est élastique par rapport au prix, de telle sorte qu'un développement des exportations aboutisse à une baisse importante des prix ;
3. si le pays est déjà fortement dépendant du commerce extérieur, de sorte qu'une baisse des termes de l'échange ait un effet suffisamment important sur le bien-être pour annuler les gains associés à l'accroissement de la capacité d'offre.

Source : Lindert, 1989

*Encadré 1.3 : Le mal hollandais***Le mal hollandais**

On parle de « mal hollandais » lorsque la croissance des exportations d'un bien entraîne la baisse des exportations globales d'un pays.

Ce phénomène a été nommé ainsi à la suite d'un problème que rencontra la Hollande après le succès que ce pays enregistra dans les exportations d'hydrocarbures grâce à des découvertes importantes. Il semblait que plus la Hollande vendait du gaz, plus la situation de ses fabricants de biens d'exportation déclinait. Ce phénomène s'explique par le fait que les excédents commerciaux importants peuvent apprécier le taux de change réel et rendre les exportations du pays moins compétitives par rapport à ses concurrents. Cela entraîne une baisse de l'activité des secteurs d'exportation du fait de la baisse de la demande. A terme, on peut assister à la disparition de ces secteurs.

Certains auteurs comme Jacquemot et al. (1988) donnent une interprétation plus large du concept qui permet de l'étendre aux économies de rente pétrolière ou minière. Ainsi, ils soutiennent qu'en phase de hausse des cours mondiaux des produits d'exportation, la logique de redistribution de la manne financière prend le pas sur celle de la mise en œuvre de projets productifs rentables. Cette situation conjoncturelle facilite les emprunts. Les charges récurrentes des projets de prestige ne sont pas budgétisées. Il se crée alors une économie d'endettement et lorsque les cours mondiaux s'effondrent, les économies concernées font alors face à toutes sortes de déséquilibres macroéconomiques.

La solution préconisée dans ce cas est de stériliser les excédents commerciaux d'une manière ou d'une autre pour éviter leur effet inflationniste. C'est ce que font certains pays arabes producteurs de pétrole en déposant leurs excédents dans les banques occidentales et le Japon, en faisant des investissements directs étrangers à travers le monde. Cependant, plusieurs autres techniques de stérilisation existent dans la pratique.

En Afrique, on estime que certains pays bénéficiaires d'économie de rente comme le Gabon ont été victimes de ce mal.

Source : Jacquemot et al. (1988), Lindert (1989) ; Agenor (2000)

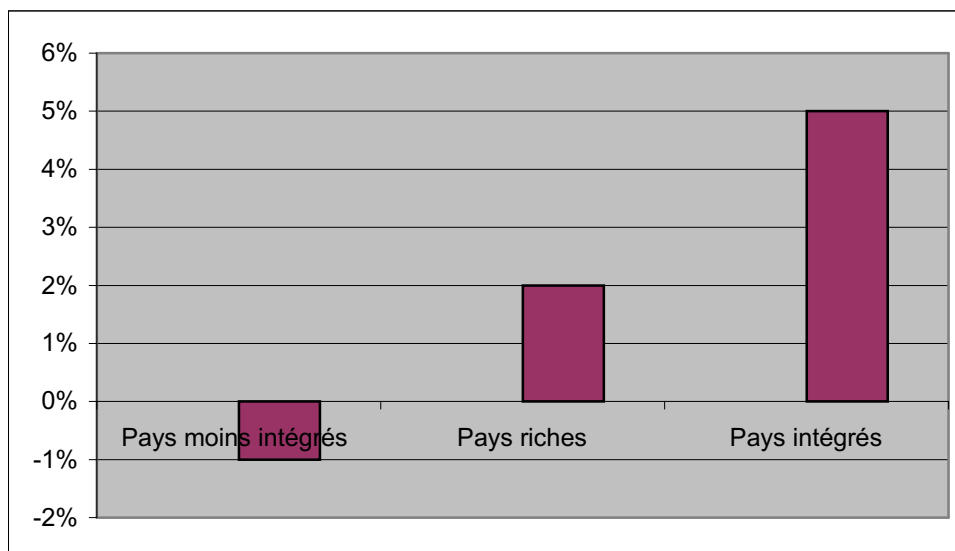
2.1 Le commerce extérieur, la croissance et la réduction de la pauvreté

De nos jours, plusieurs études⁷ mettent l'accent sur le rôle moteur que joue le commerce extérieur sur la croissance.

Une étude de la Banque Mondiale de 2001⁸ a analysé l'impact de la mondialisation sur les économies du monde. Elle révèle que 24 pays en développement ayant renforcé leur intégration à l'économie mondiale sur une période de 20 ans et ce jusqu'à la fin des années 90, ont bénéficié d'une plus forte croissance des revenus, d'une augmentation de l'espérance de vie et d'une amélioration du niveau de scolarité. Pour ces pays, qui comptent près de 3 milliards d'habitants, le taux de croissance du revenu par habitant a été en moyenne de 5 % dans les années 90, contre 2 % dans les pays riches.

Mais tous les pays ne se sont pas bien intégrés. Selon le même rapport, environ 2 milliards de personnes (surtout en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et dans l'ex-Union Soviétique) vivent dans des pays qui restent en marge, n'ayant pas réussi à renforcer leur intégration à l'économie mondiale. Ces pays ont vu leur économie se détériorer et la pauvreté augmenter.

Figure 1.4 : Croissance du PIB par habitant années 1990 à 2000 en PPA(1985)



Source : Dollar et Kraay (2001)

⁷ Dollar (1992 et 2001), Edward (1993), Kumar(1997) Agenor (2001)

⁸ Dollar et Kraay (2001)

2.1.1. Pays plus intégrés

Concernant 24 pays en développement qui se sont intégrés à l'économie mondiale (Chine, Inde, Hongrie, Mexique etc.), l'adoption de politiques et de dispositifs institutionnels permettant aux individus de tirer parti des marchés internationaux, s'est traduite par une forte augmentation de la part des échanges dans le PIB. Ces pays rattrapent progressivement les pays riches, avec des taux de croissance annuels qui sont passés de 1 % dans les années 60, à 5 % dans les années 90. Ces pays ont enregistré une augmentation des taux de salaire, de l'espérance de vie, des niveaux de scolarisation et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a diminué (figures 1.5 et 1.6).

Figure 1.5 : Croissance des pays intégrés

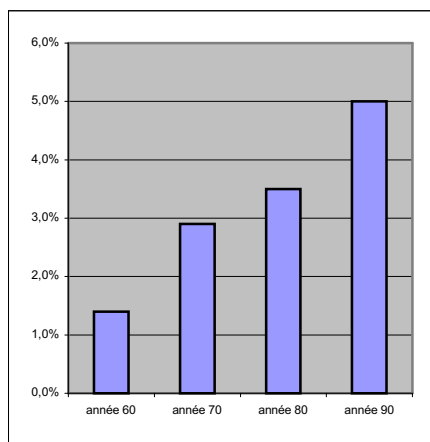
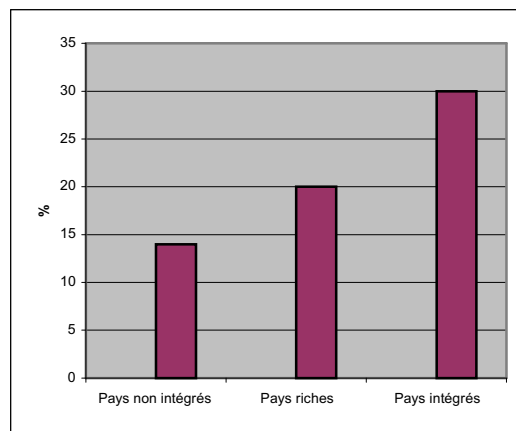


Figure 1.6 : Croissance des salaires selon le groupe de pays (entre 1980 et 1990)



Source : Dollars et Kraay (2001)

2.1.2 Pays moins intégrés

Dans les autres pays en développement pour lesquels le ratio des échanges au PIB n'a pas varié ou a, en fait, diminué (plusieurs pays d'Afrique et de l'ex-Union Soviétique, l'Iran, le Pakistan, le Venezuela etc.) le revenu par habitant a en moyenne diminué au cours des années 90 et le nombre d'individus vivant dans la pauvreté a augmenté. Les niveaux de scolarisation ont progressé moins rapidement que dans les pays plus intégrés.

Certaines des études sus-mentionnées se sont focalisées sur les exportations des pays africains. Parmi elles, des auteurs⁹ ont montré qu'il y avait une corrélation positive entre la croissance des exportations et la croissance économique.

On peut conclure à partir de toutes ces études qu'une ouverture des pays à travers les échanges est importante pour une croissance durable. Cette ouverture suppose que l'on puisse profiter du marché international, tout en acceptant d'être également un marché pour les autres pays.

On peut alors se demander ce qu'il en est du cas spécifique du Burkina.

⁹ Fosu A. K. (1990): *Export and economic growth: the African case*. World Development; Juin 1990.

Lyakurma W. M. (1991): *Trade policy and promotion in Sub-Saharan Africa*. African Economic Research Consortium, May 1991.

2.2 Pauvreté et cultures d'exportation au Burkina

Le Burkina, comme la plupart des pays africains, est confronté à un problème de pauvreté qui handicape son développement socioéconomique.

La pauvreté est multidimensionnelle et complexe, pouvant être appréhendée de plusieurs manières. Dans la littérature économique, plusieurs approches existent et peuvent être regroupées en deux approches essentielles: l'approche monétaire et l'approche non monétaire.

Quelle que soit l'approche retenue, les études montrent qu'elles sont plus complémentaires qu'exclusives.

En 1994, 44,5% de la population burkinabè vivait en-dessous du seuil de pauvreté estimé à 41 099 francs CFA. En 1998, ce seuil était évalué à 72 690 francs CFA, et la population vivant en-deçà était estimée à 45,3%, soit une légère hausse. La plupart des couches socioéconomiques de la population connaissent une progression de la pauvreté.

La pauvreté au Burkina sévit surtout en milieu rural. En effet, les ruraux contribuent pour 93% à 96% à l'incidence de la pauvreté au Burkina. La clé de la réduction de la pauvreté au Burkina passe nécessairement par le développement des campagnes à travers des politiques cohérentes ayant pour but, l'accroissement des revenus des paysans. Depuis les indépendances, plusieurs politiques de ce type ont été mises en place. L'une des plus probantes est l'introduction de certaines cultures de rente comme le coton destinées presque entièrement aux exportations.

Les résultats des enquêtes prioritaires réalisées en 1994 et en 1998 indiquent qu'en dépit de la pauvreté de la majorité des agriculteurs, la compétitivité du coton burkinabè sur le marché international à la faveur de la dévaluation du franc CFA, a contribué à une amélioration substantielle de la situation des producteurs de coton par rapport aux autres agriculteurs. Le tableau 1.1 montre que la pauvreté s'est accentuée chez les agriculteurs vivriers, passant de 51,5% à 53,4% entre 1994 et 1998, soit une hausse de 2 points. Par contre, la situation des agriculteurs du coton s'est améliorée : le taux de personnes pauvres a connu une diminution, passant de 50,1% à 42,4% dans la même période, soit une baisse de près de 8 points.

Ces différentes analyses permettent de dire que le coton joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté au Burkina. Ce rôle pourrait être plus accru si :

- 1) d'une part, les perspectives d'expansion de la culture cotonnière se confirmeraient non seulement dans les zones dites cotonnières (couvrant une partie de l'Ouest et du Sud du pays) mais aussi dans les nouvelles zones de production dans l'Est du pays, et,
- 2) d'autre part, la SOFITEX pratique une politique de prix plus favorable aux producteurs de coton.

Sur ce point, certaines études estiment que la politique de prix appliquée ne permet pas aux producteurs de bénéficier d'un maximum du prix FOB du coton. L'étude sur la compétitivité de l'économie burkinabè concernant une analyse des prix de 1975 à 1997 indique que le taux de transmission du prix international aux producteurs est faible. Elle estime que la politique de stabilisation appliquée jusque-là, n'a permis aux producteurs d'obtenir que 35% du prix frontière. L'étude conclut au fait que ces arrangements institutionnels ont été défavorables aux producteurs et entraînent pour eux, une perte de

l'ordre de 59% du prix de référence. En d'autres termes, si le marché était libre, les producteurs de coton auraient reçu en moyenne des prix deux fois et demi supérieurs aux prix SOFITEX durant la période 1993-97.

La réforme du secteur coton en cours en ce moment devrait tenir compte de ces éléments sans perdre de vue le rôle important que la SOFITEX joue dans le développement de la filière (voir troisième partie).

Tableau 1.1 : Indices de la pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage (1994 et 1998).

	Incidence 1994	Incidence 1998
Salariés du public	2,3	5,9
Salariés du privé structuré	0,7	1,1
Salariés du privé non structuré	10,1	16,2
Indépendants ou employés non agricoles	9,5	12,7
Agriculteurs de coton	50,1	42,4
Agriculteurs vivriers	51,5	53,4
Aides familiales, bénévoles et apprentis	25,4	29,3
Chômeurs	13,3	30,1
Chefs de ménage inactifs	43,6	41,3
Total	44,5	45,3

Source : INSD

II. LES EXPORTATIONS DU BURKINA : STRUCTURE, EVOLUTION ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT

Cette partie analyse pour le cas du Burkina, l'impact des exportations sur la croissance du PIB, pour permettre de comprendre si les exportations sont neutres par rapport à la croissance ou si elles ont un effet positif ou négatif, puisque les relations entre ces deux agrégats ne sont pas forcément prédéterminés. En plus de cela, cette partie nous permettra de comparer l'ampleur de l'impact des exportations sur la croissance par rapport à celle des autres variables.

L'évolution et la structure des exportations du Burkina sont également abordées dans cette partie. Cela nous permettra de mieux saisir la dynamique des exportations globales du Burkina et celle des différentes filières.

Compte tenu de l'importance du coton dans les exportations du Burkina, l'analyse de l'impact de la production de coton sur la sécurité alimentaire est également examinée.

Enfin, cette partie traite sommairement du problème du développement de la filière bétail-viande par les exportations; l'élevage constitue la seconde source de devises du pays mais le secteur semble insuffisamment soutenu bien que sa contribution au développement du pays soit énorme.

1. L'impact des exportations sur la croissance du PIB du Burkina : une vérification empirique

Le but de cette étude est de mesurer l'impact des exportations du Burkina sur la croissance du PIB. Pour ce faire, nous partons d'un modèle simple de type Solow auquel nous ajoutons la valeur des exportations.

1.1 Méthode

On considère plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer la croissance des richesses du pays, c'est-à-dire du PIB. Il s'agit du stock de capital qui est « approximé » par les investissements, de la population active, de l'efficacité du travail et des exportations.

Le modèle se présente comme suit : $PIB = AK^\alpha L^\beta E^\gamma$, où PIB représente le produit intérieur brut, K, le capital (il s'agit des investissements), L, la population active, E, les exportations et A, l'efficacité du travail¹⁰.

L'analyse de la stationnarité des séries chronologiques (PIB, K, L et E) montrent qu'elles sont toutes intégrées d'ordre 1 sauf la série du PIB qui est intégrée d'ordre 2 (voir annexe 1).

Les résultats de l'analyse de la cointégration indiquent qu'il existe au moins trois relations de cointégration entre les quatre variables. Cela veut dire qu'il y a des relations de long terme entre les différentes variables du modèle soit au niveau de la différence première ou de la différence seconde (voir annexe 1). Ce qui permet d'utiliser un modèle à correction d'erreur (voir annexe 1) qui se présente comme suit : $D(\text{LogPIB}_t) = \beta_0 + \beta_1 D(\text{LogPIB}_t) + \beta_{21} D(\text{LogINV}_t) + \beta_{31} D(\text{LogEXPOR}_t) + \beta_{41} D(\text{LogPOP}_t) + \beta_5 L\text{PIB}_{t-1} + \beta_6 L\text{INV}_{t-1} + \beta_7 L\text{EXPOR}_{t-1} + \beta_8 L\text{POP}_{t-1}$; où D est l'opérateur de retard.

Une telle modélisation permet de distinguer les élasticités de court terme et les élasticités de long terme. $\beta_1, \beta_2, \beta_3$ et β_4 sont les élasticités de court terme et $-\beta_1/\beta_5, -\beta_2/\beta_5, -\beta_3/\beta_5$ et $-\beta_4/\beta_5$ sont les élasticités de long terme.

1.2 Résultats

L'estimation de ce modèle à partir des données de la Banque Mondiale de 1967 à 1999 par les moindres carrés ordinaires donne les résultats suivants :

Tableau 2.1 : Résultats condensés de la régression

	Court terme	Long terme
Effet de 1% d'augmentation de la main d'œuvre sur le PIB	Impact non significatif	Impact non significatif
Effet de 1% d'augmentation de l'investissement sur le PIB	0,12%	Impact non significatif
Effet de 1% d'augmentation des exportations sur le PIB	0,27%	0,78%

Source : Résultat de la régression (annexe 1).

¹⁰ Dans le modèle de façon stricte, le PIB est une variable de flux et K et L sont des variables de stocks, c'est-à-dire que ce sont les taux des flux de services de ces facteurs qui devraient être inclus dans la fonction de production. Par simplicité, les taux d'utilisation sont fixés à un.

1.3 Interprétation

1.3.1 L'impact de l'investissement sur la croissance

Le modèle indique qu'à court terme, les investissements ont un impact positif et significatif sur la croissance : quand les investissements croissent de 1%, le PIB croît de 0,12%. Ce résultat s'explique par le fait que les investissements ont toujours été un moteur de la croissance. Cependant, le modèle indique qu'à long terme, les investissements n'ont pas un impact significatif pour la croissance au Burkina : cela peut dénoter un problème de qualité des investissements et celui de leur renouvellement. Une grande partie des investissements du Burkina sont des investissements publics qui se situent dans les domaines sociaux et qui ne sont pas directement productifs.

Le Burkina se situe pourtant parmi les pays de l'UEMOA qui investissent le plus par rapport au PIB, après la Guinée-Bissau (tableau 2.2). Le taux d'investissement moyen du Burkina par rapport au PIB est d'environ 24% pour les cinq dernières années contre une moyenne de 14% pour toute la zone. Malgré cela, le taux de croissance de son PIB n'est pas meilleur que celui de plusieurs pays qui ont moins d'investissements. Ces dernières années, le pays bénéficie d'une bonne image qui lui permet d'attirer des sommes importantes de la part des bailleurs de fonds. Cela pose le problème du rendement du capital dans le pays.

Tableau 2.2 Investissement total réel, en % du PIB réel

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
Bénin	14,9	13,9	13,0	14,2	14,7	15,9	14,4
Burkina	25,7	21,1	24,0	25,5	25,9	24,0	24,4
Côte d'Ivoire	9,4	14,4	9,0	5,0	5,9	8,6	8,7
Guinée-Bissau	20,0	36,3	27,3	24,4	23,6	23,6	25,9
Mali	19,4	18,4	15,2	15,9	17,0	15,3	16,9
Niger	14,1	16,9	11,2	8,8	10,8	10,8	12,1
Sénégal	13,9	16,1	16,8	16,6	17,6	19,4	16,7
Togo	14,6	15,3	13,7	15,4	15,8	16,1	15,1
UEMOA	13,9	16,2	13,6	12,2	13,3	14,2	13,9

Source : UEMOA

L'étude sur la compétitivité et la croissance au Burkina a déjà noté la faible productivité des investissements du pays. Elle l'explique par le sous-investissement chronique concernant la maintenance des infrastructures publiques, alors que celles-ci constituent près de la moitié des investissements totaux. Il faut ajouter à cela l'orientation des investissements qui ne sont pas suffisamment dirigés vers les secteurs qui sont porteurs. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve un impact non significatif des investissements sur la croissance dans le long terme.

1.3.2 L'impact de la main- d'œuvre sur la croissance

Que ce soit à long terme ou à court terme, la main-d'œuvre n'a pas un impact significatif sur la croissance du PIB selon le modèle. Ici aussi, c'est la qualité de cette main-d'œuvre qui est en cause. En effet, la population active burkinabè est faiblement dotée en capital humain: plus de 80% des adultes sont illettrés et cela a un impact sur la productivité du

travail. La majorité de cette main-d'œuvre travaille dans le domaine agricole, et plusieurs études¹¹ montrent que les producteurs agricoles alphabétisés sont plus performants que ceux qui ne le sont pas. On peut s'attendre au même type de résultat dans les autres domaines de production.

1.3.3 L'impact des exportations sur la croissance

Les résultats du modèle indiquent qu'aussi bien à long terme qu'à court terme, les exportations ont un impact positif et significatif sur la croissance du PIB.

A court terme, une croissance des exportations de 1% entraîne une croissance du PIB de 0.27%. L'impact des exportations est donc plus important que celui des investissements à court terme.

A long terme, l'impact des exportations est encore plus important que ses effets de court terme. En effet, 1% d'augmentation des exportations entraîne une croissance du PIB de 0.78%. Ce résultat va dans le même sens que ce que plusieurs analyses théoriques ont prédit comme effet de la libéralisation des échanges sur une économie (voir Encadré 2.1).

Encadré 2.1 : Effet théorique du commerce sur la croissance

Effet théorique du commerce sur la croissance

Théoriquement, la croissance des exportations a un impact positif sur l'économie ; celui-ci se manifeste par un certain nombre de mécanismes.

-Organisation des filières

Un pays peut avoir des avantages comparatifs dans la production d'un bien, mais à moins d'organiser les filières concernées, ces avantages ne seront que potentiels et non réels. L'orientation de l'économie vers les exportations incite donc les autorités du pays à mettre une organisation solide, capable de permettre au pays de s'approprier tout le bénéfice qu'il est en droit d'attendre de certaines filières. Cet effort d'organisation prend en compte la filière dans son ensemble en la considérant comme une chaîne dont chaque maillon est important et, en cas de défaillance, jouera les effets domino vers le bas. L'impact de l'organisation des filières se traduira généralement par une augmentation de l'efficacité de l'ensemble des acteurs ou des structures impliquées dans le processus. Cette amélioration ne pourra pas se faire si les autorités ne mettent pas en place des incitations particulières pour faire profiter le pays des avantages financiers des exportations.

-Modernisation

Les entreprises ou les exploitations agricoles qui exportent sont en concurrence avec leurs homologues d'autres pays. Elles ne peuvent produire des biens de qualité que lorsque leurs structures productives sont aptes à faire face à cette concurrence. Cette situation pousse les exploitations à plus de modernisme, par l'acquisition de technologies plus productives. D'importants investissements sont faits dans ces cas à cause des bénéfices substantiels attendus. Cela explique pourquoi les secteurs d'exportation sont généralement

¹¹ Voir Zonon A. 1999 et Zonon A. 2001.

mieux équipés et plus modernes que les autres secteurs de l'économie. Dans le cas du Burkina, on remarque par exemple que les producteurs de coton sont mieux équipés que les acteurs des autres secteurs de la production agricole.

-Productivité

La concurrence internationale sur les marchés des produits d'exportation nécessite également une productivité plus accrue des producteurs ou des structures productives impliquées. Sans cela, il sera difficile de fournir des produits de qualité à coût réduit. Les incitations en termes de revenu que les producteurs espèrent, sont le catalyseur de leur implication dans un processus de gain de productivité. Cela se traduit par d'énormes sacrifices consentis en nombre d'heures de travail et d'intensité du travail dans les sites de production.

-Revenu

Les fruits des exportations en termes financiers se traduisent par des revenus versés aux personnes impliquées dans la filière ainsi qu'à l'Etat. Le niveau de revenu de ces personnes est généralement plus élevé que ceux des autres secteurs de l'économie. Cette situation fait que le bien-être de cette population est également plus élevé à cause de leur pouvoir d'achat plus élevé qui peut également dopper l'économie par effet d'entraînement. Dans tous les cas, les populations concernées peuvent acquérir plus de biens et services, mais aussi des biens particuliers comme l'éducation et la santé qui font qu'ils sont mieux dotés que les autres en capital humain.

-Externalités positives pour toute l'économie

Les termes de l'échange entre les secteurs exportateurs performants et les autres secteurs de l'économie se font en général en faveur du secteur exportateur. Cela est d'autant plus marqué que les autres secteurs ont des contraintes financières pour leur développement. Dans ces conditions, le secteur exportateur peut se retrouver de ce fait la locomotive qui tire toute l'économie ou un grand pan de celle-ci. Le développement des « dragons » de l'Asie du Sud-Est s'est fait selon ce schéma. C'est également le cas de l'Ile Maurice qui est souvent citée comme un exemple de réussite économique. Au Burkina, le secteur du coton est un moteur énorme de l'économie à cause du nombre de personnes impliquées dans les gains de revenus liés à ce produit.

Source : Edwards S. (1989); Fosu A. K. (1990); Tybout J. (1992); Serges Calabre (1999)

2. Les exportations du Burkina

Le Burkina exporte peu par rapport à son volume de richesse. Il est alors nécessaire de faire une analyse de l'évolution et de la structure des exportations du pays pour comprendre les handicaps et les potentialités du pays en la matière.

2.1 Structure de l'économie et structure des exportations

La structure des exportations du Burkina est fortement liée à la structure économique même du pays.

2.1.1 La structure de l'économie

Elle se caractérise par une prédominance du secteur tertiaire (Tableau 2.3 et figure 2.1) qui constitue 44% de la valeur ajoutée du pays. Ce secteur est surtout dominé par deux postes : les activités commerciales qui constituent environ 15% de la valeur ajoutée totale et 34% du secteur tertiaire et les activités de l'administration dont la valeur ajoutée représente 26% du secteur. Par nature, ce secteur n'est pas exportateur. La multitude d'intervenants dans les activités commerciales est surtout constituée de petits commerçants évoluant dans le secteur informel (50% de la valeur ajoutée du poste commerce) et leurs opérations sont très peu orientées vers les exportations.

Le secteur primaire, quant à lui, fournit en moyenne 38% de la valeur ajoutée du Burkina qui se répartit comme suit : 57% pour l'agriculture, 25% pour l'élevage et 17% pour la sylviculture, la pêche et la chasse. C'est donc l'agriculture qui occupe près de 80% de la population active qui domine le secteur primaire, avec 69% pour l'agriculture vivrière et 11% pour l'agriculture de rente. L'essentiel de la valeur ajoutée agricole est apporté par les cultures vivrières dominées par le système d'autoconsommation. L'orientation «intravertie» du système agricole du pays est clairement exprimée par cette répartition qui fait très peu de place aux cultures de rente. Le coton est la principale culture de rente, suivi des fruits et légumes, puis des oléagineux.

L'élevage est dominé par un système d'exploitation transhumant et extensif, qui montre aujourd'hui ses limites avec le problème de surpâturage et de l'extension des champs de cultures. En 1998, le cheptel burkinabè d'ovins et de caprins était estimé respectivement à 6 393 000 têtes et 8 151 000 têtes avec un taux de croissance de 3%. Les bovins sont estimés à 4 612 000 têtes avec un taux de croissance de 2% et le cheptel porcin est estimé à 585 000 têtes¹². Le bétail sur pied constitue ainsi le deuxième produit d'exportation du Burkina ; ces exportations sont principalement destinées aux pays de la sous-région (Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo ...).

Enfin, le secteur secondaire fournit 18% de la valeur ajoutée du pays. Ce secteur est dominé par les industries dites traditionnelles qui sont surtout constituées de l'artisanat et de l'informel. Elles représentent 58% du secteur, contre 27% pour les industries manufacturières, 13% pour le bâtiment et les travaux publics et seulement 2% pour les industries extractives qui sont constituées essentiellement de l'extraction aurifère. Parmi tous ces sous-secteurs, c'est seulement celui de l'or qui a une vocation d'exportation. Pour les autres postes, le pays n'a pas d'avantage comparatif en terme d'exportation.

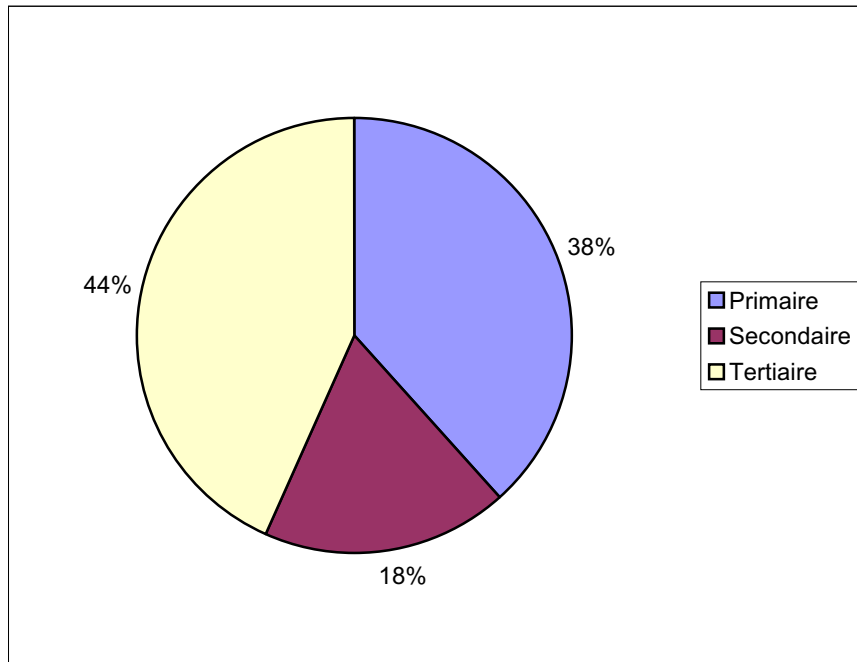
Tableau 2.3 : Evolution de la répartition du PIB selon les secteurs (en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Primaire	38.7	39.4	40.4	39.1	39.7	37.0	39.0	38.0	35.7	36.3
Secondaire	19.2	18.3	18.0	17.8	17.0	18.6	18.0	18.7	19.7	19.3
Tertiaire	42.1	42.3	41.6	43.1	43.3	44.4	43.1	43.3	44.7	44.4

Source : IAP

¹² Ministère des Ressources Animales (2000)

Figure 2.1 : Structure du PIB du Burkina (moyenne 1992-2001)



Source : construite à partir du tableau 2.3

De cette structure de l'économie, des études¹³ s'accordent à dire que le Burkina a un avantage comparatif (voir encadré 2.2) dans la production de plusieurs produits primaires, surtout à cause de l'abondance de main-d'œuvre (pour le coton), de l'existence de sols appropriés (pour les oléagineux et la gomme arabique) et de l'exploitation des produits de l'élevage. L'avantage procuré par l'exploitation des produits de l'élevage vient de l'existence d'un cheptel abondant, et de la proximité maritime par rapport aux principaux concurrents du Burkina en la matière (Mali, Niger).

Pour que le pays puisse profiter de ces avantages comparatifs, il faudra qu'il soit compétitif. C'est ce qui va déterminer les gains issus des exportations et la place des produits du Burkina sur le marché international ou sous-régional.

2.1.2 La structure des exportations

L'analyse de la structure des exportations au Burkina (figure 2.1) indique une prédominance des produits de base. En effet, de 1992 à 2001, l'agriculture et l'élevage ont constitué en moyenne plus de 77% des exportations du pays. Cette structure du commerce extérieur correspond à celle de l'économie du pays basée sur l'agriculture et l'élevage. Pour le Burkina, ce type d'intégration dans le commerce international correspond à un rôle de pourvoyeur de matières premières dans la division internationale du travail. Ce type de spécialisation comporte des risques pour une économie. Elle est plus vulnérable aux chocs extérieurs à cause d'une part, de l'instabilité des prix des matières, et d'autre part, de leur tendance à la baisse due à la surproduction résultant de la volonté de la plupart des pays du Sud à améliorer leur part de marché à travers des produits bon marché. Il faut toutefois reconnaître que le Burkina n'a pas su développer un avantage compétitif dans la production manufacturière à cause des problèmes de productivité et de coûts élevés des facteurs de production. Par contre, le pays a un avantage comparatif dans les produits primaires comme le

¹³ Gergely (1999).

coton et les produits animaux et pour peu qu'il développe des politiques dynamiques en la matière, il peut gagner des parts de marché dans ce secteur.

Encadré 2.2 : Qu'est-ce qu'un avantage comparatif ?

Qu'est-ce qu'un avantage comparatif ?

La théorie des avantages comparatifs est une théorie économique qui s'énonce de la manière suivante : chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production dont il tire un avantage comparatif, c'est-à-dire dans la production où il a le prix relatif le plus bas.

Si deux pays ont des échanges sur deux produits comme le haricot vert et le maïs, vers quel produit chacun doit-il mettre ses ressources dans un contexte de rareté, d'optimisation et de recherche de gains ? Si pour la même échelle d'équivalence, une unité de haricot vert est produite à un prix relatif inférieur à celui du maïs dans un des pays, ce pays aura intérêt à se spécialiser dans la production du haricot vert parce qu'il y a un avantage comparatif.

Les théories plus modernes indiquent que l'avantage comparatif n'est pas forcément un acquis naturel. On peut avoir un avantage naturel sans pouvoir en profiter par manque de compétitivité par rapport aux pays concurrents. Dans ce cas, l'avantage comparatif est seulement potentiel. On peut aussi ne pas avoir d'avantage naturel et pouvoir le construire et en profiter, dans ce cas on parle d'avantage construit.

La notion d'avantage comparatif est une notion théorique qui ne rend pas compte de la structure des échanges dans le monde réel. Cela est lié au fait qu'elle se limite seulement aux différences de productivité et non aux autres facteurs qui affectent les coûts de production, et qui font que l'avantage comparatif potentiel peut déboucher sur des avantages compétitifs (construits). Parmi ces facteurs, nous avons le taux de salaire, les coûts de transport, les variables macroéconomiques (taux d'intérêt, taux de change ...), et les variables de politiques commerciales (taxes à l'exportation, stratégies de marketing).

Pour les pays qui arrivent à bien gérer leurs avantages comparatifs, on parle d'avantage construit. Cette notion consiste pour un pays à améliorer les facteurs de compétitivité, c'est-à-dire à jouer en même temps sur la productivité (management, formation et efficacité), les salaires, et sur d'autres facteurs comme le transport et le marketing.

Plusieurs études montrent que le Burkina a un avantage comparatif potentiel dans la production animale. Il faudra cependant faire de cet avantage comparatif une réalité. En d'autres termes, il faut construire cet avantage par la mise en place de politiques adéquates prenant en compte toute la filière.

Il y a plusieurs indicateurs pour mesurer l'avantage comparatif d'un pays par rapport à un produit. Mais, l'indicateur le plus utilisé est le coût en ressources domestiques (CRD). Lorsque le CRD est supérieur à 1 pour un produit, le pays n'a pas d'avantage à le produire parce qu'il perd plus de ressources en le faisant ; il a intérêt à importer ce produit. Mais lorsque le CRD est inférieur à 1 pour un produit, le pays obtient des ressources étrangères dans sa production et son éventuelle exportation.

Une étude faite par N. Gergely (1999) pour le compte du ministère de l'Agriculture donne les résultats suivants pour le Burkina :

Le coût en ressources domestiques (CRD) de quelques produits agricoles au Burkina

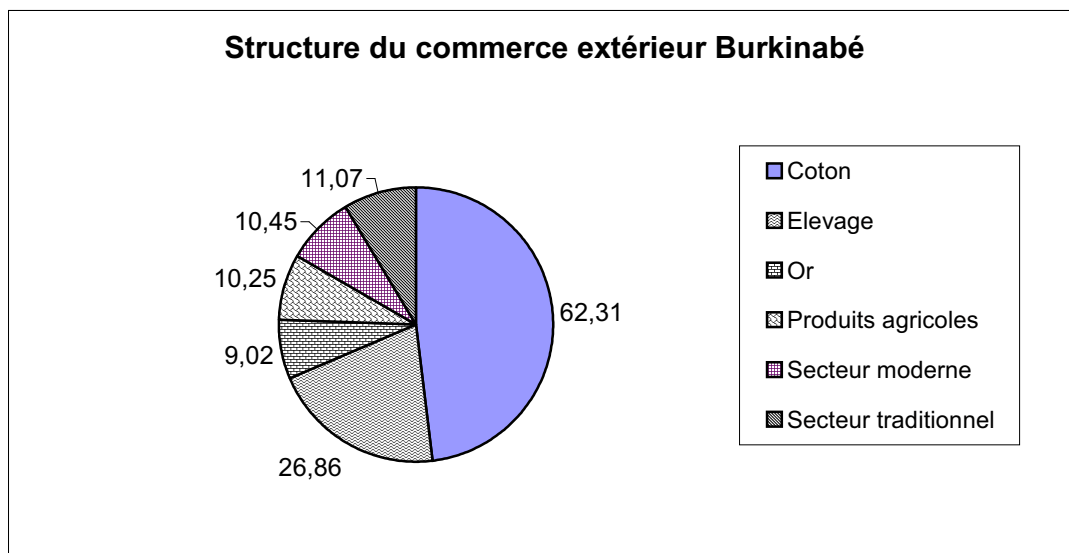
Produits agricoles	CRD
Riz	
Riz pluvial	0,65
Autres types	1,08 à 3,32
Coton	0,35
Céréale	
Zone soudanienne	0,48 à 0,76
Zone soudano-sahélienne	0,55 à 0,86
Arachides HPS	0,46
Haricot vert	0,19
Sésame	
Biologique	0,13
Ordinaire	0,17
Karité	0,61

Source : Nicolas Gergely (1999).

Source: Tsakok I. (1990), Nicolas Gergely (1999), Lindert P.H. (1988).

Le coton représente le premier produit d'exportation du pays (Tableau 2.4) : il a constitué en moyenne 48% des exportations ces dix dernières années. La culture de ce produit à l'échelle d'exportation a été réalisée au début du siècle par le colonisateur français. Cependant, c'est à partir des indépendances que le coton a connu un développement fulgurant. Dans les années 80, sa part dans les exportations atteignait 20% et celle-ci n'a cessé de croître pour atteindre 40% en 1992. En 1998, elle a atteint le pic de 63% des exportations pour ensuite fluctuer autour de 55% en 2001.

Figure 2.2 : Répartition des exportations par produit de 1992 à 2001



source : IAP

Ces dix dernières années, les produits de l'élevage ont constitué en moyenne 21% des exportations du Burkina. Jusque dans les années 1993, leur part dans les exportations ne

dépassait guère 16%. C'est à partir de 1994 qu'elle a atteint un maximum correspondant au quart des exportations, mais à partir de 1997, on a de nouveau assisté à une baisse de sa part qui fluctue maintenant autour de 19%. Les exportations des produits d'élevage sont surtout constituées d'animaux sur pied (12%), ce qui ne permet pas de réaliser une meilleure valeur ajoutée sur ce produit puisque toute la chaîne de transformation est faite dans les pays importateurs. Les cuirs et peaux représentent 7% des exportations et la viande et les abats, 1%.

En dehors du coton, les autres produits agricoles qui sont exportés sont surtout les oléagineux. Cependant, leur part dans le commerce extérieur est faible : seulement 8% sur la moyenne des dix dernières années. Dans les années 85, leur part était de 8%, mais à partir de 86, elle a brutalement chuté pour tourner autour de 3% jusqu'en 1994 où elle a connu une hausse qui a atteint 10% ces dernières années.

Les produits manufacturés des secteurs modernes et traditionnels constituent 17% des exportations. La place de ces produits a considérablement évolué dans la structure des exportations du pays. En 1985, les produits manufacturés du secteur moderne représentaient 51% des exportations du Burkina, ce qui était surprenant pour un pays agricole. Ce chiffre est même sous-estimé si on considère que les exportations du secteur traditionnel n'ont été prises en compte dans les statistiques qu'à partir de 1992. Mais au fil des années, la part des produits manufacturés dans les exportations n'a cessé de chuter : en 1992, elle n'a été que de 29% et 10% pour les deux dernières années. Cette contre-performance s'explique par la perte de compétitivité des industries burkinabè qui, pour une grande partie, étaient peu concurrentielles par rapport à leurs homologues de l'extérieur. La libéralisation des échanges a révélé leur manque de compétitivité, malgré la protection dont elles ont bénéficié pendant plusieurs décennies.

Tableau 2.4 : Exportations moyennes du Burkina de 1992 à 2001

	Moyenne	Taux de croissance %	Proportion %
EXPORTATIONS, FOB (mia FCFA)	130,08	8	
Coton (mia CFCFA)	62,31	10	48
Volume, 1000 tonnes	85,61	4	
Produits d'élevage (mia FCFA)	26,86	12	21
Animaux vivants	15,65	12	12
Volume, indice 1985=100	178,13	5	
Viande et abats (mia FCFA)	1,51	7	1
Volume, 1000 tonnes	1,01	4	
Cuir et peaux (mia FCFA)	9,7	12	7
Volume, 1000 tonnes	3,21	4	
Or non monétaire (mia FCFA)	9,02	1	7
Volume, kilogrammes	1659,19	-4	
Autres produits exportés (mia FCFA)	31,77	4	24
Produits agricoles	10,25	14	8
Arachide	2,24	14	2
Karité	2,94	19	2
Sésame	2,39	15	2
Autres (légumes, céréales, etc.)	2,69	10	2
Produits manufacturés et ajustements	21,52	2	17
Secteur moderne	10,45	4	8
Secteur traditionnel	11,07	0	9

Source : IAP

2.2 Evolution des exportations du Burkina

L'évolution globale des exportations cache des disparités assez importantes entre l'évolution des principaux produits d'exportation (Figure 2.3). Cependant de façon générale, la plupart des produits d'exportation ont souffert de la surévaluation du franc CFA qui les rendait peu compétitifs à l'exception de l'or et des produits manufacturés.

Les exportations d'or ont connu des difficultés avec la baisse de l'activité aurifère. Elles étaient d'environ 6 milliards de francs CFA en 1985 et ont progressé à plus de 16 milliards de francs CFA en 1990, soit une hausse de plus de 167% liée à la montée en production de la mine d'or de Poura. Mais, à partir de l'effondrement des galeries de la même mine en décembre 1989, les exportations connaîtront une baisse continue allant jusqu'à 7 milliards de francs CFA en 2001. Depuis la fermeture de cette mine d'or en 1998, principalement liée à chute des cours de l'or, l'activité de production d'or n'était plus essentiellement assurée que par l'orpaillage dont les intervenants sont peu enclins à la déclaration de leurs produits, ce qui fausse davantage les statistiques. Les données miroirs de certains pays comme le Togo et le Bénin sur les échanges d'or devraient permettre de reconstituer les exportations réelles du Burkina. Ces pays dont l'activité aurifère semble négligeable ont des statistiques de ce produit dans leurs exportations.

Les produits manufacturés constituaient les principales exportations du pays jusqu'en 1991. En 1985, les exportations de produits manufacturés ont atteint 30 milliards de francs CFA et à partir de cette période, elles ont progressivement baissé jusqu'à 20 milliards de

francs CFA en 1993. En 1994 et 1995, ce secteur a profité de la compétitivité retrouvée pour atteindre des exportations records de plus de 34 et 32 milliards de francs CFA. Mais, après cette période, rien ne semblait plus arrêter la chute de la part de ce secteur dans les exportations, et ces deux dernières années (2000 et 2001), elle s'est stabilisée autour de 20 milliards de francs CFA.

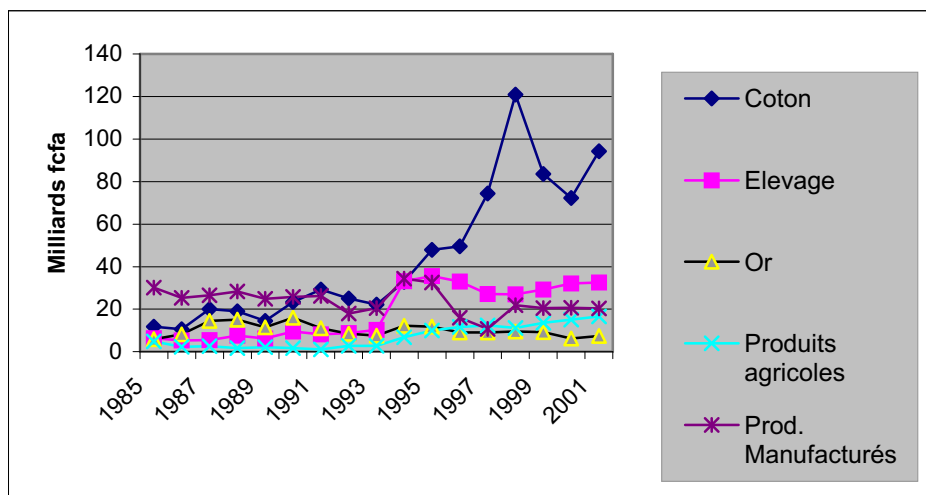
Les autres produits (le coton, les produits de l'élevage et les produits agricoles) ont connu des évolutions plus ou moins similaires.

Le coton a connu une hausse continue depuis 1985 jusqu'à nos jours. Mais entre 1985 et 1993, son évolution a été plus lente que celle de la période après-dévaluation. En effet, de 1985 à 1993, les exportations de coton sont passées de près de 11 milliards à 22 milliards de francs CFA en 1993, soit le double. Entre 1994 et 2001, la hausse a été plus forte : les exportations sont passées de 33 milliards à 94 milliards de francs CFA, soit presque le triple.

Les exportations des produits de l'élevage ont progressé plus lentement dans la période pré-dévaluation, passant de 6,4 milliards à 10 milliards de francs CFA en 1993, soit une hausse de 56%. A partir de 1994, avec la dévaluation, les exportations sont passées à plus de 33 milliards de francs CFA. Mais après cette période, contrairement au coton qui a connu une hausse, les exportations des produits de l'élevage connaissent beaucoup plus de difficultés et stagnent autour de 32 milliards de francs CFA.

Les produits agricoles autres que le coton, dont les exportations atteignaient 5 milliards de francs CFA en 1985, ont connu une baisse progressive pour atteindre 2 milliards de francs CFA en 1993. Ces produits ont particulièrement souffert de la surévaluation du franc CFA. Le réaménagement du taux de change a permis une reprise rapide des exportations qui n'ont cessé de croître depuis 1994. Leurs exportations sont passées de 10 milliards en 1994 à près de 17 milliards de francs CFA en 2001, soit une hausse de 70%.

Figure 2.3 : Evolution des principaux produits exportés



Source :IAP

2.3 Concentration des exportations burkinabè

La concentration des exportations autour de quelques produits rend une économie virtuellement vulnérable puisque le moindre choc sur les marchés de ces produits peut avoir des conséquences nuisibles sur cette économie. L'analyse des structures des exportations a permis de constater que près de 69% des exportations du Burkina se concentrent autour de deux groupes de produits (coton et produits de l'élevage).

Dans la littérature, il existe des indices plus élaborés pour analyser ce problème de concentration des exportations. L'indice de concentration des exportations de marchandises de la CNUCED est, à nos jours, largement utilisé par les analystes. Son calcul¹⁴ tient compte du nombre de produits exportés mondialement par les différents pays, la part et le nombre de produits exportés par chaque pays. L'indicateur ainsi obtenu est compris entre 0 et 1. Quand il est proche de 1, cela veut dire que les exportations du pays sont concentrées autour de quelques produits dans une panoplie de produits exportables mondialement. Par contre, quand il est proche de 0, cela veut dire que le pays en question a des exportations très diversifiées.

Le tableau suivant donne quelques valeurs de l'indice de concentration calculé sur le Burkina. Il indique que les exportations du Burkina se sont concentrées à travers le temps. L'indice de concentration était de 0,441 dans les années 1970 et il a augmenté jusqu'à atteindre 0,623 en 1992. Cela indique qu'un effort de diversification n'a pas été fait dans le pays.

Tableau 2.5 : Evolution de l'indice de concentration des exportations du Burkina

Période	Indice de concentration
1970	0,441
1985	0,541
1986	0,439
1992	0,623

Source : CNUCED

En comparaison avec les indices de concentration d'autres pays sur la base des calculs de 1992, on peut dire que le Burkina est parmi les pays de la sous-région qui ont les structures d'exportation les plus concentrées. Le Burkina avait à cette période, un indice de 0,62 contre 0,258 pour le Sénégal et 0,368 pour la Côte d'Ivoire.

14

$$H_i = \frac{\left(\sum_{j=1}^{239} (E_{ij}/E_i)^2 \right)^{1/2} - (1/239)^{1/2}}{1 - (1/239)^{1/2}}$$

H_i = Indice de concentration du pays i

E_{ij} = Valeur des exportations du produit j par le pays i

$$E_i = \sum_{j=1}^{239} E_{ij}$$

239 nombre de produits (il varie chaque année)

Tableau 2.6 : Comparaison des indices de concentration des exportations du Burkina avec d'autres pays pour 1992

Pays	Indice de concentration
Burkina	0,623
Sénégal	0,258
Togo	0,491
Côte d'Ivoire	0,368
Ghana	0,468
Canada	0,125
Belgique	0,106

Source : CNUCED

2.4 Apparition de nouveaux produits porteurs : l'exemple de la gomme arabique

En 1995, le gouvernement a adopté un document de politique forestière inscrivant entre autres, l'exploitation de la gomme arabique comme politique de lutte contre la désertification mais aussi comme moyen de procurer des revenus aux paysans.

Avec l'appui de l'Union Européenne, un projet de promotion de la gomme arabique a été lancé en 1996, et après 3 ans d'exécution, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- la formation de cadres forestiers et des producteurs de gomme sur les techniques de saignée;
- l'inventaire et la cartographie des peuplements naturels d'acacia senegal qui avec l'acacia laeta sont les deux formes de gomme répandues au Burkina;
- la production de 3 millions de plants d'acacia senegal et la réalisation de plantations ;
- la confection d'outils didactiques destinés à la formation ;
- la réalisation d'essais de saignées par le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour une optimisation de la production de la gomme arabique.

De 1999 à 2001, un projet d'appui à la promotion de la gomme arabique d'une durée de deux ans a été lancé sur financement du COM-STABEX de l'Union Européenne. Ce projet avait 5 composantes qui sont : l'appui aux exportateurs, la professionnalisation de la filière, la pérennisation de la gommeriaie, la recherche, l'appui au fonctionnement d'une unité de gestion.

Le projet a suscité un engouement des paysans et sa fin a laissé un vide qui n'est jusque-là pas comblé. Les producteurs de gomme se sentent abandonnés et certains remettent déjà en cause leur engagement dans la filière. Pourtant cette plante a des perspectives importantes en termes de réduction de la pauvreté.

En effet, les peuplements de gomme arabique se situent en majorité dans les provinces du Soum, du Yagha, du Séno, de la Gnagna et de la Komandjari qui sont parmi les provinces les plus pauvres du pays. Les résultats de l'inventaire montrent que les peuplements naturels d'acacia senegal au Burkina s'étendent sur environ 286 000 ha et représentent près de 15 millions de pieds. La production potentielle de ces ressources est estimée à 4 500 tonnes par an. Le Tchad avec un volume de production de 5 000 tonnes en 1995 en tire des recettes d'exportation de plus de 13 milliards de francs CFA. Ces trois dernières années, la gomme arabique a rapporté à ce pays pas moins de 13 milliards de francs CFA par an. Au niveau du commerce international, la part de marché de ce pays est passé de 5% il y a dix ans à plus de

30% en 2002. Selon certains analystes, l'exemple du Tchad montre que de nouveaux concurrents peuvent pénétrer avec succès ce marché et accroître leur part de marché.

Au niveau du Burkina, la production de la gomme est estimée à 4500 tonnes. L'inorganisation de la filière fait que les producteurs n'ont tiré que seulement environ 1 milliard de francs CFA de leur production qui a été vendue à 200 francs CFA le kg. Déjà en 1994, la gomme dure s'achetait chez le producteur à 1225 francs CFA, le kg au Tchad. Les perspectives de ce produit sont bonnes chez les producteurs si l'organisation de la filière arrive à garantir les normes de qualité permettant d'avoir les meilleurs prix.

En fait, le seul handicap sérieux pour une exploitation à grande échelle de la gomme semble être le manque d'organisation de la filière.

En dehors des structures de recherche qui fonctionnent bien avec le laboratoire de technologie alimentaire de pointe, les autres maillons de la chaîne sont défailants.

Après la fin des différents projets, les producteurs n'ont plus été formés. GOMBURKI qui est exportateur de la gomme est obligé de prendre en charge ce volet sans qu'il ne soit rassuré de retombées financières.

L'Association des exportateurs de gomme arabique, qui a été créée en 1998 avec de nobles ambitions, n'a plus les moyens de sa politique après la fin de l'accord de financement avec l'Union Européenne à travers le Stabex. Les objectifs principaux de l'Association étaient :

- susciter l'adhésion des populations rurales à la valorisation de la filière gomme arabique en pratiquant notamment des prix d'achat incitatifs auprès des collecteurs et producteurs ;
- soutenir l'action du gouvernement et des bailleurs de fonds pour la prospérité et la pérennisation de la filière gomme arabique ;
- organiser les différents acteurs de la filière en vue de leur professionnalisation ;
- contribuer à la modernisation constante des systèmes d'exploitation, de production et de conditionnement de la gomme en vue de répondre aux normes de qualité requises ;
- développer des circuits commerciaux avec des utilisateurs, des transformateurs ;
- optimiser les avantages économiques et écologiques liés à l'exploitation de la gomme arabique ;
- entretenir des relations de partenariat avec des structures locales ou étrangères intéressées ;
- lutter contre la désertification par le reboisement et réduire la pauvreté en milieu rural sahélien par le rachat des productions.

Les premiers commerçants qui étaient entrés dans la filière n'avaient aucune formation alors que le marché de la gomme arabique est très spécialisé avec des normes de qualité précises. La plupart se sont retirées du marché et les producteurs sont obligés de brader leur production dans les pays voisins comme le Niger où le circuit de commercialisation semble mieux organisé.

Toute cette situation a détruit le climat de confiance que les producteurs avaient au départ de la gomme. Aujourd'hui pour certains analystes¹⁵, une des priorités de la filière est

¹⁵ Sigrid M. et N. K. Prosper (2001) : *La filière gomme arabique au Burkina Faso*. Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique/ Département de Technologies Alimentaires, Octobre 2001.

de créer un climat de confiance. Cela pourra se faire par des prix attractifs, la résolution du problème de la qualité par la mise en place d'un système de traçabilité, la formation et la sensibilisation aux techniques de saignée, la résolution du problème de transport.

Comme on le voit, cette filière est inorganisée alors que les perspectives de la gomme arabique sont bonnes sur le marché international. Selon le Centre du Commerce International, les importations de la gomme arabique ont augmenté de 25% ces quatre dernières années. Le Burkina gagnerait donc à saisir sa chance dans cette production.

2.5 Problématique de la transformation des produits burkinabè à l'exportation

Lorsqu'on observe les exportations du Burkina, on constate qu'elles sont presque entièrement constituées de produits du cru qui sont dans la plupart des cas exportés en l'état ou dans le meilleur des cas, sommairement transformés. Cette situation ne permet pas au pays de profiter pleinement d'une valeur ajoutée plus importante résultant de la transformation.

Au niveau des autorités politiques, en dehors de l'adoption en 1998 par le gouvernement d'une stratégie de développement industriel et de mesures visant la réduction des coûts par la définition de 12 filières prioritaires, il n'y a pas de politiques volontaristes en faveur de la transformation des produits sur place (zones franches).

Par exemple, le coton est presque entièrement exporté en coton fibre alors qu'il y a des possibilités de sa transformation en divers produits comme le fil, les tissus et autres. Pour le moment, la SOFITEX arrive à vendre son coton fibre, mais le cours de la fibre sur le marché international connaît de grandes fluctuations et cela entraîne souvent des pertes pour la compagnie : pour la campagne 2000/2001, la SOFITEX a vendu le coton à perte et la société a enregistré un déficit de 3,6 milliards de francs CFA. Ce déficit a été entièrement couvert par le fonds de développement de la filière avec un montant de 8,5 milliards de FCFA pour lui permettre d'acheter le coton auprès des producteurs au prix annoncé. Cette situation serait intenable pour la filière dans le cas où on aurait une baisse qui se fait sur plusieurs années. Il faut donc penser à diversifier les produits issus du coton puisque leurs cours ne sont pas soumis aux mêmes fluctuations. Cela permettrait non seulement d'avoir une meilleure valeur ajoutée mais aussi de se prémunir du risque de la baisse des cours.

Malgré cette vulnérabilité par rapport aux cours, les entreprises de transformation en aval du coton sont en mauvaise posture dans le pays. L'usine Faso Fani qui transformait une infime partie du coton produit (moins de 1%) en tissus est actuellement en liquidation et a du mal à retrouver un repreneur. Cette structure est restée statique dans sa gestion depuis sa création et n'a pas su faire les investissements nécessaires pour demeurer compétitive. Pourtant, le Burkina continue à importer plus de 12 milliards de FCFA par an de tissus et de produits liés au coton.

Le constat qui est fait pour le coton est aussi valable pour la filière bétail et viande où c'est surtout le bétail sur pied qui est exporté au détriment de la viande et des sous-produits qui auraient apporté une plus grande valeur ajoutée. Divers produits de grande valeur issus de la viande sont aussi exportables pourvu que l'on puisse avoir la technologie et l'expertise nécessaires à cet effet. Il s'agit des produits comme les saucisses, le jambon et autres. Au niveau des cuirs et peaux, une interdiction frappe les exportations des peaux brutes non transformées. Cette mesure viserait à donner une valeur ajoutée à ce produit avant l'exportation.

En dehors de ce domaine, il n'y a pas une volonté affichée de l'Etat d'imposer la transformation d'un produit de base en vue d'accroître sa valeur à l'exportation. Pour tous les autres produits, il n'y a pas une imposition d'un minimum de transformation.

C'est le cas de la filière karité où certains intervenants de la filière souhaitent une interdiction ou une rationalisation des exportations des noix au profit du beurre. En effet, il est peu compréhensif que ce soient les pays voisins du Burkina qui n'ont pas de peuplement de karités qui abritent les structures de transformation de pointe et que le Burkina se confine dans les exportations des noix et du beurre faiblement transformés.

Au niveau de la filière fruits et légumes, plusieurs possibilités de transformation existent pour obtenir des produits semi-finis ou produits finis exportables. Mais ces différentes possibilités ne sont pas promues. Les quelques expériences de transformation comme les jus de la SAVANA ont connu des échecs surtout dus à des problèmes de gestion. Les opérateurs économiques ghanéens viennent acheter la tomate burkinabè et la font subir une prétransformation destinée à l'exportation dans des pays européens comme l'Italie alors qu'au niveau du Burkina, les producteurs n'arrivent pas à saisir de telles opportunités se plaignant surtout de problèmes de mévente et de faiblesse de prix.

On rencontre les mêmes types de problèmes au niveau des mangues. En effet, les producteurs sont obligés de brader leurs mangues aux exportateurs ivoiriens qui ont une quinzaine de chaînes de conditionnement alors que le Burkina n'en a pas une seule. Certains exportateurs estiment que la part des mangues burkinabè représente plus de 50% des exportations ivoiriennes de mangues.

Les causes de cette situation de faible transformation des produits avant leur exportation sont multiples, cependant les problèmes les plus cités concernent les coûts de facteurs et le poids de la fiscalité qui inhibent les efforts des opérateurs économiques. Certains pays ont tenté de résoudre ces types de difficultés par la création de zones franches. Il est peut-être bon que de tels chemins soient explorés par le Burkina.

En résumé, l'analyse de l'évolution des principaux produits d'exportation permet de tirer les conclusions suivantes :

- le coton a connu une progression constante au fil du temps mais l'avenir de ce secteur est lié à l'évolution du marché international;
- les exportations de produits d'élevage semblent s'essouffler et ont besoin d'un autre dynamisme puisque le pays bénéficie d'un avantage comparatif dans ce domaine par rapport à ses principaux concurrents (pays sahéliens voisins) qui sont plus éloignés des débouchés maritimes ;
- les exportations de produits manufacturés rencontrent beaucoup de difficultés, mais peuvent connaître un essor avec une promotion des produits de la manufacture traditionnelle (produits de l'artisanat) ;
- les produits miniers, essentiellement l'or, sont tombés dans la morosité depuis la chute de leurs cours et l'arrêt des exploitations industrielles alors même que la production artisanale s'essouffle ;
- les exportations de fruits et légumes ont connu une chute ces dernières années bien que le potentiel exportable soit toujours très important ;
- les oléagineux semblent être les nouveaux produits champions et ils ont effectué les plus fortes percées dans les exportations du Burkina ;

- la recherche de diversification est tentée avec la gomme arabique mais l'inorganisation de la filière ne lui permet pas d'en tirer tout le profit escompté ;
- les produits d'exportation du Burkina concernent surtout les produits du cru qui apportent relativement peu de valeur ajoutée.

3. Production de coton et sécurité alimentaire

A propos de la relation entre culture de coton et sécurité alimentaire, deux thèses s'opposent : il y a ceux qui affirment que la culture du coton est un frein à la sécurité alimentaire et qu'en plus, elle dégraderait l'environnement. Pour eux, si on accordait autant d'importance aux cultures céréalières qu'à celle du coton, le pays se serait trouvé dans une meilleure situation sur le plan alimentaire.

Il est important d'analyser la véracité de ces propos sur le plan de l'analyse objective.

3.1 Culture du coton et dégradation de l'environnement

D'aucuns disent que là où la culture du coton passe, le désert s'installe (Guy Belloncle cité par A. Schwartz, 1999). Un article de Michel Braud (1987) montre à partir d'études comparatives réalisées dans les zones cotonnières soudano-sahéliennes sur l'absorption d'éléments minéraux par les cotonniers, le sorgho et les arachides qu'il est difficile d'affirmer que telle culture est plus épuisante que telle autre. D'une enquête conduite au Bénin en 1973, il ressort que là où le coton absorbe globalement 8,55 kg d'azote, de phosphore, de sodium, de potassium, de calcium et de magnésium pour 100kg de produits récoltés, le sorgho absorbe 12,34 kg. Selon une autre enquête faite au Cameroun en 1974, il ressort par contre que c'est le coton qui absorbe plus d'éléments minéraux, avec 7,81 kg contre 5,14 kg pour le sorgho. Les mobilisateurs minéraux sont en fait dépendants des conditions du milieu, conclut Braud. Pour Schwartz, on peut retenir de ce travail que le coton *a priori* ne dégrade pas les sols plus que le sorgho.

Selon ce même auteur, contrairement à une idée répandue, non seulement le coton n'occupe pas les meilleurs sols du terroir villageois, mais que les surfaces consacrées à la culture cotonnière sont très inférieures à celles réservées à la culture vivrière. La culture du coton au Burkina est inscrite dans un système de rotation avec les cultures vivrières. Les statistiques de la DSAP de 1993 révèlent que seulement 30% en moyenne des superficies dans la zone cotonnière sont consacrées à la culture du coton.

On peut toutefois noter que l'utilisation des pesticides dans le cadre de la culture du coton peut avoir des effets nuisibles sur l'environnement avec des possibilités de résistance et de pollution. Ces dernières années au Burkina, on note l'apparition de la mouche blanche qui nuit non seulement à la production du coton mais aussi à celle de certains légumes comme la tomate. Certains insectes utiles sont également anéantis par l'utilisation des pesticides : il s'agit entre autres, des chenilles du karité qui constituent un apport alimentaire important pour des populations de la zone cotonnière et des abeilles.

3.2 Relation entre production de coton et production de céréales

Le coton, à travers une structuration plus moderne, a permis le changement de comportement cultural au niveau des paysans opérant dans la zone cotonnière. Ces changements sont perceptibles au niveau d'un certain nombre de faits : utilisation d'engrais dans les cultures céréalières, acquisition de matériels agricoles plus modernes et adoption de variétés plus productives comme dans le cas du maïs hybride.

3.2.1 Utilisation d'engrais dans les cultures céréalières

Les paysans ont très tôt compris l'importance de l'utilisation des engrais modernes comme le NPK et l'urée dans leur production. Cependant, le problème qu'ils ont toujours rencontré est l'acquisition de ces intrants puisqu'ils n'ont pas le pouvoir d'achat qui leur permettrait de les financer. La culture du coton a levé cet obstacle chez bon nombre d'entre eux. En effet, à travers la culture du coton, ils obtiennent les crédits nécessaires pour acheter les engrais. Au départ, ce sont les engrais acquis pour la production du coton qui sont en partie détournés au profit de celle des céréales. Ces dix dernières années, la consommation de la zone cotonnière représentait à elle seule, environ 80 % de la consommation nationale d'engrais pour une population de seulement 12,4% des producteurs agricoles du pays.

En dehors du coton, ces intrants ne sont pas utilisés sur toutes les cultures : les paysans les utilisent sur des variétés culturales à haut rendement comme le maïs hybride.

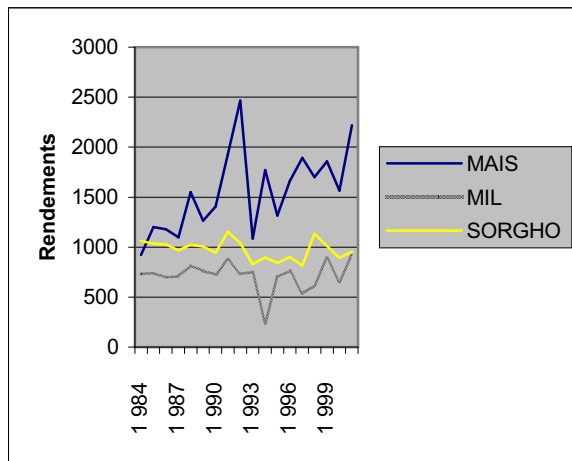
3.2.2 Acquisition de matériels agricoles plus modernes

La modernisation de l'agriculture est un impératif pour son développement. Le coton a permis cette modernisation par l'acquisition de matériels agricoles plus modernes. Il s'agit de charrues, de charrettes et même souvent d'appareils motorisés. La plus grande partie du matériel est concentrée dans la zone cotonnière.

3.2.3 Adoption de variétés plus productives comme dans le cas du maïs hybride

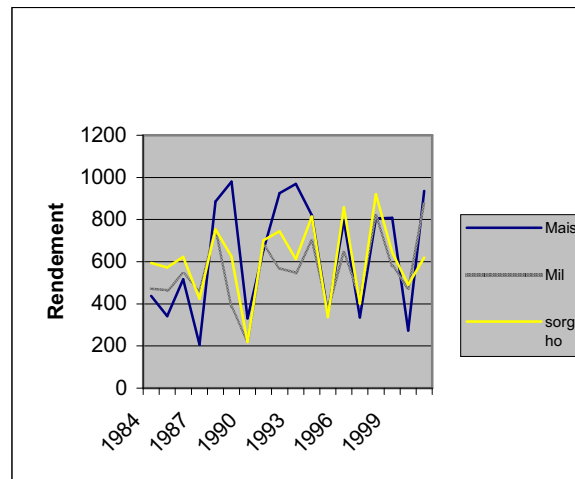
L'adoption du maïs hybride dans la zone cotonnière a révolutionné le domaine de la sécurité alimentaire. Ce maïs, très sensible aux engrais, a donné de très bons résultats au niveau de la production. Les rendements du maïs qui fluctuaient autour de 920 kg par hectare ont progressé graduellement comme l'indique la figure 2.4 et ont plus que doublé dans les années 2001. Pendant ce temps, les rendements du mil et du sorgho sont restés respectivement autour de 700 Kg/ha et 950Kg/ha. Ces deux cultures ne bénéficiant pas de la même intensité d'apport d'engrais que celle du maïs. Du reste, le succès du maïs dans la zone cotonnière a fait que les habitudes alimentaires ont évolué ; le maïs est donc devenu la première production parmi les céréales. Dans les années 1980, la production de maïs représentait environ 25% de la production des autres céréales dans la zone cotonnière et elle excède actuellement celle des autres céréales. Dans quelques années, il est fort probable que les autres productions céréalières continuent à décliner au profit de celle du maïs. Par exemple, dans le CRPA des Hauts-Bassins, la production de maïs a été multipliée par 9 en presque 20 ans (entre 1984 et 2001) alors que celle des autres céréales n'a fait que stagner. Cela indique que le choix des producteurs a été clairement fait en faveur du maïs. Tous ces progrès sur le plan de la production ont été rendus possibles par la culture du coton.

Figure 2.4 : Rendements du mil, maïs et sorgho dans le CRPA des Hauts-Bassins



Source : DSAP

Figure 2.5 : Rendements du sorgho, mil et maïs dans le CRPA du Nord



source :DSAP

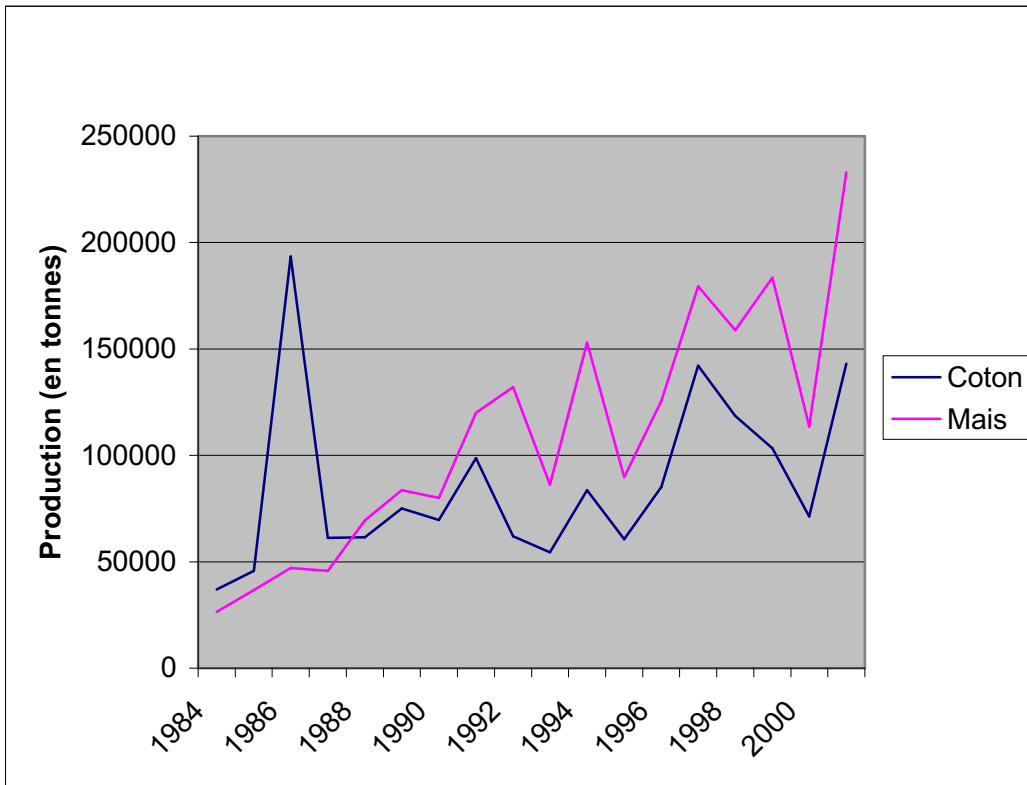
Par une approche empirique, mettons plus en évidence cette corrélation entre la culture du coton et celle du maïs.

3.2.4 Corrélation entre culture du maïs et culture du coton

L'analyse de la corrélation entre la culture du coton et celle du maïs indique une corrélation positive entre ces deux produits. En effet, on obtient un coefficient de corrélation de 58% et ce coefficient est significatif au seuil de 1%¹⁶. Cela montre que la production de coton et celle du maïs ont tendance à aller dans le même sens. La figure 2.6 confirme cette analyse pour le CRPA des Hauts-Bassins, les deux courbes indiquant à peu près les mêmes tendances, sauf pour l'année 1986 où l'augmentation de la production de coton a été beaucoup plus nette que celle du maïs.

¹⁶ Cet coefficient est obtenu en calculant le coefficient de corrélation de Pearson en utilisant la série de la production du coton et celle du maïs par le logiciel SPSS.

Figure 2.6 : Evolution de la production de maïs et de coton



source : DSAP

On peut approfondir le résultat de la corrélation obtenue en faisant une analyse économétrique de la relation fonctionnelle entre le coton et le maïs. Les résultats de la corrélation peuvent être perturbés par des facteurs autres que la relation intrinsèque existant entre les deux variables. Il peut s'agir dans ce cas d'une évolution simultanée des prix des deux produits.

3.2.5 Relation économétrique

Pour contrôler l'effet d'autres facteurs, nous avons régressé la production de maïs sur quelques variables explicatives dont le coton.

On va du modèle Maïs = f (Prix maïs, coton).

Un modèle à correction d'erreur a été utilisé pour tenir compte du fait que certaines variables ne sont pas stationnaires. Il s'agit du maïs et du prix du maïs qui sont tous intégrés d'ordre 1. La série du coton est stationnaire. On aboutit au modèle suivant : $D(\text{Maïs}_t) = C + \alpha_1 \text{Maïs}_{t-1} + \alpha_2 \text{Coton}_t + \alpha_3 D(\text{Prix}_t) + \alpha_4 \text{Prix}_{t-1}$

où D est l'opérateur retard, Maïs, Coton et Prix sont respectivement les logarithmes de la production de maïs, de coton et du prix du maïs.

Tableau 2.7 : Relation économétrique entre maïs et coton

	Court terme	Long terme
1% d'augmentation de la production de coton	0,51%	Non déterminé
1% d'augmentation du prix maïs	Non significatif	Non significatif

Source : résultat de la régression (voir annexe 5)

3.2.6 Implication du résultat

Le modèle indique que la culture du coton contribue à l'augmentation de la production du maïs. En effet, une hausse de la production du coton de 1% entraîne une hausse du taux de croissance de la production de maïs de 0.51% à court terme. Par d'autres méthodes, des chercheurs ont déjà abouti à cette conclusion (voir encadré 2.3).

Encadré 2.3 : Culture de coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne : l'exemple du Burkina

Culture de coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne : l'exemple du Burkina

Schwartz, spécialiste en sociologie rurale a, dans une série d'articles, montré dans que le développement de la culture de coton ne se fait pas au détriment de la culture vivrière. Sur la base des données de la Direction des statistiques agropastorales de 1993, il montre que :

1) le coton burkinabè est produit à 80% par 4 provinces (Houet, Kéné Dougou, Kossi, Mouhoun) qui constituent 14,2% de la population agricole du pays, mais produisent 23,3% de la production céréalière, et 15% de la production des autres cultures vivrières.

2) la production moyenne de céréales par tête des 4 provinces est de 503 kg contre 275 pour les autres et, pour cet auteur, le climat et la densité ne sauraient expliquer une telle différence. L'explication se trouve dans le fait que le coton a un effet d'entraînement pour ne pas dire un effet de locomotive sur la culture céréalière à cause d'un certain nombre de faits, dont les principaux sont :

- le coton rompt la monoculture céréalière, ce qui est tout à fait positif sur le plan agronomique et en plus, les cultures céréalières bénéficient des arrière-effets de l'engrais mis sur le coton; ce qui accroît leurs rendements de 20 à 30% ;

- la culture céréalière bénéficie du développement de la culture attelée, rendue possible grâce aux ressources financières gagnées avec la culture du coton ;

- le fort encadrement de la culture cotonnière, qui porte partiellement aussi sur la culture vivrière en zone cotonnière a, enfin, également un incontestable effet bénéfique sur la production vivrière.

En conclusion, les 4 provinces cotonnières de l'Ouest burkinabè sont aujourd'hui également le grenier vivrier du pays ; elles contribuent grandement à l'approvisionnement des villes, mais aussi au comblement du déficit céréalière national.

Source : Alfred Schwartz, 1999

De ce point de vue, on peut alors dire que le coton participe à l'amélioration de la culture céréalière. Ainsi, le développement de la culture du coton dans de nouvelles zones de production devrait être un catalyseur pour la production céréalière.

En plus de sa contribution à la production céréalière, le coton participe fortement au développement de la monétarisation de l'économie.

3.3 Le coton comme produit-phare de la monétarisation de l'économie au Burkina

Le développement agricole ne peut se faire qu'à travers une monétarisation constante de l'économie qui assurera le passage de l'agriculture de subsistance à d'autres formes d'organisations agricoles plus liées au marché. Le développement agricole devient possible à

travers l'intégration des systèmes traditionnels agricoles dans le système de marché. Le marché véhicule plus facilement les prémices du développement que beaucoup d'autres systèmes. En effet, l'accès au crédit, aux intrants agricoles, en somme, à la modernité ne peut être efficacement et durablement financé qu'à travers des cultures qui ont de grandes valeurs monétaires.

Les systèmes traditionnels basés sur les cultures traditionnelles et l'autoconsommation ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. Ces dix dernières années, le Burkina a produit en moyenne 2 millions de tonnes de céréales dont la plus grande partie a été utilisée à l'autoconsommation. Le tableau 2.8 indique que seulement 15 à 35% de la production des céréales traditionnelles sont commercialisées, tout le reste étant autoconsommé.

Tableau 2.8: Part commercialisée de certaines cultures au Burkina

Produits	Part commercialisée en %
Mil	15
Sorgho	34
Maïs	35
Riz paddy	60
Sésame	85
Coton graine	98
Fruits	50

Source : INSD, 1998

Les trois tableaux suivants (2.9, 2.10 et 2.11) indiquent que les agriculteurs du coton qui ne représentent que 12,4% de la population totale des agriculteurs concentrent à eux seuls plus de 54% des revenus agricoles. Les cultures traditionnelles comme le mil, le sorgho et le maïs ne représentent que seulement 16,8% des revenus agricoles des paysans. Elles sont pratiquées par plus de 62% des paysans. On observe un paradoxe auprès de ces derniers: bien que leur activité principale soit la production de produits vivriers, ces derniers ne contribuent qu'à seulement 14% des revenus des producteurs et l'élevage, censé être une activité secondaire, apporte aux agriculteurs vivriers plus du double de ce que rapporte leur activité agricole, soit 34%.

Tableau 2.9 : Structure en % du revenu monétaire par grand poste selon le groupe socioéconomique (1998)

Types de revenus	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers
Revenus agricoles	74,1	14,0
Revenus tirés de l'élevage	9,3	34,0
Salaires	0,4	4,1
Revenus non agricoles	10,6	30,9
Transferts, versements et autres revenus similaires	5,2	16,4
Autres revenus	0,5	0,6
Total	100,0	100,0

Source : INSD

On voit bien que ces cultures, même si elles contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires des Burkinabè ne permettent pas aux paysans d'améliorer leur situation sur le marché, dans l'acquisition des autres biens qui ne sont pas produits dans le secteur agricole. En d'autres termes, le terme de l'échange entre secteur agricole et les autres secteurs de

l'économie est en défaveur du secteur agricole. Historiquement, ce phénomène a pu être observé dans la plupart des économies ; il est plus accentué dans le cas des cultures traditionnelles.

La faible valeur des cultures traditionnelles qui constituent le système dominant de l'agriculture burkinabè joue sur tout le secteur agricole. En effet, la valeur ajoutée du secteur agricole au Burkina est faible, alors qu'il implique plus de 80% de la population. On estime entre 35 et 40% la contribution du secteur primaire dans le PIB ces dix dernières années. La plupart des spéculations des producteurs agricoles burkinabè sont de très faibles valeurs ajoutées, ce qui ne favorise pas la croissance de l'économie du pays, tout en maintenant la population dans un état de pauvreté.

Tableau 2.10 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture selon le groupe socio-économique du chef de ménage.

Types de revenus	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers	Autres	Ensemble
Agriculture et élevage	40,9	53,2	5,9	100,0
Revenus agricoles	65,3	27,9	6,8	100,0
Revenus tirés de l'élevage	10,2	84,9	4,9	100,0
% des ménages	12,4	62,4	25,2	100,0

Source : ISND, 1998

Tableau 2.11 : Structure en % du revenu monétaire tiré de l'agriculture

Types de revenus	% par rapport au revenu total
Cultures de rente et vivrières	88,1
CULTURES VIVRIERES	23,5
<i>Mil/sorgho et sous-produits</i>	9,1
<i>Riz et sous-produits</i>	2,9
<i>Maïs et sous-produits</i>	7,7
<i>Niébé et sous-produits</i>	1,3
<i>Fonio</i>	0,2
<i>Sésame</i>	1,0
<i>Igname, patate</i>	1,4
Cultures de rente	64,2
Coton et sous-produits	54,5
Arachide et sous-produits	9,7
Autres cultures	0,4
Culture maraîchère	6,3
Culture fruitière	2,9
Cueillette	2,6
Karité (fruit et amande)	1,6
<i>Néré et sous-produits</i>	0,3
<i>Autres produits</i>	0,7
Autres revenus agricoles	0,6
Total	100,0

Source : ISND, 1998

4. L'élevage : une opportunité à saisir

Malgré l'importance de l'élevage dans l'économie du Burkina (il constitue le second produit d'exportation après le coton et la première source de revenus des agriculteurs vivriers), celui-ci ne bénéficie pas de l'attention nécessaire qu'il aurait fallu pour lui permettre d'apporter de ressources financières au pays.

Pourtant, l'Etat, dans sa stratégie de développement national considère la filière élevage comme un maillon essentiel. Il fonde cette politique sur les filières porteuses notamment sur celles du lait, du bétail/viande, des cuirs et peaux, avicole, porcine, ovine etc. à travers des actions portant sur:

- l'alimentation des animaux;
- l'amélioration de l'hydraulique pastorale;
- l'amélioration des techniques de reproduction et de gestion des animaux;
- l'introduction et la vulgarisation des races nouvelles;
- le renforcement de la santé animale avec la participation des officines privées;
- la privatisation de la fonction de vétérinaire;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures incitatives.

La mise en oeuvre de cette politique s'appuie également sur une stratification zonale du territoire national. La zone sahéenne, du fait des conditions sanitaires favorables, sera celle du naissage, la zone centrale est celle de la réélevation et d'embouche tandis que la zone soudano-guinéenne plus au sud sera consacrée à l'intensification et à l'association agriculture-élevage (LDPAD, 1997). Malgré cette volonté des autorités à redynamiser la filière élevage, celle-ci fait face à des contraintes majeures d'ordre environnemental, socioculturel, économique et de durabilité.

4.1 La faiblesse des ressources financières

En dehors des dépenses publiques dont la part consacrée à l'élevage est demeurée ces dernières années inférieure à 1% du budget national, la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) actuellement Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) est le principal fournisseur de crédit à l'élevage. Entre 1994 et 1997, elle a accordé en moyenne 24 milliards de francs CFA par an à l'économie du Burkina et seulement environ 2% des montants ont été orientés vers le secteur de l'élevage. On constate donc que la structure qui a une vocation à financer l'élevage fait plutôt de celui-ci une activité marginale. Les autres structures de financement comme les projets de développement et les institutions de micro-finance ne peuvent pas accorder des montants suffisants de crédit.

Le Programme d'Investissement Public (PIP) qui est le cadre harmonisé des dépenses d'investissement publiques de l'Etat accorde environ 20% de son enveloppe au secteur agropastoral. Mais lorsqu'on observe la part accordée à l'élevage, on constate qu'il ne reçoit qu'environ 3% des dépenses accordées à ce secteur. Pourtant, le PIB de l'élevage contribue pour 31% du PIB agropastoral soit environ 10% du PIB total. L'explication d'une telle répartition réside dans le préjugé favorable à l'agriculture alors que son importance dans la formation des richesses ne le justifie pas.

En tenant compte de cette inégalité, on peut dire que l'importance accordée à l'élevage n'est pas à la hauteur de son potentiel de développement du pays.

Pour les exportations, il n'existe pratiquement pas de structures de financement adaptées. Pourtant les exportations de produits animaux peuvent être une dynamique pour la valorisation des produits du secteur.

Les exportations du Burkina sont surtout constituées de bétail sur pied, ce qui donne une faible valeur ajoutée aux produits. Les exportations de viande devraient permettre de remédier à cette question si toutefois certains investissements sont faits en amont comme par exemple, la construction d'abattoirs modernes et l'acquisition de camions frigorifiques. Les études qui sont faites jusque-là indiquent une non compétitivité des exportations de viande à l'état actuel des choses¹⁷. Mais, les investissements prévus dans ce domaine n'ont pas encore vu le jour. Cela témoigne des contradictions des politiques de promotion de l'élevage affichées par l'Etat et les politiques réellement mises en œuvre.

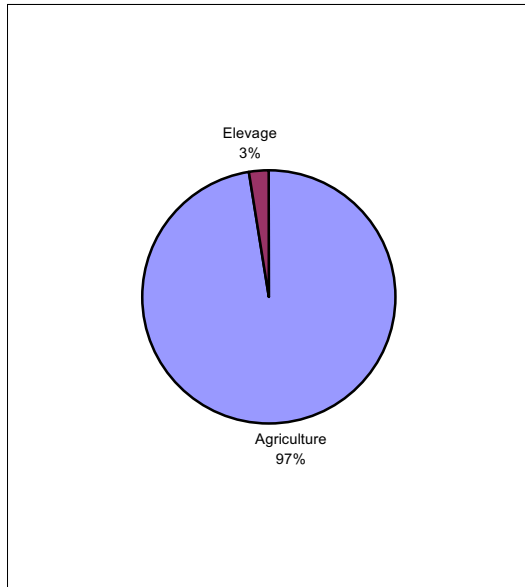
Tableau 2.12: Evolution des dépenses d'investissements publics de 1991 à 1998 (en millions de francs CFA)

Domaines d'investissements publics	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture-Elevage	13650	20820	16570	16840	23240	18610	20320	14370
<i>Taux de croissance(%)</i>		52,53	-20,41	1,63	38,00	-19,92	9,19	-29,28
Agriculture	13320	20310	16090	16210	22130	16790	18500	13430
<i>Taux de croissance(%)</i>		52,48	-20,78	0,75	36,52	-24,13	10,18	-27,41
Elevage	330	510	480	630	1110	1820	1820	940
<i>Taux de croissance(%)</i>		54,55	-5,88	31,25	76,19	63,96	0,00	-48,35
Total PIP du pays	65140	78170	72050	85210	94660	126430	151100	162510
<i>Taux de croissance(%)</i>		20,00	-7,83	18,27	11,09	33,56	19,51	7,55
PIP Agri-élevage/PIP total (en%)	20,96	26,23	23	19,76	24,55	13,12	13,44	8,84
PIP agriculture/PIP total (en %)	20,45	25,98	22,33	19,02	23,38	11,84	12,24	8,26
PIP élevage/PIP total (en %)	0,51	0,65	0,67	0,74	1,17	1,28	1,2	0,58
PIB agricole	155027	141315	156940					
PIB élevage	65395	68084	69804					
Agriculture/élevage (PIB)%	42,18	48,18	44,48					

Source: Direction Générale de l'Economie et de la Planification, février 2000

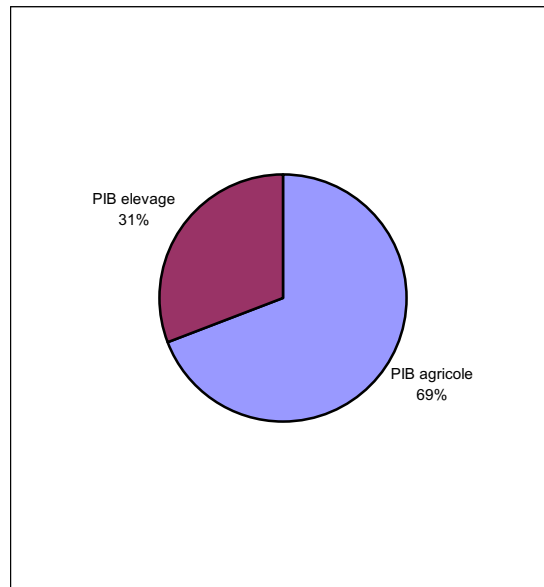
¹⁷ Danish International Development Agency (DANIDA) (1999)

Figure 2.7 : Répartition des dépenses publiques d'investissements du secteur agropastoral



Source : Tableau 2.12

Figure 2.8 : Répartition du PIB agropastoral

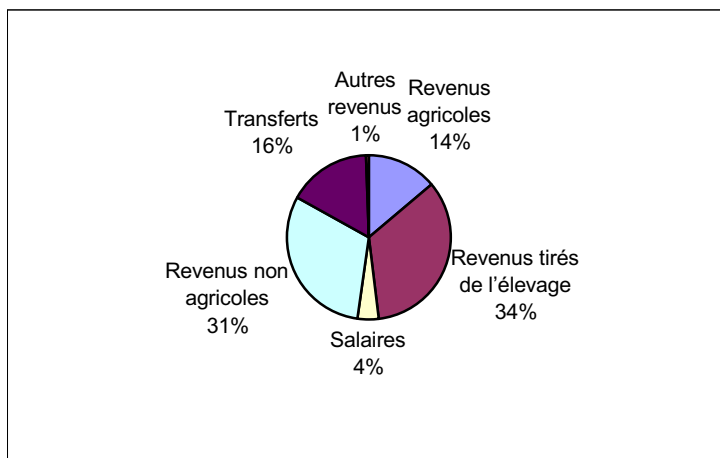


Source : Tableau 2.12

4.2 Le paradoxe de la structure des revenus des paysans

L'importance de l'élevage également est révélée aussi dans le paradoxe que constitue la répartition des revenus des agriculteurs vivriers qui constituent plus de 60% de la population. En effet, cette frange de la population qui est censée avoir pour activité principale la production agricole, tire très peu de revenus monétaires de cette activité. Elle tire l'essentiel de son revenu des activités d'élevage alors que ces dernières sont considérées comme secondaire. Les revenus de l'élevage représentent 34% des revenus monétaires des paysans impliqués dans les cultures vivrières contre seulement 14% pour l'agriculture (Tableau 2.10).

Figure 2.9 : Répartition des revenus des agriculteurs vivriers



Source : INSD, 1998

L'agriculture de subsistance peut contribuer à assurer la sécurité alimentaire, mais elle est un handicap au développement rural : elle ne permet pas de financer les activités capables d'amorcer une dynamique de croissance dans les campagnes. Un autre paradoxe de cette situation est que c'est la frange de la population impliquée dans cette agriculture de subsistance qui souffre le plus de malnutrition ; on arrive alors à un cercle vicieux : non seulement elle contribue peu au développement du pays mais elle est une charge pour le reste de la communauté qui doit assurer son équilibre alimentaire.

Pourtant, ces paysans ont révélé leur efficacité dans la production animale à travers l'avantage comparatif qu'ils ont naturellement. On peut considérer cela comme un atout sur lequel on peut s'appuyer pour accroître le revenu des paysans tout en leur permettant d'assurer leur sécurité alimentaire. Actuellement, la vision étriquée de la sécurité alimentaire basée sur une autosuffisance alimentaire est dépassée. L'expérience montre que ce sont plutôt ceux qui ne sont pas impliqués dans l'agriculture qui sont les plus en situation de sécurité alimentaire, à cause du pouvoir d'achat qu'ils ont. Tout le problème de la sécurité alimentaire est surtout un problème de revenu. Le Plateau Central qui regroupe la plus grande partie des agriculteurs vivriers n'est plus vraiment une terre d'agriculture céréalière: il a perdu son avantage comparatif dans ce domaine. Pourtant les politiques de développement mises en place depuis les indépendances tentent de le conforter dans ce rôle qu'il ne peut, du reste, assurer efficacement.

Il est temps d'exploiter l'avantage comparatif révélé de ces paysans pour créer un développement véritable passant par l'accroissement des revenus des paysans. Une insertion de ces paysans dans une politique de redynamisation du secteur de l'élevage avec des intentions de conquérir des parts de marchés extérieurs dans la sous-région peut être salutaire.

4.3 La promotion des exportations de viande

Un des axes de développement de l'élevage est la promotion des exportations de viande qui, pour le moment, sont insignifiantes.

La plupart des études qui ont examiné cette possibilité ont abouti à la conclusion qu'à l'état actuel des choses, l'exportation de viande n'est pas rentable. Cela est dû essentiellement au fait que sur les marchés-cibles, la viande burkinabè est en concurrence avec la viande subventionnée de l'Union Européenne. Même si en termes de qualité, la viande burkinabè est meilleure, elle reste toutefois hors de portée du pouvoir d'achat de la plupart des ménages des pays côtiers. Une autre raison de la non rentabilité est le problème des coûts : il y a entre autres, les frais d'abattoir, les frais d'entrepôt réfrigéré et les frais de transport par les camions frigorifiques qui sont, pour le moment élevés.

Cependant, certaines de ces études soulignent que la situation peut être différente si on arrive à faire les investissements nécessaires dans des abattoirs frigorifiques modernes en entrepôts et en camions frigorifiques pour le transport. Des pays comme le Botswana ont entièrement bâti leur stratégie de développement sur ce schéma.

L'abattoir frigorifique de Ouagadougou a été construit en 1967. Conçu pour 15 000 tonnes, il est aujourd'hui tombé en désuétude. Le diagnostic du ministère des Ressources animales évoque un certain nombre de contraintes liées aux abattoirs du Burkina dont le plus moderne est celui de Ouagadougou. Il s'agit entre autres :

- des statuts changeants et inappropriés ;

- de la vétusté des infrastructures et des équipements rendus de moins en moins fonctionnels (chaîne d'abattage, chambres froides et installations annexes défectueuses) ;
- des conditions d'hygiène et de salubrité très déplorables disqualifiant ces abattoirs de toute possibilité d'exportation de viande ;
- du déficit chronique de gestion avec des arriérés de paiement des fournisseurs et incapacité de renouveler les équipements ;
- de la faiblesse des abattages (à peine 50% des capacités prévues) et des frais des prestations de service ;
- de la mauvaise organisation du travail ne respectant pas les conditions prescrites par la réglementation : absence de l'inspection ante mortem et l'inspection des carcasses au fur et à mesure des opérations de dépouille ne garantissant pas la salubrité des viandes livrées aux consommateurs ;
- de la pléthore des bouchers abattants et des mandataires transformant les abattoirs en un véritable lieu de foire;
- du transport de la viande avec des moyens inadaptés et insalubres (vieilles bâchées, mobylettes, vélos).

Le plan d'action et d'investissement du secteur élevage prend en compte certains aspects du développement des exportations mais ne pousse pas l'ambition jusqu'à bâtir une véritable stratégie d'exportation de la viande avec des actions concrètes. Les programmes prioritaires retenus dans ce cadre sont les suivants:

1. Programme d'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales ;
2. Programme d'appui au développement de l'aviculture villageoise ;
3. Programme de lutte contre les trypanosomiasés animales ;
4. Programme de lutte contre les épizooties et la veille sanitaire ;
5. Programme d'appui à la privatisation des professions de vétérinaire et de zootechnicien ;
6. Programme d'amélioration de la productivité animale ;
7. Programme d'appui à la professionnalisation de l'élevage et de soutien au secteur privé ;
8. Programme d'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale ;
9. Programme d'appui à la filière lait.

C'est le programme N° 7 qui semble allé dans le sens d'une stratégie d'exportation de la viande. Il a pour objectif global, de créer un environnement favorable à l'émergence des organisations professionnelles (éleveurs et autres opérateurs) à même d'assumer leur rôle d'acteurs économiques dans le développement économique et social.

Plus spécifiquement il vise à:

- aider au renforcement des capacités organisationnelles des différents acteurs (éleveurs et autres opérateurs) par groupe d'intérêts (filiale) ou par activité;
- renforcer les cadres organisationnels de concentration et de collaboration à travers des structures faitières représentatives et dynamiques, capables de créer l'unité des acteurs et de défendre leurs intérêts ;
- associer davantage les différentes organisations dans le choix des options politiques et les responsabiliser dans la recherche de solutions et leur mise en œuvre ainsi que dans la coordination des actions de développement ;
- améliorer la gestion des différentes organisations et les revenus des membres.

Les projets prioritaires retenus dans ce cadre sont les suivants :

-Projet de réhabilitation aux normes internationales de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;

-Projet de construction d'un abattoir frigorifique aux normes internationales à Bobo-Dioulasso ;

-Projet de construction d'infrastructures d'élevage adaptées dans les dix villes moyennes et certains chefs-lieux de province (marchés à bétail, abattoirs séchoirs, aires d'abattage, étals de boucherie, tanneries, etc.) ;

-Projet d'appui aux initiatives privées en matière de commercialisation du bétail et des produits animaux.

III. POLITIQUES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AU BURKINA FASO

Cette partie examine les politiques d'exportation du pays à travers une analyse des mesures et des textes réglementaires dans le secteur des exportations. Elle traite également du problème de la compétitivité des filières d'exportation au Burkina. Cette question est capitale puisque la compétitivité est l'élément clef de pénétration des marchés d'exportation.

La problématique de la promotion des exportations au Burkina est également abordée par une analyse institutionnelle, des structures de promotion et d'encadrement.

Cette partie examine également le degré d'implication de l'Etat dans la promotion des exportations.

1. Les politiques d'exportation

Face aux difficultés économiques des années 1980, la plupart des pays africains ont mis en place des mesures pour réformer leur politique des échanges. Ces pays étaient caractérisés par des tarifs élevés pour les importations et des barrières tarifaires et non tarifaires pour les exportations. Les exportations des marchandises ont été plus directement découragées, souvent à travers des taxes à l'exportation et les activités des caisses de péréquation. La surévaluation de certaines monnaies a eu aussi des effets similaires, malgré le fait qu'une politique de taux de change peut avoir en principe différents effets sur le commerce. Les taux de change surévalués et les taxes à l'exportation ont un effet permissif sur les exportations, tout en accordant une prime importante à l'exportation.

Etant donné ces conditions, dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) auxquels la plupart des pays africains sont soumis, une panoplie de mesures a été proposée pour fluidifier les échanges. L'essentiel de ces politiques est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 3.1 Les mesures de libéralisation des échanges

Importations	Exportations	Politique de taux de change et autres mesures
Réduction des tarifs douaniers	Augmenter le prix des biens exportés	Politiques de taux de change
Abandon des restrictions quantitatives	Création ou renforcement des structures de promotion des exportations	Flexibilité du taux de change
Réduction des exemptions au droit de douane	Création de fonds de développement des exportations/ subventions de crédit	Dévaluation
Suppression des licences et facilitation des procédures	Suppression des licences et facilitation des procédures	Autres mesures
Accroissement des tarifs des inputs importés	Remboursement des taxes à l'importation pour les exportateurs	Réduire la variation du taux de protection effectif
Accroissement du revenu fiscal (douane) du gouvernement	Subventions directes des exportations	Introduire ou étendre les zones franches
	Introduction ou amélioration d'assurance à l'exportation	Import/export de substitution
	Diminution ou suppression des taxes à l'exportation	Faciliter les investissements directs dans les secteurs d'exportation
		Assister les entreprises exportatrices

La politique du commerce extérieur actuelle du Burkina a été fortement influencée par ces Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) auxquels le pays est soumis à partir de 1991.

Les exportations et les importations ont été libéralisées : les taxes à l'exportation ont été supprimées, certaines procédures pour les exportations ont été également simplifiées. Selon une étude de la Banque Mondiale (Dollar, 2001), les taux pondérés des taxes à l'importation du Burkina qui étaient de 60,8% en 1985 ont baissé jusqu'à 28,5% dans les années 1995.

Les structures de réglementation ou de promotion des exportations et des importations ont été supprimées ou marginalisées. Il s'agit entre autres, de la Caisse Générale de Péréquation (CGP), la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) et de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) qui ont été supprimés ou restructurés.

Dans le cadre de l'intégration économique dans l'espace UEMOA, un tarif extérieur commun a été adopté et a entraîné une nouvelle baisse de ce taux.

Certaines de ces mesures se sont traduites concrètement par l'adoption de textes réglementaires.

1.1 Les textes réglementaires des exportations et de la promotion du commerce au Burkina

1.1.1 Le régime général des importations et des exportations

Il est défini par un ensemble de textes fixant les conditions d'entrée et de sortie des marchandises au Burkina.

Il y a d'abord l'ordonnance n° 91-0069/PRES du 27 novembre 1991 (et ses textes d'application) portant régime général des importations et des exportations au Burkina. Elle régit également les produits qui restent soumis aux autorisations spéciales d'importation et d'exportation.

On peut citer ensuite, l'autorisation spéciale d'importation qui concerne aujourd'hui uniquement les armes, les munitions et les effets militaires.

L'autorisation spéciale d'exportation quant à elle ne s'applique qu'à l'ivoire.

Concernant le décret 97-466/PRES/PM/MEF/MCIA du 30 octobre 1997 et ses textes d'application, ils fixent les procédures administratives, douanières et bancaires relatives aux biens importés.

Enfin, le programme de vérification des importations dont l'exécution a été confiée à la Société Générale de Surveillance (SGS) est également régi par cette réglementation. Toute opération de plus de trois millions de F CFA fait l'objet d'une attestation de vérification de la SGS en vue de s'assurer de la qualité, du prix et des quantités des produits dans le but de lutter contre la fraude.

1.1.2 Le code et le tarif des douanes

La loi n° 03-92/ADP du 3 décembre 1992 portant code des douanes définit entre autres, le cadre dans lequel la plupart des droits et taxes à l'importation et à l'exportation sont fixés et perçus.

Une profonde modification est en cours à la suite de l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA au premier janvier 2000. Le régime des importations est actuellement régi par la nomenclature tarifaire de l'UEMOA.

La loi n° 57-95/ADP du 21 novembre 1995 portant modification du Code des Impôts instituant une contribution du secteur de l'élevage (CSE), représentative des taxes exigibles des marchands de bétail, de volailles et de peaux brutes destinés à l'exportation. Les tarifs applicables sont de 3 000 F/tête pour les bovins, 250 F/tête pour les ovins et caprins, 50 F/tête pour les volailles et 100 F/kg pour les peaux brutes.

Au titre des mesures incitatives à l'exportation, tous les droits et taxes à l'exportation ont été supprimés.

Il y a également des dispositions qui permettent aux entreprises exportatrices de bénéficier d'entrepôts industriels placés sous le contrôle de l'administration de la douane. Ces entrepôts permettent aux entreprises qui travaillent pour l'exportation ou à la fois pour l'exportation et le marché intérieur, de bénéficier d'une suspension des droits et taxes de douanes dont elles sont passibles en raison de l'importation. Les produits concernés sont les consommations intermédiaires. Cependant, l'entreprise bénéficiaire a l'obligation de

réexporter au moins 20% de sa production finale. Ces dispositions incitatives sont de nature à soulager les tensions de trésorerie de certaines entreprises industrielles.

1.1.3 Le code des investissements

Instrument conçu pour la promotion des investissements, le code des investissements au Burkina est régi par la loi n°62/95/ADP du 14 décembre 1995, le décret n° 96-235/PRES/PM/MEF fixant ses conditions d'application, et par la loi n°015/97/AN du 17 avril 1997 portant modification de la première.

Les deux lois précitées déterminent les différents régimes d'agrément auxquels les investisseurs peuvent prétendre et fixent les conditions requises pour en bénéficier.

Le décret d'application quant à lui donne les éléments constitutifs du dossier de demande d'agrément au code des investissements. Ce texte fixe également les attributions et le fonctionnement de la commission nationale des investissements qui est l'organe chargé de prononcer l'admission au bénéfice du code des investissements.

Pour favoriser l'entrée massive des capitaux étrangers et soutenir fiscalement l'investissement de grande portée, les avantages fiscaux vont croissants en fonction du montant des investissements et du nombre d'emplois à créer.

1.1.4 Le régime des entreprises d'exportation

Outre le régime de droit commun, le code dispose de six régimes privilégiés dont trois pour les entreprises de production, de conservation et de transformation (régimes A, B et C), deux pour les entreprises de prestation de services (régimes D et E), et un pour les entreprises d'exportation.

Le régime des entreprises d'exportation est un régime privilégié qui s'applique aux entreprises nouvelles tournées vers les exportations. En effet, les entreprises agréées à ce régime sont exonérées des droits et taxes de douane sur les matériaux de construction, les matières premières, les équipements et pièces de rechange. Elles bénéficient également d'une exonération fiscale totale et permanente à l'exception de l'IBIC qui connaît une réduction permanente de 50 % voire 75 %.

1.2 Mesures d'accompagnement

En plus des dispositifs réglementaires, certaines mesures d'accompagnement ont été prises pour la promotion de l'industrie et du commerce. Il s'agit entre autres de l'adoption en 1998 par le gouvernement d'une stratégie de développement industriel et de mesures visant la réduction des coûts.

L'objectif de la stratégie de développement industriel est de promouvoir des industries compétitives. Elle est organisée autour de douze filières qui sont les suivantes :

- la filière " coton " ;
- la filière " céréales " ;
- la filière " viande " ;
- la filière " carrières et matériaux de construction " ;
- la filière " fabrication et ouvrages en métaux " ;

- la filière " polymères: caoutchouc et plastique " ;
- la filière " fruits et légumes " ;
- la filière " oléagineux " ;
- la filière " produits chimiques, engrais et produits phytosanitaires " ;
- la filière " lait " ;
- la filière " cuirs et peaux " ;
- la filière " produits pharmaceutiques " .

Des possibilités d'exportation existent pour la plupart de ces filières.

Au niveau de la réduction des coûts, des actions ont été engagées dans le domaine de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre.

Pour remédier à l'insuffisance de l'eau, des efforts sont faits pour la réalisation de barrages et retenues d'eau (barrage de Ziga, barrage Oumarou Kanazoé).

Pour diminuer le coût de l'énergie, des barrages hydroélectriques ont été réalisés (Bagré et Kompienga). Certains comme celui de Noumbiel sont en projet. L'interconnexion avec la Côte d'Ivoire a été réalisée jusqu'à Bobo et sa continuation est prévue jusqu'à Ouagadougou. Il est également prévu l'interconnexion électrique avec le Ghana.

S'agissant de la main d'œuvre, le nouveau code du travail en élaboration pourra permettre une certaine souplesse dans la gestion du personnel s'il est mis en application.

Cependant, jusque-là, les résultats tardent à venir et le coût de ces facteurs reste toujours élevé handicapant quelque peu les entreprises à fort potentiel d'exportation.

2. La compétitivité des exportations burkinabè

Selon Serge Calabre, la compétitivité peut avoir plusieurs significations selon le contexte dans lequel on se place. En termes de phénomène, la compétitivité correspond à l'aptitude à supporter la concurrence vis-à-vis des produits et des acteurs étrangers. En termes de résultat, elle s'exprime comme la capacité à préserver ou à conquérir des parts de marché. En termes de facteur, la compétitivité repose sur une gamme de paramètres qui recouvrent les coûts de production et de mise sur le marché, les conditions de confrontation à la concurrence étrangère, les qualités des réponses à la demande et la capacité à créer des débouchés. Toutes ces idées peuvent être opérationnalisées pour des fins d'analyse (voir encadré 3.1).

Encadré 3.1 : Le concept de compétitivité

Le concept de compétitivité

- La compétitivité

La compétitivité indique l'aptitude d'un produit à concurrencer d'autres produits du même type à l'importation ou à l'exportation. Il peut être opérationnalisé sous au moins cinq axes qui sont la compétitivité-coût, la compétitivité-prix, la compétitivité-qualité ou compétitivité commerciale, la compétitivité-technologique et la dimension compétitivité structurelle.

- la compétitivité-coût

Elle dépend d'une part des coûts de production : travail, capital, intrants et autres biens intermédiaires utilisés, y compris l'achat de services (notamment le transport, l'information, la publicité, l'assurance, le crédit...). D'autre part, elle recouvre les coûts de transactions

qu'implique l'activité de production et de commercialisation du produit : il s'agit du coût en temps, en argent et en effort. Ces coûts peuvent être élevés et parfois prohibitifs, pouvant handicaper le développement d'une activité. Un produit compétitif au niveau du coût va être moins cher que les autres produits concurrents.

- la compétitivité-prix

Etant donné que le commerce se fait souvent en devises, la compétitivité-prix intervient dans la performance des produits. Cette compétitivité dépend du taux de change du pays. La baisse ou la hausse du taux de change va influencer sur la compétitivité des produits. En régime de change fixe, une dévaluation peut être bénéfique pour certains produits d'exportation puisque leur prix en devises étrangères baisse : ils deviennent alors moins chers par rapport à leurs concurrents. En régime de change flexible, on n'a pas besoin de recourir à une dévaluation puisque le taux de change est déterminé par le jeu du marché des devises et par les interventions éventuelles de la banque centrale.

- la compétitivité-qualité ou compétitivité commerciale

La compétitivité recouvre des éléments afférant à la satisfaction du client et cela se répercute naturellement sur le prix et sur les débouchés. Sur les marchés, en l'occurrence le marché international, les normes de qualité sont strictes et peuvent conduire à la labellisation. Le respect des normes, la labellisation, la mise en place de procédures de certification, notamment à l'arrivée au lieu d'importation, et la politique de marque peuvent constituer des instruments efficaces pour encourager l'amélioration et la régularité de la qualité et promouvoir les exportations.

Les services qui accompagnent la commercialisation du produit participent aussi à la compétitivité-qualité : transport, stockage et conservation, assurance, démarches administratives et douanières.

-la compétitivité technologique

Les produits de même nature ne sont souvent pas homogènes et si cette idée est acceptée pour les produits industriels, elle a du mal à passer au niveau des produits de base. Cependant, contrairement à une opinion largement répandue, ces derniers ne sont pas homogènes. La différenciation des produits peut donc constituer une dimension importante de la stratégie de développement des exportations. Il peut exister des segments du marché sur lesquels la demande n'est pas satisfaite ou la pression de l'offre est limitée. La concurrence s'y manifeste alors en termes de qualité et d'adaptation en termes de prix. Il faut alors pouvoir innover en proposant de nouveaux produits et cela suppose des structures de recherche, de production et de promotion des exportations performantes.

- la dimension compétitivité structurelle

Certaines dimensions de la compétitivité ne dépendent pas des pays producteurs mais des contraintes économiques et institutionnelles du commerce international : barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que les accords bilatéraux ou multilatéraux passés entre les pays ou dans le cadre des structures comme l'OMC. Souvent la compétitivité d'un produit va plus dépendre de ce contexte que des autres éléments de la compétitivité.

Source : Serge Calabre (1999),

2.1 La compétitivité des produits d'exportation burkinabè

Le Tableau 3.2 analyse de la compétitivité des principaux produits d'exportation du Burkina

Tableau 3.2 : Compétitivité de certains produits d'exportation du Burkina

	Compétitivité-coût compétitivité-prix	Compétitivité- qualité ou compétitivité commerciale	Compétitivité technologique	Dimension compétitivité structurelle
Coton	+++ Bonne maîtrise des coûts de production	++++ Parmi les meilleurs cotons au monde	+++ Rendements acceptables mais peuvent toujours être améliorés , Système de recherche variétale performant	++ Les subventions américaines risquent de perturber le marché
Elevage				
Animaux sur pied	+++ Bonne maîtrise des coûts de production (15% du prix CAF)	+++ Enormes potentiels d'amélioration des races	++ Jusqu'à système traditionnel d'élevage	++++ Bonnes perspectives dans la sous-région
Viande	+ Coût de transit élevés (29% du prix CAF)	++ Qualité acceptable sans véritable amélioration de productivité	+ Pas d'abattoirs modernes Pas de véhicules frigorifiques	++ Concurrence de la viande subventionnée européenne
Peaux et cuirs	+++ Bonne maîtrise des coûts	+++ Bonne qualité	++ Système de tanneries dépassé	+++ Bonnes perspectives sur les marchés internationaux
Oléagineux				
Karité				
Noix	++ Coûts de transit élevé (65% du prix CAF)	+ Problèmes de qualité	++ Non maîtrise de la reproduction du peuplement	+++ Bonnes perspectives avec le chocolat
Beurre	+++ Coûts de production acceptables	+ Problèmes de qualité	++ Pas de structures efficaces de transformation	+++ Bonnes perspectives avec le chocolat et le beurre biologique
Sésame	+++ Coûts de production acceptables	+++ Bonne qualité	+++ Une bonne unité de dépelliculage	+++ Bonnes perspectives pour le sésame biologique
Arachide	++ Coûts de production acceptables Coûts de transformation très élevés (emballage, électricité) Coûts de transit (35% du prix CAF)	+++ Qualité acceptable	++ Mauvaise maîtrise des techniques culturales	+++ Bonnes perspectives
Anacarde	+++ Coût de production acceptable	++ Problème de calibre	+ Pas d'unités de transformation Pas de structure de vulgarisation	++++ Bonnes perspectives du marché international

	Compétitivité-coût compétitivité-prix	Compétitivité- qualité ou compétitivité commerciale	Compétitivité technologique	Dimension compétitivité structurelle
Fruits				
Haricot vert	++ Coûts de transit élevés (71% du prix CAF)	+++ Qualité acceptable mais inexistence de label Burkina	++ Maîtrise acceptable de l'itinéraire technique de production Problèmes de rupture de la chaîne de froid Problèmes de transport	+++ Bonnes perspectives de la qualité, mais concurrence de plus en plus accrue de plusieurs pays
Mangues	+ Transports ; Coûts du transit élevés (82 à 88% du prix CAF)	++ Pas de label Burkina	+ Inexistence de chaînes de Conditionnement Faible nombre de variétés	+++ Bonnes perspectives avec la mangue biologique
Légumes				
Gomme arabique	+++ Maîtrise acceptable des coûts	+ Graves problèmes de qualité, Pas de label Burkina	+++ Maîtrise des espèces par la recherche Vastes peuplements Existence d'unités de certification et d'atomisation	+++ Bonnes perspectives sur le marché international

Source : APEFEL B (2001), Danish International Development Agency (DANIDA) (1999), Gergely Nicolas (1999), Ministère des Ressources Animales (2000), Projet JITAP (2002), Serges Calabre (1999) et Sigrid M. et N. K. Prosper (2001)

+ mauvais, ++ acceptable, +++ compétitif, ++++ excellent

Comme on le voit, le Burkina a les moyens d'être compétitif dans ces produits pour peu que l'on améliore certaines dimensions de la compétitivité.

Les aspects les plus importants semblent être le problème de la maîtrise des coûts et de celui de la qualité. C'est à ces niveaux que le pays enregistre des facteurs limitants.

2.2 Le problème des coûts et de la qualité

2.2.1 Le problème des coûts

Au niveau des coûts, si certains éléments sont liés à l'enclavement du pays, une grande partie peut être améliorée. L'étude sur la Facilitation du Commerce des Produits Agricoles au Burkina indique que le coût du transit au Burkina est de 30 milliards de francs CFA, représentant 26% des exportations FOB du pays contre un ratio de 44% pour la Côte d'Ivoire.

C'est dire donc que l'enclavement n'est pas un handicap insurmontable par rapport à la compétitivité. Cependant, les coûts de plusieurs facteurs sont élevés par rapport au reste de la sous-région.

On peut citer entre autres, les coûts des facteurs et le coût du fret.

Tableau 3.3 : Comparaison de quelques coûts de facteurs entre le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Mali

Facteurs	Unité-Indices*	Pays		
		Burkina	Mali	Côte d'Ivoire
Electricité (basse tension)	Fcfa/kWh	70	82	66
	Indice	100	117	94
Gasoil	Fcfa/l	312	275	270
	Indice	100	88	87
Essence (super)	Fcfa/l	395	423	410
	Indice	100	107	104
Salaire ouvrier	Fcfa/mois	42 200	37 200	65 200
	Indice	100	88	155
SMIG	Fcfa/mois	24 900	21 000	36 600
	Indice	100	84	147
Transport routier (tarif interne)	Fcfa/t x K	55	33.6	31.2
	Indice	100	61	57
Transport routier (tarif UEMOA)	Fcfa/t x K	42.5	42.6	37.2
	Indice	100	103	88
Chemin de fer (tarif UEMOA)	Fcfa/t x K	52.4	26.3	31.3
	Indice	100	50	60
Taux d'amortissement des véhicules utilitaires	%	33	20	33
	Indice	100	61	100

*Indice base 100 pour le Burkina.

Source: Danish International Development Agency (DANIDA) (1999)

Le coût des facteurs est relativement élevé au Burkina comparativement à plusieurs pays de la sous-région. L'électricité coûte plus cher au Burkina que dans la plupart des autres pays. Les chiffres du Mali présentés dans le tableau 3.1 pour l'électricité n'incluent pas les baisses consenties par le gouvernement en janvier 2003. Le coût de ce facteur constitue un des éléments déterminants de la maîtrise des coûts au Burkina. La compétitivité-coût dans les exportations nécessite de grands investissements de la part des entreprises qui sont de grandes consommatrices d'énergie. C'est le cas par exemple des chambres froides qui sont indispensables pour maintenir la qualité des fruits et légumes à l'exportation. Il y a aussi le cas des industries de transformation agroalimentaire qui ne sont pas rentables à cause du coût de l'énergie électrique. Dans ce registre, on peut citer la Filature du Sahel (FILSA) qui a basé sa rentabilité sur une hypothèse de baisse du coût de l'électricité, grâce à l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire. Cette structure se trouve confrontée à de nombreuses difficultés; malgré l'interconnexion, le coût de l'électricité n'a pas baissé dans la zone de Bobo-Dioulasso qui ne consomme plus d'énergie issue des centrales thermiques qui produisent de l'énergie au coût plus élevé.

Le Mali a baissé ses coûts de 10% en 2003 et cela n'arrange pas la situation des industries du Burkina qui compétissent sur les mêmes marchés d'exportation.

Les arguments développés par la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) se focalise sur la nécessité de maintenir les prix actuels pour financer les investissements coûteux en vue de l'extension de l'interconnexion et de la péréquation des

prix pour le pays, de sorte à mettre toutes les industries sur le même pied d'égalité. Mais en attendant, ce sont des parts de marché que l'on perd sur le secteur des exportations.

D'autres facteurs comme le gasoil, le transport interne coûtent plus cher au Burkina qu'au Mali et en Côte d'Ivoire.

-Le coût du fret

Pour les produits de la filière fruits et légumes, leur compétitivité dépend étroitement de la maîtrise du coût du fret. Le pays n'est pas situé sur les grandes lignes de desserte aérienne. Cela complique sa situation puisque les coûts du fret sont parmi les plus élevés de la sous-région (Tableau 3.4) et la desserte est mal assurée, à cause de l'inorganisation des exportateurs qui fait qu'ils n'ont pas de bonnes capacités de négociation.

Tableau 3.4 : Taux de fret aérien (fruits et légumes) vers l'Union Européenne

Pays d'origine	Fcfa/ Kg
Burkina	
Lignes régulières	575
Charters	560
Sénégal	535 à 575
Côte d'Ivoire	
Charters	440
Lignes régulières	535
Ghana	435 à 450
Cameroun	400
Kenya	420 à 880

Source : COLEACP cité par Danish International Development Agency (DANIDA) (1999)

A ce coût de fret très élevé, il faut ajouter la vétusté des infrastructures (chambres froides) qui ne répondent plus aux normes internationales. Selon le diagnostic de l'Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes du Burkina (APEFEL-B), ces insuffisances seraient dues à deux éléments liés aux droits de propriété des chambres froides :

-Les droits des chambres froides installées sur le site de l'aéroport de Ouagadougou sont détenus par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Il en résulte des créances qui créent des situations conflictuelles sans issue concernant la fragilité financière actuelle des entreprises qui composent l'Association.

-Ces mêmes droits de l'ASECNA constituent un facteur de blocage des investissements réalisables par les propriétaires de chambres froides. Ainsi, les infrastructures, malgré leurs coûts élevés, ne peuvent pas servir de garantie. Un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la reconstruction de chambres froides a été gelé en raison de certaines clauses des droits de propriété.

L'association préconise d'organiser des négociations avec l'ASECNA, avec le concours du ministère en charge du Transport pour débloquer la situation.

2.2.2 Le problème de la qualité

En dehors de la filière coton, la qualité est un problème sérieux pour la plupart des filières burkinabè d'exportation. Pourtant, sur les marchés internationaux, la différence de prix d'une qualité à une autre peut aller du simple à plus du double. La prime de qualité est si importante qu'il est vraiment dommage de ne pas pouvoir profiter de cela dans un contexte de baisse tendancielle des prix et de compétition accrue sur les marchés.

Il faut rappeler que bien que la filière coton connaisse un surcoût dû à l'enclavement du pays, à un coût élevé de certains facteurs et à un marché mondial de coton en surproduction, le coton de la SOFITEX est très demandé et peut encore conquérir des parts de marché si la production croît, grâce à sa qualité qui est parmi les meilleures en Afrique (voir encadré 3.2). La SOFITEX a réussi à imposer un label burkinabè sur le marché international par les efforts qu'elle a consentis en matière de classification.

Encadré 3.2 : La qualité du coton burkinabè

La qualité du coton burkinabè

Le coton fibre se différencie des autres produits comme le café et le cacao par son usage industriel très élaboré avec différentes étapes successives (filature, tissage, bonneterie et confection) et par sa gamme très vaste de qualités (propreté, couleur, longueur, caractéristique). Le choix par les industriels des qualités nécessaires à leur approvisionnement est déterminé par la nature de l'article à fabriquer et les capacités de mélange entre plusieurs origines et éventuellement avec des fibres synthétiques ou artificielles.

La fibre burkinabè est de couleur naturellement crémée et est également homogène et régulière, du fait des variétés cultivées et de la récolte manuelle du coton graine. Ces caractéristiques techniques sont réputées excellentes. Cet atout compétitif qu'est la qualité de la fibre a été salué au plan international en 1998, lors de la 57^e réunion plénière du Comité Consultatif International du Coton (CCIC), et confirmé par le rapport 1999 de la Fédération Internationale des Industries textiles (ITMF). Ce rapport classe le coton burkinabè parmi les 5 meilleures origines les mieux traitées industriellement.

Toutefois les rendements globaux (kilogramme de fibre par ha) sont inférieurs par rapport à la moyenne mondiale. En 1998-1999, la moyenne mondiale était de 557 kilogrammes de fibre par ha contre 404 au Burkina, soit un écart de plus de 27%. C'est à ce niveau que des efforts doivent encore être faits.

Source : Tiendrebéogo C. et J. Bayoulou (1999)

Cela n'est pas le cas des autres filières. Le haricot vert burkinabè qui était parmi les meilleurs d'Afrique dans les années 1980 a baissé énormément en qualité ces dernières années en raison de multiples problèmes liés à l'absence de structures efficaces d'encadrement de la production, de transport et de conditionnement et à la faible professionnalisation de la filière. Contrairement au Kenya qui a mieux réussi dans ce domaine par la mise en place d'un label. Cependant des efforts ont été faits ces dernières années par l'APEFEL-B avec la généralisation de la palettisation et l'introduction d'un contrôle de qualité par un bureau agréé.

Au niveau des mangues, le problème est encore plus grave, parce qu'il n'y a pas sur place des chaînes de conditionnement capables de conditionner les mangues selon les normes internationales. Les mangues sont alors bradées en Côte d'Ivoire qui possède une quinzaine

d'installations de conditionnement rien que dans le nord du pays. Après la délicate privatisation de Flex Faso qui était la société maîtresse dans les exportations de mangues, il n'y a plus eu un effort de multiplication variétale et on signale même la disparition de certaines variétés uniques à cause du mauvais entretien des vergers (dans la Vallée du Kou, et dans le Bazéga) dont la gestion a échoué à Flex Faso après la privatisation. On compte aujourd'hui une soixantaine de variétés au Burkina, contre 160 environ pour le Mali. Après la privatisation de Flex Faso, il y a eu un vide institutionnel par rapport à la structure qui pouvait désormais faire la vulgarisation des vergers, le privé n'étant pas encore prêt à jouer efficacement ce rôle. La conséquence immédiate est le vieillissement des plantations et le faible renouvellement des vergers ainsi que leur extension vers des manguiers dont les produits sont plus porteurs sur le marché international. La construction d'un terminal fruitier dans la zone de production devrait résoudre en partie ce problème.

Au niveau de la filière karité, la situation n'est guère reluisante concernant la qualité. La prime de qualité est pourtant importante dans ce domaine et le marché international est exigeant en la matière. Selon une étude faite sur la demande internationale par l'ONAC et le Centre de Commerce International (CCI) à travers le projet JITAP, les utilisateurs exigent des normes précises pour les noix de karité ou le beurre de karité. Il s'agit principalement : du taux d'acidité, du taux d'humidité, du taux d'impuretés (présence de corps étrangers), du taux de matières grasses et de la couleur des amandes.

Ces éléments de qualité dépendent de la collecte, du traitement et de la conservation des amandes sèches. Dans la pratique, au Burkina, plusieurs problèmes subsistent à chacun de ces niveaux, rendant délicat le problème de la qualité des noix ou du beurre. Cela pose le problème de la traçabilité des noix qui peut permettre son meilleur contrôle. La récolte des noix de mauvaise qualité ou non mûres augmente le taux d'acidité au-delà des normes admises. Un meilleur triage des noix permettrait de minimiser ce problème, mais cela nécessite une organisation efficace des différentes structures de la filière.

En général, le Burkina ne bénéficie pas de la prime de qualité sur le karité, ce sont les opérateurs mieux organisés des pays voisins comme le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire qui en profitent.

Pour ce qui concerne particulièrement le beurre, le Burkina n'a pas d'unités de transformation modernes, contrairement au Ghana, au Togo et à la Côte d'Ivoire qui utilisent principalement du beurre de karité importé du Burkina. Ce produit est ensuite réexporté sous label de ces pays. Le Burkina n'a jusque-là pas de label karité. Ce qui fait que, selon certaines statistiques, il ne figure même pas parmi les pays producteurs de karité, alors qu'avec le Mali, il vient en tête des pays qui ont le plus grand nombre de plantations. Pour l'année 2000, selon les statistiques du COMTRADE, les trois pays apparaissant comme les principaux exportateurs sont le Ghana (87%), le Bénin (8%) et le Togo (4%).

La gomme arabique connaît également le même problème de qualité à cause du fait que la production n'est pas différenciée selon les normes de qualité acceptées. Cette situation est due à la faible organisation de la filière et de ses acteurs et à la non maîtrise des techniques de récolte de la gomme qui se fait par saignée. Pourtant, le pays bénéficie de structures scientifiques capables de faire des certifications et des installations techniques pouvant faire la purification, l'atomisation et même le développement d'application de la gomme pour les entreprises.

A cause de ce problème de qualité, la gomme est bradée puisque le pays ne bénéficie pas d'une bonne prime de qualité. Les producteurs vendent alors la gomme en vrac dans les pays voisins comme le Niger où le circuit semble mieux organisé, même s'ils n'ont pas d'installations techniques de certification et de transformation aussi performantes que celles du Burkina.

Ce problème pourrait trouver une solution avec la création d'un label Burkina. De façon générale, la normalisation est un support important de promotion des exportations et cela devient indispensable pour pénétrer les marchés des pays du Nord qui sont de plus en plus exigeants sur le respect des normes.

3. La promotion des exportations au Burkina Faso

La promotion des exportations au Burkina est soumise à de nombreuses contraintes dont la plupart sont diagnostiquées dans des documents analysant plusieurs filières. Ces contraintes peuvent être classifiées en quatre catégories. Il s'agit des politiques, du problème de l'organisation, de la formation, du problème des coûts et du problème de la qualité.

3.1 Les autorités publiques et le soutien aux exportations

Les différents documents de politiques économiques et sociales du Burkina font un large cas des exportations, mais dans la pratique, il existe des nuances avec les déclarations d'intention.

3.1.1 Les politiques énoncées

Par rapport aux politiques annoncées, la promotion des exportations est souhaitée par le gouvernement et cela est signalé dans plusieurs documents dont le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). L'axe stratégique 1, à savoir «accélérer la croissance et la fonder sur l'équité» comprend entre autres, «Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs». L'accroissement de la compétitivité de l'économie suppose la compétitivité externe et la compétitivité interne : les produits burkinabè doivent pouvoir concurrencer efficacement les produits étrangers aussi bien au Burkina que sur les marchés étrangers concernés par les exportations du pays. Cependant, la problématique des exportations n'est pas présentée de façon explicite. C'est au niveau des stratégies de l'agriculture et de l'élevage que la promotion des exportations apparaît clairement. Le document souligne que les exportables de l'agriculture et de l'élevage seront les principaux générateurs de croissance pour l'économie burkinabè dans le moyen terme. Il souligne également de façon explicite qu'il faut augmenter la compétitivité des cultures de rente dans le contexte de la mondialisation parce que ces cultures présentent des marges bénéficiaires intéressantes pour le producteur. Elles ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur agricole (nécessité d'organiser les services en amont et en aval). Cependant, dans la promotion des activités génératrices de revenus, on ne fait plus cas de façon explicite des cultures d'exportation. Pourtant, les possibilités d'accroissement des revenus sont plus grandes au niveau de ces cultures qu'à celui des cultures vivrières classiques.

3.1.2 Les politiques pratiquées

Dans la pratique, la promotion des exportations n'est pas une réalité lorsqu'on examine les différentes filières en dehors de la filière coton qui bénéficie d'une attention particulière de l'Etat. Tout se passe comme si l'Etat se contentait des exportations de coton et se soucie peu des autres secteurs d'exportation. Il n'y a pas une cohérence d'ensemble des différentes politiques d'exportation.

L'analyse de la situation des différentes filières va nous permettre de mieux étayer ce point de vue.

3.1.2.1 Au niveau de la filière fruits et légumes

Avec la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), l'Etat s'est désengagé de la filière et l'Association Professionnelle des Exportateurs des Fruits et Légumes du Burkina (APEFEL-B) a pris le relais dans la perspective de la relance de la filière par le secteur privé. Cette association devait donc faire face à des coûts de fonctionnement. L'AFD, à travers une convention signée en 1995, a décidé d'appuyer la structure pour quatre ans. Mais la mise en place de la convention a connu des difficultés qui ont abouti actuellement à la liquidation possible de la structure sans que les autorités publiques n'apportent leur contribution de manière énergique pour équilibrer la situation, malgré les propositions qui ont été faites par les structures appropriées comme le Comité National pour la Promotion des Exportations des Fruits et Légumes (CNPEF). En effet, le CNPEF a proposé un Plan d'Action Prioritaire pour toute la filière ainsi que pour le financement de l'APEFEL-B à travers le recours aux fonds STABEX. Le comité pense en outre, qu'il faut une clarification des orientations politiques en matière d'exportation des fruits et légumes. Selon le diagnostic du CNPEF, le Plan Stratégique d'Orientations a été adopté par le gouvernement comme cadre d'orientation de référence des acteurs de la filière et des partenaires au développement intéressés par la filière. Ce plan consacre l'option du gouvernement de soutenir les organisations professionnelles par filière dans leur configuration actuelle, articulée autour des groupements et coopératives de producteurs d'une part, et des entreprises d'exportation, d'autre part. Pour le comité, l'option récente du soutien à l'émergence de l'agro-business, survenant au moment même où des problèmes pressants de la filière restent sans solutions malgré les propositions faites, nécessite une clarification des orientations politiques actuelles. Le gouvernement devrait réaffirmer par un message fort que l'option pour une politique d'émergence de l'agro-industrie ne remet pas en cause l'engagement politique du soutien aux acteurs actuels de la sous-filière d'exportation de fruits et légumes.

Ce manque de volonté suffisante de l'Etat est confirmé par d'autres rapports comme l'étude de mise en œuvre des mesures sur la facilitation du commerce dans la filière fruits et légumes de DANIDA. Dans ce rapport, les auteurs font la hiérarchie des problèmes qui minent le développement des exportations des fruits et légumes. Ils soutiennent que ces problèmes ne sont pas liés forcément à des investissements nécessaires mais concernent plutôt la volonté d'agir pour résoudre les problèmes, la capacité en management pour les résoudre et la coordination générale des étapes de la production, de contrôle de qualité du produit et d'exportation.

3.1.2.2 La filière bétail et viande

La création d'un ministère plein des Ressources animales a été ressentie comme un espoir pour les acteurs de la filière, mais force est de constater que les ressources financières n'ont pas suivi. Les investissements nécessaires notamment en ce qui concerne les exportations n'ont pas été réalisés. Le projet de construction d'un abattoir moderne a été mis en veilleuse au profit d'un projet de réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou qui est devenu obsolète. Les investissements dans des camions frigorifiques pour mettre l'accent sur les exportations de viande ne sont plus à l'ordre du jour.

3.1.2.3 La filière gomme arabique

La gomme arabique est l'exemple de la volonté de l'Etat de mettre en place une filière et de la rendre compétitive. En quelques années, les autorités en charge de l'environnement ont réussi une adhésion massive des populations dans l'exploitation de la gomme arabique. Le pays a eu le concours des partenaires au développement et a pu obtenir des installations très modernes de transformation de la gomme, chose que la plupart des Etats qui ont commencé l'exploitation de ce produit depuis des années n'avaient pas réussi à faire.

Cependant, l'engagement de l'Etat n'a pas été soutenu et est resté parcellaire. Le soutien étatique n'est pas allé jusqu'à la création de structures intégrées capables de gérer toute la filière. Les quelques privés qui sont impliqués doivent tout faire, de la production à l'exportation, sans avoir les moyens ni les compétences. L'Association Professionnelle des Exportateurs de la Gomme Arabique (APEGA) se bat sans véritable soutien de l'Etat. Après un premier soutien de l'Union Européenne à travers le fonds STABEX, l'Association se retrouve aujourd'hui sans financements et sans soutien notable de l'Etat, alors que son existence peut permettre de canaliser les efforts dans la structuration de la filière.

3.1.2.4 La filière oléagineux

La liquidation de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) a entraîné un désordre dans la filière. Il y a une panoplie d'intervenants sans véritable coordination. Au niveau de la filière karité par exemple, l'on ne sent pas une volonté de l'Etat d'organiser la filière, les privés et les associations qui oeuvrent dans ce domaine ont du mal à le faire de par la concurrence qui existe entre eux et l'absence de moyens de coordination. Les investissements nécessaires pour la transformation du beurre de karité tardent à venir.

La vulgarisation de l'arachide après la liquidation de la Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide (SOFIVAR) a connu un ralentissement sans qu'une autre structure n'ait hérité de cette tâche.

Le désengagement de certaines filières d'exportation n'a pas permis le développement d'un secteur privé capable comme théoriquement attendu.

3.1.3 Le désengagement de l'Etat et la stratégie de promotion des exportations

Avec les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), l'Etat s'est progressivement désengagé de certaines structures par la privatisation. De façon générale, la privatisation visait deux objectifs essentiels :

- rééquilibrer les dépenses de l'Etat qui comprenaient beaucoup de subventions accordées à des entreprises étatiques sans que cela ne soit justifié par leur productivité et par leur rentabilité ;
- rendre les entreprises plus compétitives par le respect des règles classiques de gestion.

Pour les entreprises ou les structures d'exportation travaillant avec le monde rural, un autre objectif était poursuivi à travers le désengagement de l'Etat et les privatisations : il s'agit de mettre en place une politique de prix favorable aux producteurs de sorte à leur permettre d'engranger le maximum possible sur le prix international.

Cependant, dans la pratique, avec le faible développement du secteur privé, certaines structures jouaient des rôles qui dépassaient le cadre des attributions d'une société privée. Il s'agit entre autres, de l'encadrement des producteurs, du développement de certains produits ou de certaines cultures et l'organisation de certains acteurs.

Dans le diagnostic fait par les acteurs de certaines filières d'exportation, la privatisation complète de certaines structures, leur liquidation ou leur restructuration ont été dommageables à certains produits d'exportation. Il s'agit par exemple de Flex Faso pour les mangues, de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) pour le karité et le sésame, de la Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide (SOFIVAR) pour l'arachide et l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) pour l'ensemble de la promotion des exportations hormis le coton.

La société Flex-Faso avant sa privatisation a été le pionnier du développement des vergers (mangueraies, plantations d'anacardiens..). Elle a vulgarisé les plantations en apportant son expertise aux producteurs à travers des formations et le suivi, tout en s'occupant de l'exportation des produits comme les mangues. Avec la privatisation, le repreneur de Flex-Faso n'a pas pu continuer le développement des arbres fruitiers, chose qu'avait réussi à faire le projet fruitier devenu par la suite Flex-Faso. En réalité, un privé ne peut s'adonner à cette activité dont il ne peut être sûr de bénéficier totalement des externalités positives alors qu'il en supporte les coûts. Il en a résulté une stagnation du développement des vergers. Le cahier de charges de Flex-Faso aurait dû inclure des investissements dans un terminal fruitier comme les autorités tentent de le faire actuellement et une chaîne de conditionnement. Ce privé n'a pas pu le faire et cela a été réellement dommageable à la filière. Toutes ces insuffisances ont entraîné la chute vertigineuse des exportations de mangues qui sont passées de plus de 2000 tonnes dans les années 1980 à moins de 200 tonnes actuellement, alors que le potentiel exportable est estimé à plus de 85 000 tonnes. Cela constitue un vrai manque à gagner pour les producteurs burkinabè et autant d'opportunités ratées de réduction de la pauvreté.

En plus de son rôle de péréquation, la CSPPA encadrait également certains exportateurs de cru comme le karité et le sésame. La liquidation de la CSPPA n'a pas été accompagnée de la création d'une structure capable de suppléer l'Etat dans ce domaine. Il s'en est suivi une désorganisation de la filière qui met à rude épreuve la compétitivité qualité de ces produits.

L'ONAC qui a été créé en 1974 a longtemps cherché ses marques jusqu'en 1982, date à laquelle le problème de son financement a été réglé par un décret qui octroyait à l'Office un prélèvement de 0,25% sur la valeur des importations (CAF) et des exportations (FOB). Les attributions qui lui étaient alors confiées étaient les suivantes :

- l'étude des problèmes et des marchés intéressant les exportateurs et les importateurs du Burkina ;
- l'organisation, la stimulation et la réalisation de la promotion des ventes des produits burkinabè à l'étranger en accord avec les exportateurs et les administrations intéressées ;
- l'organisation de la participation du Burkina aux foires et expositions à l'étranger ;
- la diffusion de l'information technique, commerciale et économique aux producteurs, commerçants et organismes professionnels en vue de développer les exportations ;
- l'étude et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à la formation des cadres professionnels du commerce extérieur, de concert avec les ministères compétents ;
- l'accomplissement de toutes les missions permanentes ou temporaires et l'entreprise de toute action visant à atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé ;
- participation à toute initiative visant à améliorer l'organisation du commerce extérieur, y compris les services concernés du crédit, d'assurance et de transport.

A partir de 1992, avec la vague des restructurations, l'ONAC a connu une réduction drastique des ressources financières opérée par la loi de finances de 1995 qui a supprimé la parafiscalité au profit de l'ONAC, et institué en lieu et place, une subvention compensatrice annuelle inscrite au Budget de l'Etat. Le budget de l'ONAC est ainsi passé de 442 millions de FCFA en 1991 (avant dévaluation) à environ 200 millions de FCFA de nos jours. Ce budget ne lui permettait plus d'assurer efficacement sa mission. L'intention de certains partenaires au développement était de supprimer carrément l'ONAC. Mais en 1998, le gouvernement, après avoir pris conscience de l'importance de cette institution dans un monde en mutation, a décidé de le doter d'un nouveau statut avec un Conseil d'Administration. Cette caution du gouvernement a valu à l'ONAC la reprise de la collaboration technique avec le CCI, la CNUCED et l'OMC. L'ONAC a été choisi comme facilitateur national du programme intégré conjoint OMC/CNUCED/CCI d'assistance technique aux pays les moins avancés sélectionnés et autres pays africains (JITAP) (voir encadré 3.3). Cet exemple d'étude des potentialités de la filière oléagineuse impliquant les acteurs de la filière et une analyse du marché tant au niveau national qu'au niveau international, est un exemple qui pourrait être généralisé à l'ensemble des filières.

Encadré 3.3 : Le projet JITAP au Burkina

La démarche du projet JITAP au Burkina

Le Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique à des Pays les Moins Avancés et d'autres Pays Africains (JITAP) est né d'une initiative conjointe du Centre de Commerce International (CCI), de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Son objectif est d'aider les Pays les Moins Avancés (PMA) à s'insérer dans le Système du Commerce Mondial (SCM) issu du cycle d'Uruguay et de tirer avantages des accords de l'OMC.

Au Burkina, le projet JITAP a proposé une démarche inédite d'une approche filière pour la conquête du marché extérieur. La particularité de cette démarche est qu'elle a organisé une étude tant au niveau national qu'international sur les marchés de certains produits porteurs de la filière oléagineuse avec la participation des acteurs de la filière et des consultants nationaux et internationaux. Cette démarche a permis d'aboutir à des propositions concrètes visant à accroître les exportations des produits de la filière.

Cette démarche a été jugée satisfaisante par les acteurs et certains souhaitent qu'elle soit instituée et étendue à d'autres produits ainsi qu'à d'autres filières.

Source : ONAC

La restructuration actuellement en cours de la filière coton avec la cession totale de la zone centre à des opérateurs privés doit se faire avec beaucoup de prudence étant donné l'expérience du pays en matière de privatisations ratées. Cet objectif est inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui préconise la réduction du monopole de la SOFITEX, une libéralisation progressive du secteur en encourageant l'installation de nouvelles sociétés en vue d'instaurer une plus grande concurrence qui serait favorable à l'amélioration de la production et des revenus paysans.

L'atout majeur du coton burkinabè de nos jours n'est pas la compétitivité-coût mais la compétitivité-qualité. Le coton burkinabè se vend bien jusque-là, à cause des efforts faits dans le maintien de la qualité par la SOFITEX. On devra veiller à ce que les nouveaux repreneurs maintiennent le label burkinabè du coton. Ce qui ne sera pas aisé avec des centres de décision différents et peut-être des organisations différentes. Il faut donc des cahiers de charges solides prenant en compte de façon explicite le problème de la qualité et de l'organisation susceptibles de la maintenir. Il est vrai que des économies de coûts sont toujours possibles avec l'organisation actuelle de la SOFITEX et les nouvelles sociétés seront tentées de réaliser ces types d'économies pour accroître les profits, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité.

Des expériences de ce type ont déjà mis en difficulté les filières coton du Togo et du Bénin dont les productions ont connu une chute .

Si le Burkina ne semble pas avoir fait des exportations une priorité (en dehors des exportations du coton), plusieurs pays africains ont choisi cette option comme moyen privilégié de développement.

3.1.4 Exemples de soutien actif de certains Etats aux exportations

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'appui aux entreprises exportatrices a rarement fait défaut, chacun des gouvernements s'évertuant à alléger les charges des frais d'exportations de ses entreprises. Le problème qui se pose plutôt est le degré d'aide aux exportateurs puisque les instances régulatrices fixent des normes au-delà desquelles elles considèrent comme concurrence déloyale l'aide apportée aux entreprises exportatrices. En France, à travers le Centre National de Commerce Extérieur (CNCE) et les Chambres de commerce, des appuis sont apportés aux exportateurs à chaque étape des opérations d'exportations (prospection, assurance, financement, promotion...).

En Afrique également, certains pays comme ceux du Maghreb tels que la Tunisie et le Maroc ont une politique très active de promotion des exportations.

En Tunisie par exemple, il existe un Conseil Supérieur de l'Exportation et de l'Investissement (CSEI) qui a été créé en 1997 et qui est présidé par le Président de la République. Ce Conseil est chargé de la fixation des objectifs et de l'élaboration de la stratégie du pays dans le domaine des exportations, de l'adoption de mesures nécessaires à la réalisation de ces objectifs, de l'évaluation et du suivi des résultats des exportations et de l'adoption de solutions appropriées aux difficultés éventuelles. La création du CSEI a donné plus de poids au Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) qui est déjà assez dynamique dans la promotion des exportations (voir encadré 3.4) avec une multitude de produits qu'il propose aux exportateurs.

Encadré 3.4 : Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)

Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)

Le CEPEX a été créé en 1973. C'est un établissement public sous la tutelle du Ministère du Commerce. Il a pour mission principale d'appuyer les exportateurs tunisiens et les opérateurs étrangers à tous les stades des transactions commerciales en leur fournissant une multitude de prestations personnalisées. Il propose entre autres :

- l'assistance technique à l'entreprise, pour développer ses activités commerciales et promotionnelles en direction des marchés extérieurs ;
- l'assistance administrative pour la facilitation des opérations d'exportations et de l'itinéraire du partenaire à l'étranger ;
- le développement de la fonction export au sein de l'entreprise ...

En ce moment, le CEPEX abrite trois fonds pour l'appui aux exportateurs. Il s'agit du Fonds de Promotion des exportations (FOPRODEX), du Fonds d'Accès au Marché d'Exportation (FAMEX), du Bureau d'Intervention Rapide à l'Export (SOS EXPORT).

Le FOPRODEX finance toutes les étapes des opérations d'exportation en accordant soit des subventions, soit des prêts en plus de l'appui technique et administratif que le CEPEX offre. Le FAMEX est surtout destiné aux entreprises qui sont à leur première exportation ou qui exportent peu. Le Bureau d'Intervention Rapide à l'Export apporte des aides rapides aux exportateurs en leur donnant les informations nécessaires.

Source : www.cepex.nat.tn

3.2 Le problème de l'organisation

Le paysage organisationnel du secteur des exportations au Burkina est constitué des structures d'appui aux exportateurs dans leur ensemble comme l'ONAC, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina (CCIA-B) et des organisations propres aux filières particulières.

3.2.1 Les organisations d'appui aux exportateurs

Il y a essentiellement deux structures de ce genre au Burkina : il s'agit de l'ONAC et de la CCIA. Le premier est une émanation de l'Etat dans l'appui à la promotion des exportations et le second est administré par les opérateurs économiques du secteur privé avec pour but d'appuyer le secteur privé dans son ensemble, y compris les opérateurs évoluant dans le secteur d'exportation.

3.2.1.1 L'Office National du Commerce Extérieur (ONAC)

Cette structure qui avait été menacée de disparition dans la vague de désengagement de l'Etat a été sauvée de justesse, mais amputée de ses moyens de financements automatiques liés à l'importance du commerce extérieur.

On peut dire aujourd'hui que l'ONAC n'a pas les moyens de ses ambitions. Il faut se rendre compte que le secteur privé burkinabè est encore jeune et très peu organisé et aguerris aux techniques du commerce international. Dans de telles conditions, il faut soutenir l'ONAC, lui donner les moyens correspondant à la mission qui lui a été assignée. Même les pays occidentaux qui ont un secteur privé fort et bien structuré appuient leurs opérateurs dès lors

qu'ils cherchent à se placer sur les marchés internationaux. Il serait aventureux de penser qu'au stade actuel des choses, les exportateurs burkinabè sont à même d'avoir les informations adéquates sur les marchés porteurs et de maîtriser les techniques d'intervention nécessaires pour tirer meilleur profit du commerce international. Si la SOFITEX réussit à vendre convenablement son coton, c'est parce que cette structure a fait des investissements importants en hommes et matériels pour être à même de conquérir des parts de marché (cf l'expérience de la filière coton).

L'ONAC a donc le devoir de faire des prospections pour les opérateurs burkinabè qui, pour leur grande majorité, sont des analphabètes. La création d'un Trade Point (voir encadré 3.5) a pour but de contribuer à la réalisation de tels objectifs.

Le Burkina est très absent des foires internationales et dans beaucoup de forums parce que l'ONAC n'a pas les moyens de participer à ces rencontres. Cela est très dommageable pour l'image de marque du pays en matière d'exportation.

Encadré 3.5 : Le Trade Point

Le Trade Point

Le Trade Point ou pôle de commerce est un centre de facilitation du commerce équipé des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Il est une source d'informations commerciales fournissant aux négociants des renseignements sur les créneaux et les débouchés possibles, sur les clients et les fournisseurs potentiels, sur les offres et les demandes d'opportunités d'affaires, sur les règles et les conditions du commerce.

Le Trade Point du Burkina possède un site web (www.tradepoint.bf) qui permet de diffuser à l'échelle mondiale des informations relatives à l'environnement économique et à la conjoncture nationale, à la réglementation du commerce, aux accords commerciaux, au potentiel exportable, aux statistiques sur les exportations, à l'annuaire des entreprises, aux opportunités d'affaires etc.

L'information est la base de toute transaction commerciale car c'est elle qui permet à l'opérateur économique, exportateur ou importateur, de savoir quoi, où, quand et comment vendre ou acheter.

Equipé de matériel performant, le Trade Point du Burkina offre un espace moderne dans lequel les opérateurs économiques peuvent sur place, consulter, acheter, vendre, prospecter, promouvoir leurs produits et services sans se déplacer, avec une économie de temps et d'argent.

Source : ONAC

3.2.1.2 La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA)

Instituée le 11 juin 1948, la Chambre de Commerce appuie le secteur privé dans son ensemble. Bien que placée sous la tutelle technique du ministère en charge du Commerce, elle est une émanation du secteur privé. Ses ressources sont tirées des services qu'elle rend. Elle apporte une aide précieuse aux importateurs et exportateurs à travers des structures de stockage sur les aires aéroportuaires, ferroviaires et routières qu'elle a créées pour faciliter les opérations commerciales.

Son adhésion au réseau des Chambres de Commerce en Afrique et dans le monde lui permet aussi d'apporter un appui conséquent aux opérateurs économiques de notre pays.

La CCIA-BF a trois missions essentielles :

1. Une mission consultative au niveau des opérateurs économiques et des pouvoirs publics. Elle présente les avis du monde des affaires et les décisions à caractère économique.
2. Une mission représentative des intérêts du monde économique.
3. Une mission administrative des services utiles au développement des entreprises.

Son importance se mesure à travers des actions de promotion qu'elle initie en faveur du développement économique par :

- l'organisation de foires et missions commerciales nationales et étrangères.
- la réalisation d'ouvrage d'utilité publique pour faciliter les échanges et les transactions commerciales.
- la CCIA-BF se prête à la promotion des échanges commerciaux.

3.2.2 Les structures et organisations au niveau des filières

Le degré d'organisation des structures appartenant au niveau des filières peut permettre de diviser les filières d'exportation en deux catégories : il y a la filière coton qui est assez bien structurée et les autres filières qui, elles, connaissent des difficultés diverses.

3.2.2.1 L'expérience de la filière coton

En matière d'exportation, l'organisation de la filière coton est un exemple qui peut être considéré comme une réussite. Cette filière n'a cessé de progresser depuis les indépendances. Entre 1971 et 2002, la production a été multipliée par 16 et les rendements par presque 4. C'est la seule filière au Burkina qui a pu avoir une telle performance sur une si longue durée. Le succès de cette filière est basé sur un certain nombre de facteurs dont les éléments essentiels sont : l'implication très forte des autorités publiques, une approche intégrée, un système de financement adéquat, la création d'un climat de confiance avec les producteurs, la qualité de la fibre, une approche adéquate d'intégration sur le marché international.

a) L'implication très forte des autorités publiques

La filière coton a toujours bénéficié d'un soutien très actif du gouvernement. Ce soutien s'est manifesté concrètement par le maintien du monopole de la SOFITEX sur toute la filière. Cela a permis un développement d'ensemble de toute la filière. Dans les périodes de crise, l'Etat a toujours été là pour aider la SOFITEX à redresser la barre. Après une période d'essoufflement de la filière, un plan de relance a été adopté avec la bénédiction de l'Etat qui a permis le financement de ce plan avec des banques locales et des bailleurs de fonds étrangers. Même avec la vague de privatisations et de désengagement de l'Etat, ce processus s'est progressivement déroulé au niveau de la filière coton avec beaucoup de prudence.

b) Une approche intégrée

C'est dans la filière coton que l'on peut voir une application intégrale de l'approche filière : toutes les étapes sont prises en compte, de la production jusqu'aux exportations. Il s'agit entre autres, de la recherche, de la formation, de l'encadrement, du financement, du transport, de la transformation et de l'exportation.

c) Un système de financement adéquat

La filière coton a su, à travers le concours de l'Etat et de la SOFITEX, acquérir les financements nécessaires au développement de la filière (voir encadré 3.6). L'Etat est actif dans ce processus par les garanties qu'il offre et l'inscription de la filière dans les priorités économiques qui lui vaut sa budgétisation.

Les groupements de producteurs ne sont pas en reste puisqu'ils canalisent une grande partie des fonds à travers le préfinancement des intrants nécessaires à la production.

d) La création d'un climat de confiance avec les producteurs

La production de coton est entièrement payée, selon la promesse faite aux paysans et les fonds déboursés. A ce niveau, des efforts ont été même faits dans le sens du raccourcissement des délais de paiement. La confiance se serait vite altérée dans le cas de non achat de leurs productions comme cela a été le cas dans d'autres filières. Pour la campagne 2001-2002, la SOFITEX a vendu sa production à perte : le prix FOB rendu à Abidjan était inférieur au cours mondial du coton. Cette situation était due au fait que la SOFITEX a tenu à acheter la production auprès des paysans à des prix rémunérateurs. Cela a été possible grâce au fonds de soutien qui a permis la compensation des pertes subies. Une seule campagne d'achat chez les producteurs à un prix inférieur au prix annoncé peut avoir des conséquences incalculables sur l'avenir de la filière, même si cela est dû à des répercussions transmises par les fluctuations des prix du marché international sur ceux du marché domestique.

L'ouverture du capital aux producteurs a été un autre gage de confiance. Désormais, ils détiennent 35% des parts de la SOFITEX à travers l'Union des Producteurs du Coton du Burkina (UPCB) qui devient l'autre partenaire clé de la filière. Les prix au producteur ne sont plus fixés unilatéralement par l'Etat mais en concertation avec toutes les parties impliquées dont l'UPCB.

e) La qualité de la fibre

Des efforts d'investissement et d'organisation de la collecte et de la transformation ont été faits par la SOFITEX pour garantir la qualité de la fibre, de sorte que celle-ci soit parmi les meilleures au monde. La compétitivité-qualité est devenue le principal atout du coton burkinabè.

f) Une approche adéquate d'intégration sur le marché international

La SOFITEX qui est la structure exportatrice de la fibre a un dispositif efficace pour la conquête des parts de marché sur plan international à travers un certain nombre de mécanismes :

- la formation des compétences dans le fonctionnement des marchés internationaux ;
- la recherche permanente de l'information (la SOFITEX a une ligne spécialisée qui permet sa connexion en permanence avec les principales bourses du coton) ;
- l'utilisation des instruments appropriés pour la vente de sa fibre à travers l'arbitrage entre le marché à terme et le marché au comptant et la recherche des couvertures adéquates pour se prémunir des risques de variation des prix.

Une mauvaise approche de cette question dans une filière peut la ruiner entièrement à cause des pertes énormes que peut engendrer la méconnaissance du marché.

Encadré 3.6 : Le financement du coton

Le financement du coton

Le 10 février 2003 à Bobo-Dioulasso a eu lieu la signature d'une convention de financement « SOFITEX 8 » de la campagne cotonnière 2003. Les fonds nécessaires sont apportés par un pool de banques locales¹ et un pool de banques internationales². Les dernières ont contribué à hauteur de 37 milliards de francs CFA et les premières ont apporté une contribution de 55 milliards de francs CFA. Cette convention a été précédée par «SOFITEX 7» d'un montant de 16 milliards de francs CFA en juin 2002 qui a permis d'acheter les intrants.

Il ressort de cette analyse un constat très net : l'apport financier très important dont a bénéficié le secteur coton a contribué à l'essor prodigieux de la filière.

Ces fonds serviront à financer les différentes étapes de la production à l'exportation du coton fibre.

Au début du plan de relance en 1996, la SOFITEX pouvait avec seulement 20 milliards de francs CFA financer intégralement une campagne agricole ; ce qui n'était pas au-dessus de la capacité des banques locales. Mais depuis, la production a été multipliée par 3,5, il fallait alors plus de ressources financières pour répondre aux différents besoins. D'où la nécessité de faire appel aux capitaux étrangers. Avec «SOFITEX 8», c'est un total de 240 milliards que les banques internationales ont mis à la disposition de la société depuis la relance.

Dans la même période, le pool bancaire local a apporté une contribution de 380 milliards. En somme, depuis la relance, cette filière a bénéficié d'un apport financier d'un montant total de 620 milliards de francs CFA.

Source : Journal du Jeudi du 13 février 2003

¹ BIB, BICIAAB, Bank of Africa, Ecobank, BCB, BAC-B, SGBB

² HSBC CCF, SIDIFA, Société Générale, Natexis-Banque populaire, ING BHF, DZ Bank et KBC

L'organisation de la filière peut inspirer utilement la manière dont les autres filières devraient être organisées pour connaître les mêmes chances de succès.

3.2.2.2 Les autres filières

Le problème de l'organisation est un corollaire du faible soutien des autorités publiques à l'organisation de certaines filières.

La promotion du secteur des exportations passe par le renforcement de la mise en place d'institutions capables de résoudre les difficultés identifiées dans les différentes filières. Plusieurs filières d'exportation se caractérisent par leur inorganisation.

Certaines structures comme la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) se sont lancées dans des expériences combinant celle de la SOFITEX et des expériences inédites au Burkina basées sur l'agriculture contractuelle. Il faut rappeler que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté encourage la professionnalisation du secteur agricole. Cette professionnalisation vise entre autres, la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant l'agriculture contractuelle (voir encadré 3.7).

Encadré 3.7 : L'expérience de la SOPROFA

L'expérience de la SOPROFA

La Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) a été créée en 2001 avec le soutien de l'Etat qui détient 25% de ses actions qu'il promet de céder sur une période de 5 ans. Ses missions consistent en l'encadrement, l'assistance et le financement des producteurs en vue d'améliorer de façon substantielle leurs revenus.

La SOPROFA a le souci d'une approche intégrée avec le monde rural en jouant à fond l'approche filière. Elle achète la production des paysans sur la base d'un prix contractuel et le contrat qui le lie au producteur inclut un appui en formation, en financement et en conseil. Cela a le mérite de régler le problème de la commercialisation que les producteurs connaissent et de diminuer les risques de variations drastiques des prix que ces derniers rencontrent souvent. Les prix contractuels ne sont pas arrêtés de façon unilatérale, la SOPROFA les fixe avec les producteurs sur la base d'une analyse des prix du marché. De manière générale, elle s'applique à fixer des prix justes et rémunérateurs au producteur.

La SOPROFA a eu au titre de la campagne agricole 2002-2003 à financer les intrants et des produits phytosanitaires pour une valeur de 4 milliards de francs CFA. Elle déploie 127 agents pour l'encadrement. Pour la présente campagne, la SOPROFA s'apprête à injecter 17 milliards de francs CFA dans le circuit économique rural ; l'année dernière, les producteurs se sont partagé près de 13 milliards de francs CFA, distribués par la société.

Les résultats sur le terrain sont déjà acceptables puisque les producteurs impliqués dans ce partenariat ont vu leur production croître.

Source : Le Pays du N° 2712 du jeudi 12 septembre 2002

Le secteur des oléagineux à l'instar de plusieurs autres se caractérise par sa grande désorganisation. Au niveau des exportateurs, il y a plusieurs organisations faitières qui se concurrencent sans que l'on ne sache qui doit être le répondant de la filière en matière d'organisation. Les plus importantes sont :

- l'Association des Importateurs et Exportateurs des Produits du Cru (ASIE) créée en 1987 et qui compte 60 membres ;

- le Conseil des Oléagineux du Burkina (COB), conçu à l'origine comme une organisation interprofessionnelle, dans le cadre de l'accord STABEX conclu entre l'Etat et l'Union Européenne en 1994, constitué en 2000 ;
- l'Association des Importateurs et Exportateurs de Produits Oléagineux (AIEPO) créée en 1997 et comptant 60 membres.

Cette multiplicité de structures ne facilite pas la tâche dans le sens d'une politique commune à laquelle tous les acteurs adhéreront. Cela pose en même temps le problème de financement : les risques encourus par les banques sont plus élevés dans un contexte de risque accru par l'absence de synergie dans la filière.

Dans certains cas, l'inorganisation peut être préjudiciable aux initiatives prises en aval pour le développement de la filière. C'est l'expérience amère qu'a vécue la SOCOPA qui n'a pas pu faire fonctionner son usine de dépelliculage à cause des problèmes de spéculation et d'approvisionnement (voir encadré 3.8).

Encadré 3.8 : Expérience difficile de transformation par la SOCOPA

Expérience difficile de transformation par la SOCOPA

La SOCOPA qui est une entité de la SN-CITEC a mis en place une unité moderne de dépelliculage du sésame. La société TROPEX avait été pressentie pour abriter cette installation mais la situation financière délicate à cette période a fait que la SN-CITEC a été préférée. Le financement a été assuré en partie par l'AFD et les parts sont détenues par la SN-CITEC à 51% et le reste par la SOFITEX, l'UPCB et par SOPRADEX. Cette structure a pu bénéficier des dispositions fiscales relatives aux entreprises tournées exclusivement vers l'exportation.

Sa capacité de traitement peut aller de 5000 à 10 000 tonnes de sésame par année. Le marché international était favorable en ce moment puisque la société a enregistré des commandes fermes couvrant toute sa capacité de production. Cependant, elle a connu d'énormes problèmes du fait des difficultés qu'elle a eues dans son approvisionnement en sésame. Les hypothèses du prix d'achat faites pour assurer la rentabilité de l'entreprise ont été vite dépassées du fait de la spéculation et les opérateurs exerçant dans ce domaine ne pouvaient pas assurer efficacement ce volet. Le résultat de ce processus a été l'arrêt temporaire des activités de la SOCOPA avec une mise au chômage technique de presque tout le personnel.

Cette situation témoigne de l'inorganisation de la filière et repose le problème d'une intégration de la filière dans le sens d'une meilleure coordination des activités. Ce problème aurait été amoindri ou inexistant s'il existait des structures en amont fonctionnant sur la base contractuelle avec des producteurs ou des fournisseurs qui avaient un contrat clair d'approvisionnement avec la SOCOPA à un prix donné comme le fait la SOPROFA.

Source : Entretien avec le Directeur de la SN-CITEC

Au niveau de la filière fruits et légumes, l'APEFEL-B qui était une structure prometteuse se débat dans des difficultés aujourd'hui à cause de multiples problèmes dont les dissensions internes entre ses membres et le manque de financement.

Au niveau de la filière bétail-viande et de la gomme arabique, les associations des exportateurs connaissent toutes des problèmes du fait du manque de moyens pour leur fonctionnements adéquat.

3.3 Le problème de la formation et du renforcement des capacités

Le problème de la formation est un problème transversal pour la quasi totalité des filières d'exportation. A chaque maillon des filières (production, transformation, conditionnement, commercialisation), la formation des acteurs est un handicap et ce problème se pose avec beaucoup plus d'acuité au niveau des exportations.

La population Burkinabè est très peu instruite, ce qui en fait un faible capital humain. En effet, les données de l'INSD de 1998 indiquent que seulement 20,5% des burkinabè sont alphabétisés. Par rapport au niveau d'instruction, 14% seulement ont au moins le niveau primaire, 3,5% pour le niveau secondaire et moins de 2% , le niveau supérieur.

Dans ces conditions, le problème de formation devient crucial surtout dans un domaine comme celui des exportations où les normes de qualité sont très strictes et leur non respect entraîne une perte de compétitivité ou un déclassement des produits. Ces normes ne peuvent être comprises que lorsque les acteurs concernés sont formés et cela n'est souvent pas le cas à l'exception de ceux de la filière coton qui bénéficient d'une attention particulière. Cependant, même dans ce cas, les rendements sont faibles comparativement à la moyenne mondiale et cela indique que des efforts doivent être encore faits.

Certains produits se caractérisent par la complexité de leur qualité comme la gomme arabique. Il y a plusieurs types de gomme qui existent au Burkina et pour avoir une valeur marchande, le moindre mélange doit être évité. En outre, pour le même type de gomme un triage doit être fait pour présenter des gommes de taille homogène. Ce travail ne peut être fait que par des acteurs bien formés. Il n'est donc pas étonnant que jusque-là, le Burkina n'ait pas réussi à devenir un exportateur reconnu de ce produit.

Le même raisonnement peut être fait pour plusieurs produits comme ceux de la filière oléagineux.

Les exportateurs qui se positionnent souvent comme principaux exportateurs sont dans une large mesure, des illettrés et cette situation joue sur leur capacité à opérer efficacement sur le marché international qui se caractérise par la complexité des procédures.

Cet handicap aurait pu être minimisé si les associations d'exportateurs avaient plus de dynamisme et de capacité. A ce niveau également, il y a des problèmes de formation : les membres n'ont souvent pas la capacité d'influer sur les synergies internes pour placer leur association dans une meilleure posture. Le déficit de formation porte sur le domaine de la vie associative et des procédures d'obtention de financement et de lobbying.

L'ONAC qui a inscrit la formation des exportateurs dans ses missions manque de moyens humains et matériels pour cette activité.

3.4 Le problème des coûts

Les coûts élevés des facteurs (électricité, transport, communication, eau, les hydrocarbures, main d'œuvre, monnaie..) limitent la compétitivité des produits burkinabè à l'exportation.

La cherté de l'électricité constituant le handicap le plus sérieux pour la plupart des filières au Burkina surtout celles dont la transformation des produits en est très consommatrice (cf. compétitivité des exportations).

D'autre part l'absence de certains investissements qui auraient permis de faire des économies d'échelle dans la transformation constitue également un élément pénalisant pour la réduction des coûts.

De plus, il existe des coûts induits par une fiscalité mal adaptée qui amplifie le manque de compétitivité des exportateurs.

Pour la filière fruits et légumes, un des problèmes les plus cités est celui des emballages qui, en théorie, sont exemptés de la TVA pour les cartons produits sur place et de droits de douane et de la TVA pour les emballages importés qui doivent servir dans les exportations. Cette disposition d'exonération s'applique aussi aux opérations de transit des intrants importés. Mais dans la pratique, les exportateurs se butent au remboursement de la TVA à cause de la lourdeur administrative.

Au niveau de la filière bétail-viande, une des charges les plus importantes est le coût des aliments de bétail que le Burkina ne produit pas en quantité suffisante. Cela fait qu'il y a une pression énorme sur les aliments bétail issus surtout des sous-produits de la SOFITEX. La solution qui a été proposée est l'importation de sous-produits agro-industriels comme le son qui existe en abondance dans la plupart des pays côtiers voisins. Il se trouve que de telles opérations sont coûteuses pour les éleveurs du fait que ces produits sont classés dans la catégorie des produits industriels au niveau du code de la douane. Le son ne peut pas être importé comme un intrant au même titre que les engrais et autres intrants agropastoraux. Malgré les multiples propositions, la déclassification souhaitée pour ces produits n'est pas encore en vigueur et cela est un handicap pour la qualité de nos exportations de bétail.

Avant la dévaluation, les exportations burkinabè ont beaucoup souffert de la surévaluation du franc CFA. Le Burkina ne peut pas envisager une politique monétaire tout seul puisqu'il est dans la zone monétaire UEMOA et à ce titre, il partage la même politique monétaire que les autres Etats membres. Or, l'expérience des pays asiatiques montre que ces pays dans leurs stratégies de développement basées sur les exportations, la politique de change a été utilisée pour améliorer la compétitivité-prix de leurs produits par des dévaluations compétitives. La rigidité du taux de change du Burkina ne lui permet pas d'envisager de telles possibilités. Or, plusieurs études¹⁸ montrent que le taux de change réel du Burkina a été souvent surévalué et cela est dommageable pour les exportations. Les calculs de Traoré A. (2002) indiquent que même après la dévaluation de 1994, le taux de change réel du Burkina était surévalué de 12 à 14% jusqu'en 1997, date à laquelle il devenait sous-évalué pour être surévalué l'année suivante (1998). De 1999 à 2000, il est demeuré sous-évalué. Ces résultats indiquent que le pays peut perdre à tout moment sa compétitivité à cause de sa situation monétaire. En l'absence de toute politique monétaire permettant de jouer plus efficacement sur le taux de change, le Burkina ne peut que faire de l'ajustement réel pour maintenir sa compétitivité à travers des politiques économiques adéquates comme celles de l'ouverture commerciale, de l'endettement adéquat, de l'augmentation de la production et de la consommation de produits locaux et une bonne politique d'investissements.

3.5 Compétitivité-qualité et approche institutionnelle

Un des problèmes des exportations burkinabè est celui de la qualité (cf. Le problème de la qualité). Beaucoup de produits n'arrivent pas à obtenir une prime de qualité incitative à

¹⁸ Devarajan S. (1986) ; Monga C. (1997) et Traoré Antoine (2002)

cause uniquement de la désorganisation des filières. Le gouvernement a pris conscience de cette situation par la création de FASONORM au sein de l'ONAC (voir encadré 3.9). Dans beaucoup de pays, la généralisation de cette pratique a permis de faire une hausse remarquable des exportations. Cette initiative n'est pas suffisante si les filières souffrent de problèmes institutionnels dommageables à l'intégration harmonieuse de celles-ci.

Tous les efforts de restructuration des filières doivent se faire en tenant compte du fait qu'il faut maintenir les normes qualités requises par le marché international. Si par exemple, une libéralisation totale d'une filière peut entamer le crédit de qualité de ces produits, il vaut mieux dans ce cas opter pour une libéralisation partielle avec un fort contrôle étatique.

Encadré 3.9 : FASONORM

FASONORM

FASONORM a vu le jour en 2001. C'est une structure rattachée à l'ONAC et ses missions et attributions sont multiples. On peut noter entre autres:

la normalisation qui consistera en l'élaboration et la diffusion de normes et spécifications de même que des codes de bonnes pratiques au Burkina.

La certification quant à elle consiste en la gestion à partir d'un système de certification de la qualité des produits soumis à son expertise.

La sensibilisation, l'information de même que le conseil en matière de normalisation font aussi partie de ses prérogatives.

La promotion de la qualité, gage d'une meilleure valeur ajoutée constitue aussi un des points focaux de ses actions. Il s'agira de gérer les informations sur les normes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC.

L'assistance et l'expertise d'acteurs-ressources tels que les laboratoires, les organisations de défense des consommateurs, les structures d'appui privées.

FASONORM représente le Burkina à l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation (ORAN) et à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), et participe activement aux travaux de normalisation de ces deux institutions.

Les prestations offertes par FASONORM sont diverses et se situent dans le court et moyen terme. On peut retenir entre autres :

des activités normatives telles que l'identification des besoins et l'élaboration des normes nationales par secteur d'activité, par filière et par produit. La certification comme perspectives (à l'horizon 2003) consistera en l'attribution du droit d'usage de la marque de qualité (label burkinabè) et la délivrance de certificats de qualités selon les séries ISO. La formation et l'assistance-conseil occuperont aussi une place de choix ; elles consisteront en la formation, à la gestion de la qualité, à l'application du système HACCP (Système de contrôle des niveaux critiques des risques), à l'appui et la réalisation de diagnostics de qualité de même que l'interprétation de normes ; l'information et la sensibilisation sous forme de séances seront à noter. La mise à la disposition des demandeurs d'une documentation adaptée de FASONORM sera développée.

FASONORM vise à terme entre autres:

- l'attribution du droit d'usage de la marque nationale de qualité (label Burkina) ;
- la délivrance des certificats de système qualité selon les normes de la série ISO 9000 ;
- la couverture des besoins en normes des secteurs économiques prioritaires ;
- la reconnaissance par les organismes internationaux habilités de FASONORM comme organisme certificateur de la conformité des produits et des systèmes de qualité et comme organisme accréditeur de laboratoires de même que l'assise de la notoriété de la marque nationale de qualité auprès du consommateur burkinabè.

Devenir un point focal au Burkina pour le système sous-régional d'accréditation constitue un challenge majeur pour FASONORM qui entend s'imposer comme structure de référence en matière de qualité.

Source : ONAC

Conclusions et recommandations

Conclusions

1. Le Burkina est un pays qui exporte peu par rapport à son potentiel exportable. Il exporte autour de 8 à 10% de son PIB contre une moyenne de 27% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA.
2. L'étude montre que les exportations contribuent fortement à la croissance du PIB aussi bien à court terme qu'à long terme. A court terme, une croissance des exportations de 1% entraîne une croissance du PIB de 0.27%. A long terme, l'impact des exportations est plus important que ses effets de court terme. En effet, 1% d'augmentation des exportations entraîne une croissance du PIB de 0.78%. L'étude montre également qu'à court terme, l'impact des exportations est plus important que celui des investissements dans la croissance du PIB.
3. La première source d'exportation du pays est le coton et son évolution a connu une croissance soutenue depuis près de 3 décennies. Malgré certaines critiques, par rapport à son développement qui serait préjudiciable à la sécurité alimentaire et à l'environnement, l'étude montre clairement que la production de la culture cotonnière est un stimulant de la culture du maïs qui représente l'essentiel de la production céréalière dans la zone cotonnière.
4. Les filières d'exportation du pays ont connu des fortunes diverses dans leurs évolutions. En dehors du coton qui a connu une progression constante, les autres filières ont évolué avec des périodes de hauts et de bas. Dans les années 80, les produits manufacturés représentaient plus de 50% des exportations du Burkina et leur part tourne actuellement autour de 10%. Les exportations des produits de l'élevage ont connu une stagnation jusqu'à la dévaluation qui a vu une reprise remarquable qui s'essouffera en quelques années et actuellement, les exportations de cette filière stagnent. La filière fruits et légumes connaît également une chute des exportations. Les exportations de haricot vert sont presque stationnaires et celles de la mangue sont en chute libre : de 2000 tonnes dans les années 90, on est passé à moins de 200 tonnes en 2001. Les nouveaux produits champions du pays semblent maintenant être les oléagineux et dans une moindre mesure, la gomme arabique puisque leur volume d'exportation ne cesse de croître.
5. Le diagnostic des causes de cette situation montre que de façon générale, les filières d'exportation sont mal organisées sauf pour le cas du coton, qui par ailleurs, bénéficie d'un soutien notable de l'Etat;
6. Ce diagnostic montre qu'il existe de graves problèmes institutionnels et organisationnels pour toutes les filières (des associations sans moyens de leurs ambitions ou peu crédibles, des structures d'encadrement inexistantes ou faibles, des problèmes de financement..).
L'étude montre que le désengagement de l'Etat sans mesures d'accompagnement a été dommageable à beaucoup de filières.

7. L'organisation de la filière coton est un exemple de succès qui s'explique par un certain nombre d'éléments dont les principaux sont: l'implication très forte des autorités publiques, une approche intégrée, un système de financement adéquat, la création d'un climat de confiance avec les producteurs, la qualité de la fibre, une approche adéquate d'intégration au marché international.
8. L'étude montre que l'un des problèmes cruciaux des filières est le manque de systèmes de financement adéquats. Pour toutes les autres filières hormis le coton, le problème de financement se pose avec acuité; la situation est due entre autres, à l'inexistence de structures capables de réduire les risques encourus par les institutions de financement.
9. Les filières d'exportation fonctionnent en-deçà de leur potentiel et des gains de parts de marché sont possibles si un ensemble de réformes est mis en place pour soutenir de façon active, toutes les filières comme celle du coton.

Pour ce faire, l'étude propose un certain nombre de recommandations.

Recommandations

Ces propositions seront faites au niveau institutionnel, au niveau de chaque filière et au niveau transversal.

Au niveau institutionnel

1. Elaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires pour la relance des exportations. Son élaboration pourra impliquer le ministère en charge des Finances, le ministère en charge de l'Economie et du Développement, le ministère en charge du Commerce, les ministères spécifiques concernés (Agriculture, Elevage, Mines, Industrie, etc.) et les institutions spécialisées comme l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC), la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de même que les associations d'exportateurs au niveau des filières.
L'ONAC pourrait être le point focal et le pivot des démarches et des négociations. Ce plan doit proposer des actions transversales de toutes les filières qui peuvent doper les exportations du pays.
2. Inscription du Plan d'Actions Prioritaires dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
3. Création d'un Comité de suivi du Plan d'Actions pour la Relance des Exportations. Ce comité pourrait également être piloté par l'ONAC avec la même composition que celle de l'élaboration. Le rôle du comité de suivi est d'autant plus important qu'au Burkina l'expérience montre que les plans existent mais leur mise en œuvre fait défaut.
4. Elaboration d'un plan d'actions prioritaires par filière à l'image du plan qu'avait proposé le Comité National pour la Promotion des Exportations de Fruits et Légumes (CNPEFL). Le plan d'actions prioritaires par filière devrait proposer des actions concrètes à mener dans la filière pour la promotion des exportations.

5. Mise en place également d'un Comité de suivi des plans d'actions prioritaires par filière qui aurait le même mandat que celui du plan d'actions prioritaires global.
6. Responsabilisation d'une seule association faîtière capable de représenter les intérêts des exportateurs de la filière.
7. Formation des membres des associations d'exportateurs en renforcement des capacités pour une meilleure synergie de leurs actions.
8. Mise en place d'un mécanisme performant de financement des filières en concertation avec les associations d'exportateurs par filière. A ce niveau, le Burkina pourra appuyer le projet de création de la Banque Régionale de Solidarité de l'UEMOA.
9. Le problème de la qualité doit être une préoccupation constante des autorités, FASONORM devrait avoir les moyens nécessaires pour superviser la normalisation et la certification pour que le label Burkina soit une réalité.
10. Les associations et opérateurs évoluant dans les filières doivent avoir un cahier de charges précis qui prend en compte la moralisation de la filière et le respect strict des normes de qualité.
11. Augmentation des moyens d'actions de l'ONAC avec obligation de rendre compte. Cette structure, avec les moyens actuels, n'arrive pas à encadrer les exportateurs qui en général n'ont ni les compétences ni les moyens d'opérer efficacement sur le marché international.
12. Pour faciliter les opérations d'exportation, les autorités pourraient inciter la création d'instruments financiers adaptés pour le financements des exportations en associant certains établissements bancaires ainsi que des compagnies d'assurances.
13. Création d'une école de formation aux techniques de commerce extérieur offrant des prestations variées (approche qualité, marketing, procédure etc..) sous tutelle du ministère en charge du Commerce en collaboration avec les organisations oeuvrant dans le domaine des exportations.

Par filière

Filière coton

Veiller à ce que la privatisation en cours n'entame ni la compétitivité-qualité de la fibre burkinabè ni le climat de confiance qui règne entre la SOFITEX et les producteurs ; cela doit être expressément pris en compte dans les cahiers de charges des repreneurs.

Encourager l'expérience de la transformation de la fibre en fil pour parer à toute éventualité de perte de marché sur le plan international. L'expérience de FILSA mérite d'être soutenue.

Filière bétail-viande

- Mettre l'accent sur les exportations de viande ; pour ce faire, il y a lieu de concrétiser enfin le projet d'investir dans des abattoirs modernes conformes aux normes internationales et dans des camions frigorifiques.
- Aider la Fédération des Eleveurs et Exportateurs du Burkina (FEEB) à redynamiser ses activités et l'impliquer plus activement dans les négociations, le financement et la gestion des abattoirs à construire.

Filière fruits et légumes

Mettre en œuvre le plan d'actions prioritaires conçue par le CNPEF de la filière qui réunit réellement les éléments de sa relance durable :

- accélérer la mise en œuvre du terminal fruitier prévu à Bobo-Dioulasso,
- aider au financement d'une chaîne de conditionnement des mangues,
- créer une structure active de vulgarisation de certaines espèces comme les manguiers et les anacardiens en collaboration avec les services de recherche.

Filière gomme arabique

- inscrire cette filière dans les priorités de développement étant donné son fort potentiel de rentrée de devises et de réduction de la pauvreté ;
- aider au financement de l'Association des Professionnels Exportateurs de la Gomme Arabique (APEGA) et mettre en place en collaboration avec l'APEGA et le secteur privé, une structure capable d'exporter la gomme tout en garantissant sa qualité.

Filière oléagineux

- Mettre de l'ordre dans la filière par la création ou la responsabilisation d'une seule association faitière ;
- Créer un label Burkina pour tous les produits et interdire toutes exportations capables d'entamer l'image de marque du label notamment en ce qui concerne le karité ;
- Investir dans des structures de transformation gérées par un privé ou en collaboration avec les associations.

Au niveau transversal

Au niveau transversal, il s'agira surtout de veiller à la réduction des coûts des facteurs dans le pays et à résoudre certains problèmes de fiscalité.

Electricité

- Dans ce domaine, il conviendra d'étudier un tarif spécial pour les industriels de manière à relever la compétitivité d'ensemble des entreprises ;
- Poursuivre les projets d'interconnexion en diversifiant les sources de connexion (Ghana et Mali avec la construction récente du barrage de Manantali).

- Réduire les coûts de l'électricité là où l'interconnexion est déjà effective (zone ouest). La Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) n'est pas encore prête à cela, évoquant l'argument de péréquation des prix au niveau national. Cet argument néglige le fait que le Burkina est en concurrence avec le Mali qui a déjà réduit ses coûts et les usines de Bobo-Dioulasso ne sont pas des doublons de celles de Ouagadougou pour que l'on puisse parler de concurrence déloyale.

Les hydrocarbures

- la réactivation du projet de construction d'un oléoduc, du Ghana jusqu'au Burkina devrait être d'actualité, étant donné les économies possibles au niveau des coûts du transport;
- la révision à la baisse de la Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP) peut être envisagée. Cette taxe constitue 54% du coût CAF de l'essence et 20% du coût CAF du gasoil contribue au renchérissement du coût des facteurs;
- la privatisation de la Société Nationale des Hydrocarbures du Burkina (SONABHY) devrait également permettre de réduire les charges de cette structure et de réduire la marge bénéficiaire qu'elle perçoit. En effet, la marge bénéficiaire perçue par celle-ci varie entre 23 et 27% des prix CAF des hydrocarbures.
- Réduction ou suppression de certaines taxes pour les entreprises industrielles (taxes d'assainissement, taxe télé et autres taxes)

Le coût du transport

- Une baisse des coûts de transport est possible par une baisse des prix du carburant, mais aussi par une exonération des droits de douane de l'importation des véhicules utilitaires comme cela est le cas au Ghana;
- Le renforcement du réseau routier devrait également permettre la baisse des charges d'entretien au niveau des transporteurs et cela pourrait se répercuter positivement sur les coûts du transport ;
- La fluidification des échanges par la réduction des faux frais et des tracasseries de toutes sortes.

Le remboursement de certaines taxes

- La simplification des dispositions relatives au remboursement des certaines taxes, surtout en ce qui concerne les emballages et les dispositions relatives aux entreprises tournées exclusivement vers l'exportation;
- Etudier l'impact de certaines exonérations possibles sur des secteurs d'exportation dans une perspective de manque à gagner au niveau des finances publiques et gains de compétitivité de nos produits.

REFERENCES

Agenor, Pierre Richard (2000) *L'économie de l'ajustement et de la croissance*, Academic Press

APEFEL B (2001): *Communication adressée à Monsieur le directeur Général de la Coopération sur la Nécessité d'un engagement politique majeur de l'Etat pour la relance de la sous-filière d'exportation des fruits et légumes*. Association Professionnelle des Exportateurs des Fruits et Légumes, Mars 2001.

Ba Sékou (2000) : *Note sur la stratégie de redéploiement de l'ONAC*. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. ", mars 2000.

Balaro G. (1998) : *Analyse des contraintes d'offres dans la baisse des performances à l'exportation du Bénin*. CODESRIA, Janvier 1998.

Braud M. (1987) : *La fertilisation d'un système de culture dans les zones cotonnière soudano-sahéliennes*, Supplément à coton et fibres tropicales, série Documents, Etudes et synthèses, n° 8, 1987, pp. 1-35.

Danish International Development Agency (DANIDA) (1999) : *Facilitation du commerce des produits agricoles du Burkina Faso*. Logistics Consulting Group, Copenhague, Janvier 1999.

Direction des Statistiques AgroPastorales (1996) : *Enquête nationale de statistiques agricoles*. DASP, Rapport général, t.2, 1996.

David F. (1971) : *Le mythe de l'exportation*. Calman Lévy, Economie Contemporaine, 1971.
Direction des Etudes Economiques (1998) : *Les Comptes de la Nation*. Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Juin 1998.

Devarajan S.(1996) : *Désalignement des taux de change réels dans la zone CFA*, Revue d'économie du développement, n°4.

Direction des Statistiques Générales (2000) : *Annuaire statistique du Burkina Faso*. Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), Décembre 2000.

Direction Générale de l'Economie et de la Planification (2001) : *Etude rétrospective macro-économique du Burkina Faso*. Conseil National de la Planification Stratégique, Etude Nationale Prospective " Burkina 2025 ", Décembre 2001.

Dollar, David and P. Zoido-Lobaton (2001): *Patterns of globalization*. mimeo. Development Research Group, World Bank.

Edwards S. (1989): *Openness, outward orientation, trade liberalization economic performance in developing countries*. PPR Working paper N°199, World Bank, June 1989.

Fosu A. K. (1990): *Export and economic growth: the African case*. World Development; Juin 1990.

Gergely Nicolas (1999) : *Analyse économique de la compétitivité des filières agricoles et sources potentielles de croissance du secteur agricole au Burkina Faso*. Février 1999.

Greene W. H. (1999): *Econometric analysis*. Third edition.

Hassan M. A. (1995) : *Rapport de consultation en botanique des espèces gommifères*. Projet TCP/RAF/4557 (A), Octobre 1995.

Institut de la Statistique et de la Démographie (2000) : *Annuaire du commerce extérieur : année 1998*. Direction des Services Economiques, Septembre 2000.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2002) : *Sondage d'opinion auprès des opérateurs économiques sur les procédures de passation et de règlement des marchés publics*. Enquête réalisée dans le cadre du suivi-évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, INSD Ouagadougou, Juillet 2002.

Journal du Jeudi (203) : *Le financement de la campagne cotonnière 2003 : Convention SOFITEX 8*, Extrait du Journal du Jeudi n°596 , du 20 au 26 Février 2003.

Joseph P. Onjala (2002): *Total factor productivity in Kenya: the links with trade policy*. African Economic research Consortium, November 2002.

Kankwenda M. (1999) : *Globalisation et régionalisation : analyse conceptuelle-enjeux et jeux des acteurs*. Symposium sur “ comment diversifier les sources de croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation de l'économie.”, Ministère de l'Economie et des Finances, Décembre 1999.

Lachaud , 2001. *Dynamique de la pauvreté au Burkina : Rapport de synthèse*, PNUD/Ministère de l'Economie et des Finances

Larue B. et J.P. Gervais (1998): *L'analyse des séries chronologiques : Spécification et estimation des modèles univariés et multivariés*. CODESRIA, Janvier 1998.

Legrand G.; H. Martini (1993) : *Management des opérations de commerce international*. Dunod, 1993.

Le Pays (2002) : *La SOPROFA répond à la FENOP*. Extrait du journal Le Pays n° 2712 du Jeudi 12 Septembre 2002.

Lepoivre P. (2002) : Interventions : - *Transfert de procédés agro-industriels de fermentation et d'extraction aux agro-industries (BF-99-12)- Valorisation des produits agro-alimentaires locaux (BF-99-14)*. Rapport d'évaluation, Gembloux, le 04 Mars 2002.

Lindert Peter H. (1988): *Economie Internationale*. Irwin series in Economics, 1988.

Louis N. Chete and Adeola F. Adenikinju (2002): *Productivity growth in Nigerian manufacturing and its correlation to trade policy regimes/indexes (1962 -1985)*. African Economic Research Consortium; November 2002.

Lyakurma W. M. (1991): *Trade policy and promotion in Sub-Saharan Africa*. African Economic Research Consortium, May 1991.

Ministère de l'Economie et des Finances (1999) : *Rapport sur l'économie du Burkina Faso : 1999*. Ministère de l'Economie et des Finances, 1999.

Ministère de l'Economie et des Finances (1999) : *Rapport sur l'économie du Burkina Faso : 1998*. Ministère de l'Economie et des Finances, 1998.

Ministère de l'Economie et du Développement (2001) : “ *Rapport sur l'économie du Burkina Faso : Budget de l'Etat et lutte contre la pauvreté*. Ministère de l'Economie et du Développement, 2001.

Ministère des Ressources Animales (2000) : *Plans d'actions et programme d'investissement du secteur de l'élevage au Burkina Faso : Diagnostics, axes d'intervention et programmes prioritaires*. Version finale ; Ministère des Ressources Animales, Octobre 2000.

Monga Celestin (1997) : *Currency reform for western an central Africa*, The World Economy n° 20 Vol.1

Office National du Commerce (2003): *Trade Point du Burkina Faso, pour commercialiser avec le monde du 3e millénaire*. ONAC 2003.

Programme des Nations Unies pour le Développement (1997) : *Rapport sur le développement humain durable*. Burkina Faso, PNUD, 1997.

Programme des Nations Unies pour le Développement (1997) : *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières : veille stratégique et prospectives*. PNUD Paris, Economica, 1997.

Programme des Nations Unies pour le Développement (1998) : *Rapport sur le développement humain durable*. Burkina Faso, PNUD, 1998.

Projet JITAP (2002): *Demande internationale pour quatre produits oléagineux du Burkina Faso: Sésame, Karité, Arachide et Noix de cajou*. ONAC, projet JITAP, 22 Novembre 2002.

Rodrik et Dani (1999): *Making openness work: the new global economy and developing countries*. Overseas Development Council, 1999.

Schwartz A. (1999): *Culture du coton, sécurité alimentaire et développement durable dans les savanes de l'Afrique subsaharienne: l'exemple du Burkina* in Sécurité alimentaire et développement durable édité par Paul Germain et Pierre Bauchet, Édition TEC & DOC, Paris

Schwartz A. (1993) : *Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso*, in J.B. Kiéthéga et al., Découverte du Burkina, t.1, Paris-Ouagadougou, Sépia-ADB, 1993, pp. 207-237.

Schwartz A. (1994) : L'adhésion des paysans à la culture du coton au Burkina Faso. Des comportements contrastés, , in M. Benoît-Cattin, M. Griffon, P. Guillaumont éd., t.3, Les fondements microéconomiques, Paris, Revue française d'économie, 1994, pp. 105-129

Serges Calabre (1999) : *Compétitivité présente et future des principaux produits d'exportation du Burkina Faso : coton, or, produits animaux, fruits et légumes*. Symposium sur “ comment diversifier les sources de croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation de l'économie.” Ministère de l'Economie et des Finances, Décembre 1999.

Service des Statistiques Animales et de l'Economie de l'Elevage (2002) : *Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso, année 2001*. Ministère des Ressources Animales, Direction des Etudes et de la Planification, Juillet 2002.

Sigrud M. et N. K. Prosper (2001) : *La filière gomme arabique au Burkina Faso*. Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique/ Département de Technologies Alimentaires, Octobre 2001.

Sirima B.; D. Bambara ; N. Paré; K. Savadogo (1999) : *Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique ; orientations, stratégies et actions*. Banque Mondiale et Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou, Mai 1999.

Teby B. (1999) : *Comment tirer parti des accords internationaux*, Symposium sur “comment diversifier les sources de croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation de l'économie.”Ministère de l'Economie et des Finances, Décembre 1999.

Tiendrébéogo C. et J. Bayoulou, SOFITEX (1999) : *Compétitivité présente et future de la filière coton*. Symposium sur “comment diversifier les sources de croissance au Burkina Faso dans le contexte de la mondialisation et de régionalisation de l'économie », Ministère de l'Economie et des Finances, Décembre 1999.

Tsakok I. (1990): *Agricultural price policy*. Cornell University Press, 1990.

Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (2002) : *Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale*. UEMOA/ Commission, Juillet 2002.

Traore Antoine (2002) : *Calcul du taux de change effectif réel et estimation de son niveau d'équilibre : une application au Burkina*, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest/Direction Nationale pour le Burkina, Document de travail n° CO2/02

Tybout J. (1992) : *Linking trade and productivity : New research directions* World Bank Economic Review, vol.6, n°2

United Nations Conference on Trade and Development (2000): *The least developed countries 2000 report*. United Nations, New-York and Geneva, 2000.

Zonon Abdoulaye, (1999) : *L'éducation accroît-elle la performance des producteurs agricoles au Burkina Faso? Cas des producteurs céréaliers (1999)* Communication présentée en janvier 1999 lors des IVèmes Journées Scientifiques de l'AUPELF-UREF sur le thème Développement et capital humain à Ouagadougou.

Zonon Abdoulaye (2001) : *Education et productivité des agriculteurs: cas des producteurs céréaliers du Burkina Faso*, Union pour l'Etude de la Population Africaine, UEPA, 2001.

ANNEXE 1

A) Analyse de la stationnarité des variables

Etant donné que nous travaillons sur des séries chronologiques, il est nécessaire d'analyser la stationnarité¹⁹ de celles-ci (tableau a). Si la série initiale n'est pas stationnaire, il faudra vérifier cette condition pour sa différence première et éventuellement, pour la différence seconde. Les prévisions économétriques fiables ne peuvent être faites que sur des séries stationnaires.

Tableau a : Analyse de la stationnarité des variables

	Statistiques ADF	Valeur critique		Stat. ADF	Valeur critique		Stat. ADF	Valeur critique
Log PIB	-1.57	-4.26	D(Log PIB)	-3.08	-4.27	D(D(LogPIB))	-6.88	-4.28
Log Inv	-1.86	-4.26	D(Log Inv)	-4.32	-4.27			-4.28
Log Pop	-2.33	-4.26	D(Log Pop)	-6.92	-4.27			-4.28
Log Expor	-1.47	-4.26	D(Log Expor)	-5.91	-4.27			-4.28

D = opérateur de différence c'est-à-dire $X_{t-1} - X_t$

Quand la valeur de la statistique de Dickey-Fuller augmentée est inférieure à la valeur critique, on peut conclure que la série est stationnaire. Selon les différentes valeurs qui sont dans le tableau, on peut dire que toutes les quatre séries sont intégrées d'ordre 1 sauf la série du PIB qui est intégrée d'ordre 2 (confère Tableau b)

Tableau b : Degré d'intégration des variables

	Degré d'intégration
Log PIB	2
Log Inv	1
Log Pop	1
Log Expor	1

B) Cointégration

Les différentes variables étant intégrées d'ordre 1 ou 2, il est donc possible de chercher à savoir si elles sont cointégrées, c'est-à-dire qu'il y a des relations de long terme entre elles. Pour ce faire, nous utiliserons le test de Johansen. Cette procédure permet de savoir s'il y a une relation de long terme entre les différentes variables retenues.

¹⁹ Une série est stationnaire si elle ne comporte ni tendance, ni saisonnalité et plus généralement aucun facteur évoluant avec le temps. Mathématiquement, on dira qu'un processus stochastique X_t est stationnaire si :

- $E(X_t) = E(X_{t+h}) = \mu$ quels que soient t et h , la moyenne est constante et indépendante du temps;
- la variance est finie et indépendante du temps;
- la covariance est indépendante du temps.

Tableau c : Résultats de l'analyse de la cointégration

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.683113	57.55124	39.89	45.58	None **
0.269399	19.62735	24.31	29.75	At most 1
0.203809	9.269047	12.53	16.31	At most 2
0.051586	1.747804	3.84	6.51	At most 3

*(**) dénote le rejet de l'hypothèse au seuil de 5%(1%)

L.R. test indique 1 équation(s) cointégration (C E) au seuil 5%

Les résultats de l'analyse indiquent qu'il existe au moins trois relations de co-intégration entre les quatre variables.

De façon générale, avec des séries non stationnaires, on ne peut plus appliquer l'économétrie classique par l'utilisation des moindres carrés ordinaires. Puisque le nombre de relations de co-intégration est non nul, on peut utiliser un modèle à correction d'erreur

C) Les déterminants du PIB au Burkina

Tableau d: Les déterminants du PIB au Burkina

	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	1.247157	0.296847	4.201343	0.0003
D(LogINVEST)	0.122681	0.047368	2.589953	0.0161
D(LogEXPOR)	0.278043	0.051347	5.414997	0.0000
D(LogTRAV)	0.067426	0.843133	0.079970	0.9369
D(LogPIB _{t-1})	0.251389	0.118477	2.121830	0.0444
LogPIB(-1)	-0.428737	0.104411	-4.106239	0.0004
LogINVEST _{t-1}	-0.011312	0.034099	-0.331742	0.7430
LogEXPOR _{t-1}	0.338666	0.083320	4.064646	0.0004
LogTRAV _{t-1}	0.114440	0.223877	0.511171	0.6139
R-squared	0.767965	Mean dependent var		0.085532
Adjusted R-squared	0.690620	S.D. dependent var		0.065136
S.E. of regression	0.036230	Akaike info criterion		-3.570870
Sum squared resid	0.031502	Schwarz criterion		-3.162732
Log likelihood	67.91936	F-statistic		9.929093
Durbin-Watson stat	2.086998	Prob(F-statistic)		0.000005

D = opérateur de différence c'est-à-dire $X_{t-1} - X_t$

Source : Données de l'enquête régressées sur E-views

Le modèle peut être considéré comme acceptable parce qu'entre autres :

- le coefficient d'ajustement est négatif (-0,42), il doit l'être toujours dans un modèle à correction d'erreur. Il indique la vitesse à laquelle le PIB retrouve son équilibre de long terme ;
- les coefficients des principales variables du modèle sont significatifs au seuil de 5% ;
- le R^2 ajusté est assez élevé et le modèle ne souffre pas de problème d'autocorrection selon le test de Breusch-Godfrey;
- le pouvoir de prédiction du modèle est assez bon puisque le coefficient d'inégalité de Theil est très proche de zéro.

ANNEXE 2 : Relation économétrique entre maïs et coton

Tableau a : Relation économétrique entre maïs et coton

Variable	Coefficient t	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.086415	2.641204	-0.032718	0.9744
MAIS _{t-1}	-0.323978	0.132254	-2.449660	0.0306
LCOTON	0.513584	0.209081	2.456383	0.0302
D(LPRIX)	-0.138978	0.350851	-0.396119	0.6990
PRIX _t	-0.424863	0.366100	-1.160511	0.2684
R-squared	0.487160	Mean dependent var		0.127915
Adjusted R-squared	0.316214	S.D. dependent var		0.361625
S.E. of regression	0.299033	Akaike info criterion		0.663400
Sum squared resid	1.073046	Schwarz criterion		0.908463
Log likelihood	-0.638900	F-statistic		2.849782
Durbin-Watson stat	2.663362	Prob(F-statistic)		0.071368

Source : Résultats de la régression sur E-Views